

ZP SECOVA (5283)

Plan Zonal de Sécurité 2020-2025

« Veiller ensemble à une société sûre et viable »

Préambule

Le plan zonal de sécurité figure parmi les pièces principales de la politique policière qui est mise en place au sein de la zone de police SECOVA dès à présent et pour les 6 prochaines années. Ce document est l'œuvre d'un travail de collecte d'informations stratégiques, d'analyse de criminalité et de hiérarchisation des priorités locales et supra-locales. Il n'a pu être rédigé qu'avec l'aide et le soutien de nombreuses personnes et/ou services qui font partie de la zone de police ou avec lesquelles nous avons depuis quelques mois eu des échanges et des collaborations fructueuses. Nous souhaitons ici leur adresser nos sincères remerciements pour leur soutien.

Pour les administrations communales

Madame Laura IKER (Bourgmestre d'Esneux – présidente du Collège de police)
Madame Sabine ELSÉN (Bourgmestre f.f. de Chaufontaine)
Monsieur Thierry CARPENTIER (Bourgmestre d'Aywaille)
Monsieur Luc DELVAUX (Bourgmestre de Sprimont)
Monsieur Fabien BELTRAN (Bourgmestre de Trooz)
Pour leur temps et leur contribution dans la détermination des objectifs prioritaires.

Le personnel administratif des communes d'Aywaille, Chaufontaine, Esneux, Sprimont et Trooz pour l'ensemble des données socio-économiques et démographiques.

Pour le Parquet du Procureur du Roi

Monsieur Philippe DULIEU (Procureur du Roi de Liège)
Madame France DONNEAUX (Substitut du Procureur du Roi et magistrat de référence de la zone SECOVA)

Pour l'Auditorat du Travail

Monsieur Christian GABER (Auditeur du Travail de Liège)
Madame Pascale MALDEREZ (Substitut de l'Auditeur du Travail et magistrat de référence de la zone SECOVA)

Pour la police fédérale

CDP Jean-Marc DEMELENNE, Directeur Coordinateur, DCA de Liège,
Monsieur GAUDER, Analyste stratégique, DCA Liège,
Monsieur VANSIGHEN, Analyste stratégique, DCA Liège,
Pour les analyses de criminalité et des phénomènes de sécurité ainsi que pour le soutien théorique et méthodologique au sein du groupe de travail des zones de l'arrondissement de Liège
CDP Pascal FLERON, Directeur Judiciaire f.f.

Pour la police locale

Les Commissaires HEUSCHEN (DIR. OPS.), MOUREAU (DRH), SCHOONBROODT (SERL), DEWEZ (TROOZ), ADAM (SPRIMONT) et MASSART (MASSART)
Le conseiller Denis MOUREAU
Les Inspecteurs PRINCIPAUX CLAESSEN (AYWAILLE) ET SALAMON (ESNEUX)
Pour leur aide dans l'élaboration du présent document

Pour les partenaires externes

Mesdames Patricia LEPIECE et Amandine HUBERTY (La Teignouse – Aywaille)
pour les idées émises lors de notre rencontre et dans le cadre du PSSP.

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	3
INTRODUCTION	4
Préface	5
CHAPITRE 1 MISSION – VISION - VALEURS.....	9
1.1. Leçons à tirer du plan précédent	10
1.2. Les parties prenantes et leurs attentes	10
1.3. Mission – Vision - Valeurs.....	12
CHAPITRE 2 SCANNING & ANALYSE	14
2.1. Leçons à tirer du plan précédent	15
2.2. Description socio-économique et démographique de la zone.....	17
2.3. Image de la sécurité et de la qualité de vie	24
2.3.1. Données objectives.....	24
2.3.2. Données subjectives	40
2.4. Attentes et objectifs des autorités et autres parties prenantes.....	41
2.5. Déploiement du corps de police	43
2.5.1. Capacité en personnel	43
2.5.2. Organigramme	44
2.6. Image du service policier et de son fonctionnement	45
2.6.1. La mise en œuvre du service policier à la population	45
2.6.2. La mise en œuvre du fonctionnement interne.....	56
2.7. Coopération	59
2.7.1. Coopération policière inter zonale, supra locale et internationale.....	59
2.7.2. Autre type de coopération – protocoles avec partenaires non policiers et tiers.....	57
2.8. Synthèse de l'affectation de la capacité	60
CHAPITRE 3 LES OBJECTIFS STRATEGIQUES	63
3.1. Les objectifs stratégiques précédents – Evaluation et leçons à tirer	62
3.2. Les objectifs stratégiques 2014-2019.....	67
3.2.1. Synthèse de l'argumentation	67
3.2.2. Les objectifs stratégiques.....	68
CHAPITRE 4 POLITIQUE DE COMMUNICATION.....	69
4.1.1. Leçons à tirer sur la communication externe de la politique policière 2014-2019	70
4.1.2. Intentions concernant la communication externe de la politique policière 2020-2025	68
4.2. Communication Interne.....	70
4.2.1. Leçons à tirer sur la communication interne de la politique policière 2005-2008	70
4.2.2. Intentions concernant la communication interne de la politique policière 2009-2012	71
CHAPITRE 5 APPROBATION DU PLAN.....	73
5.2. Approbation	73
ANNEXES	7474

INTRODUCTION

Préface

A l'image de ses prédécesseurs, ce plan zonal de sécurité constitue le socle sur lequel repose l'ensemble de nos actions policières. En cela, il constitue un élément essentiel dans la chaîne de sécurité.

Il est le fruit des actions entreprises par la zone de police afin d'améliorer la sécurité et le cadre de vie de près de 70.000 personnes qui résident sur la zone de police et de toutes les personnes qui la fréquentent pour étudier, travailler ou y faire du tourisme.

Les priorités qui sont reprises ci-après sont le reflet de discussions menées à la fois en interne par les officiers de la zone de police mais aussi au sein des différents organes de décisions et de concertation. Comme cela sera mieux expliqué ci-après il rassemble à la fois des attentes de la population¹, des autorités administratives (Bourgmestres, Gouverneur) et judiciaire (Procureur du Roi et Auditeur du Travail). Pour son élaboration, nous avons également tenu compte d'informations stratégiques collectées auprès de différents partenaires internes et externes (personnes et/ou services)². Contrairement aux plans zonaux de sécurité précédents, nous n'avons pu nous baser sur les priorités dégagées au sein du plan national de sécurité puisque ce dernier ne sortira que courant 2021.

Réuni le 13 novembre 2019, le Conseil zonal de sécurité³ a arrêté les objectifs stratégiques qui constituent le « fil rouge » de ce document. Ce même organe est aussi le garant de la politique d'action policière qui peut être redéfinie en fonction de changements dus à l'émergence de nouvelles formes de criminalité, voire de changements structurels liés au fonctionnement de la zone de police. Le plan zonal de sécurité constitue la contribution de la police locale dans la recherche de la sécurité intégrale. Il rassemble les besoins et attentes locales en tenant compte des Plans locaux de Sécurité (là où ils existent) et du Plan Politique du Parquet (priorités d'action du parquet).

¹ Attentes exprimées au travers d'enquêtes sur le sentiment de sécurité, de rencontre et d'échange avec le personnel policier et les autorités administratives et politiques.

² Circulaire ministérielle CP 2 du 3 novembre 2004 visant à encourager le développement organisationnel de la police locale axée sur la police de proximité, M.B. du 29.12.2004.

³ « Le conseil zonal de sécurité est l'instance ultime de discussion et de coordination des objectifs prioritaires proposés par les différentes parties » - Article 35 de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, M.B. du 05.01.1999.

Avis au lecteur

Depuis près de 20 ans maintenant, la zone de police travaille dans le souci permanent d'améliorer la sécurité et la tranquillité des citoyens. Veiller à la qualité de vie des personnes est un travail à la fois ambitieux mais également de tous les jours. Pour garantir celle-ci, année après année, nous tâchons d'améliorer nos méthodes de travail, nos « outils » ainsi que nos connaissances.

La philosophie d'action qui sous-tend notre action est celle inscrite dans **la fonction de police orientée vers la communauté**⁴. Cette notion implique une attention et capacité de réaction et d'adaptation aux problèmes de société présents ou émergents. Ce travail est développé au sein de notre zone de police depuis près de 20 ans maintenant au travers de nombreux partenariats.

Pour accomplir ses missions la police a besoin d'informations⁵, d'éléments utiles à ses enquêtes. Ceux-ci sont analysés, étudiés afin d'établir la marche à suivre de nos actions. Sans « information » ou avec des informations de mauvaises qualités, la police est peu efficace, voire inopérante.

Dans un souci d'efficacité, il revient à la police de « *Faire les bonnes choses* » (Orientation vers le résultat), de « *bien faire les choses* » (efficacité et transparence de l'action), de les faire mieux (développer les capacités d'innovation et d'apprentissage en inscrivant les actions dans un processus d'amélioration continue⁶) et enfin de les « *Faire faire et/ou les faire ensemble* » (en utilisant les compétences de chacun au mieux et en utilisant des collaborations anciennes ou en en créant des nouvelles).

En tant que « service public » garant de la sécurité nous avons aussi pour mission de rendre compte de nos actions et de les expliquer (activités accomplies, résultats obtenus, etc.). Cela nécessite un sens du service et la mise en place d'un plan de communication⁷.

Toutes ces notions s'inscrivent dans la philosophie du **modèle de management EFQM – Police belge**⁸.

Afin de poursuivre dans la lignée des plans zonaux de sécurité précédents, chaque chapitre comprend les leçons à tirer du plan précédent et les besoins et attentes exprimés par nos partenaires.

Le futur plan zonal de sécurité est réalisé selon les prescrits de la circulaire interministérielle PLP 58 du 11 avril 2019 et couvrira les années 2020 à 2025. Il est en effet pour la première fois prévu pour une durée initiale de 6 ans, conformément à la loi du 16 août 2016⁹, afin de correspondre à la durée de la législature communale. Il est important également de signaler le contexte politique dans lequel ce plan est écrit : le gouvernement est minoritaire suite à une rupture du pacte de majorité survenue en décembre 2018 ; il est en outre désormais en affaires courantes suite aux élections législatives du 26 mai 2019 et dans l'attente d'un nouveau pacte de majorité.

Une autre particularité réside dans le fait que l'échéance de l'actuel PZS coïncide avec la fin du Plan National de Sécurité 2016-2019, et la Note cadre de Sécurité Intégrale 2016-2019. Le nouveau plan national de sécurité 2020/2021 (?) -2023 n'étant pas encore disponible, les différents plans zonaux de sécurité devront être rédigés indépendamment de celui-ci et feront probablement l'objet d'un

⁴ Circulaire ministérielle CP1 du 27 mai 2003, M.B. 09.07.2003, interprétant la notion de « community policing ».

⁵ Des partenaires externes vers les différents niveaux hiérarchiques de la zone de police (cadre de base, cadre moyen, cadre officier, postes locaux, direction de la zone de police, etc.). Sur cette question, voir aussi l'article 44/1 et suivant de la loi sur la fonction de police ainsi que la Directive commune MFO-3 du 14 juin 2002, des Ministres de la Justice et de l'Intérieur relative à la gestion de l'information de police judiciaire et de police administrative, M.B du 18/06/2002.

⁶ On fait référence ici à la théorie de DEMING (statisticien américain 1900-1993), laquelle illustre la méthode de qualité dite du cycle « P-D-C-A » (Plan ⇒ Do ⇒ Check ⇒ Act). La mise en place de cette méthode d'action doit permettre d'améliorer sans cesse la qualité du service par l'établissement d'un cercle vertueux (ensemble de cause à effet qui améliore le système entier).

⁷ Communication de la police vers les organes de contrôle (Collège de police, conseil zonal de sécurité) mais aussi avec nos « partenaires externes ».

⁸ European Foundation For Quality Management. Voir le tableau reproduit en annexe 2.

⁹ Loi du 16 août 2016 modifiant la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré structuré à deux niveaux, en ce qui concerne les plans de sécurité.

alignement lors de sa prochaine parution. Cette particularité implique que les différents plans zonaux de sécurité devront être davantage axés sur la situation locale mais également que les autorités locales auront la possibilité de suggérer des thèmes ou phénomènes devant selon elles être envisagés lors de la préparation du futur Plan National de Sécurité ainsi que de la Note Cadre de Sécurité Intégrale.

Le contexte général étant posé, le présent document constitue un outil visant la planification et la mise en œuvre de la politique policière locale et devant lui permettre d'atteindre ses objectifs en terme de sécurité et de qualité de vie. Pour ce faire, et dans une optique d'approche intégrale et intégrée, la Police Locale applique, entre autres, les principes de « police axée vers la communauté », de « police guidée par l'information » et de « Gestion optimale » comme cadres de référence.

La Police Locale pourra à cette fin développer des partenariats avec d'autres acteurs de la chaîne de sécurité ainsi qu'avec un large éventail de partenaires locaux au sein du paysage institutionnel de la zone de police, de la vie communautaire et des différents mouvements citoyens organisés ici et là. Ces liens directs permettent à la Police Locale de mieux concilier son propre fonctionnement avec les attentes légitimes de ses multiples partenaires et de la population, et de traiter les difficultés rencontrées selon une approche de type « résolution de problème » orientée vers des solutions claires et durables. La Police Locale, en s'appropriant les problèmes locaux et en interagissant avec les parties prenantes, adopte ainsi une attitude d'implication capable.

Ce plan zonal de sécurité 2020-2025 est, à l'instar du plan précédent, une mise en pratique du modèle de management EFQM et ce sont les objectifs de sécurité et de qualité de vie qui doivent guider sa rédaction, plus particulièrement la détermination d'objectifs stratégiques et opérationnels. Ces choix stratégiques de politique policière sont déterminés au niveau local par le Conseil Zonal de Sécurité qui, pour ce faire, s'appuie sur :

- Un diagnostic stratégique qui comprend d'une part un scanning de l'environnement local en terme de sécurité et de qualité de vie et, d'autre part, une image de l'organisation policière locale elle-même ;
- L'évaluation du plan zonal de sécurité précédent ;
- L'anticipation et la prise en compte des tendances futures déjà identifiées au niveau local et ayant une incidence potentielle sur la politique de sécurité locale ;
- Les attentes des différentes autorités de tutelle et celles des partenaires.

En ce qui concerne la mise en œuvre de ce plan zonal de sécurité, il sera fait preuve d'une certaine flexibilité pour répondre au contexte sociétal actuel caractérisé par un degré d'incertitude élevé. En effet, des événements perturbateurs et des évolutions rapides des tendances en matière de criminalité ainsi que la nécessité de saisir de nouvelles opportunités de développement organisationnel et d'innovation rendent la planification de plans stricts fixés longtemps à l'avance inefficace.

Vous l'aurez compris, il ne s'agit pas uniquement d'un exercice d'écriture conceptuelle mais bien de la mise en forme d'un plan stratégique qui structurera notre activité policière suivant une vision à long terme pour la période 2020-2025.

CHAPITRE 1

MISSION – VISION - VALEURS

1.1. Leçons à tirer du plan précédent

Cela fait déjà près de 20 ans que la zone de police SECOVA s'est inscrite dans le processus dite de « *Community policing* » ou de « *la police orientée vers la communauté*¹⁰ ».

Le choc engendré par ce profond bouleversement culturel pourrait être considéré comme étant aujourd'hui derrière nous. Tant les anciens policiers que les nouvelles recrues sont formés et sensibles à cette nouvelle façon de travailler. Néanmoins, il importe de maintenir cette ligne de conduite et continuer à rappeler au personnel ce qu'elle représente dans le travail quotidien.

En analysant les choses, on peut être satisfait du chemin parcouru tout au long de ces 18 années. Bien d'autres aspects ont été profondément modifiés tant dans la gestion du personnel que de la logistique mais aussi dans le travail de coordination judiciaire et opérationnelle. Ces dernières années, en grande partie à cause de l'apparition sur notre territoire du radicalisme et du terrorisme, les évolutions législatives et technologiques ont exigé des policiers de souvent remettre en question les procédures de travail et de s'adapter à de nouveaux outils qui, bien qu'automatisés, ne réduisent pas systématiquement le travail d'analyse. Nous sommes convaincus que ces évolutions technologiques ne vont aller qu'en s'accélération dans les prochaines années.

Dans notre tâche nous avons bénéficié d'atouts non négligeables comme des moyens humains, matériels et financiers importants mis à notre disposition par des collègues de police successifs. Ainsi, les communes qui composent la zone de police SECOVA sont également particulièrement dynamiques et certaines ont d'ailleurs connu d'importantes augmentations de population qui seront détaillée plus loin.

1.2. Les parties prenantes et leurs attentes

Pour circonscrire les attentes de la population et de nos partenaires en matière de politique policière, nous avons pu bénéficier de nombreuses informations reçues de différents partenaires.

Les Collèges de police sont également des lieux de discussion des attentes des autorités administratives (Bourgmestres) vis-à-vis de la police.

Depuis quelques années, des collaborations privilégiées avec différents acteurs importants comme les directions des établissements scolaires tant primaires que secondaires, mais aussi avec les représentants locaux des plans de cohésion sociale (Aywaille, Esneux, Chaufontaine, ...) et de la Teignouse-AMO existent.

Enfin, il faut encore ajouter à cela les nombreux échanges et collaborations avec les magistrats du Parquet du Procureur du Roi et de l'Auditorat du Travail, avec les services du Gouverneur de Province ainsi qu'avec la police fédérale au travers de différents projets et/ou réunions (concertation de recherche zonale, Concertation de recherche d'arrondissement, concertation provinciale de sécurité, commission provinciale de prévention, réunion des services d'aide et d'assistance aux victimes, réseaux des responsables judiciaires de l'arrondissement sous l'égide du Directeur Judiciaire et réseau des directeurs des opérations sous l'égide du Directeur Coordinateur...).

¹⁰ Circulaire CP 1 du 27 mai 2003 concernant la définition de l'interprétation du Community policing applicable au service de police intégré, structuré à deux niveaux, M.B., 09/07/2003.

Les parties prenantes et leurs attentes

PARTIE PRENANTE	METHODE DE SONDRAGE	ATTENTES	FACTEURS (DETERMINANTS) DE SUCCES
Direction et financiers			
Procureur du Roi Magistrats de référence (Substituts du Procureur du Roi)	Conseil zonal de sécurité Echanges lors des : 1. CRZ ¹¹ ; 2. Concertation de recherche d'arrondissement stratégiques ou liées à un domaine spécifique	✓ Une attention particulière à la prise en compte des besoins des victimes ; ✓ Une disponibilité et un engagement dans le suivi et le traitement des dossiers judiciaires ; ✓ Un respect de la déontologie.	✓ Un suivi et un contrôle de la qualité du travail judiciaire via le directeur judiciaire local ; ✓ La diffusion au personnel des circulaires et notes judiciaires en rapport avec le travail policier ; ✓ La formation et la sensibilisation du personnel sur l'importance de l'accueil (tant pour les victimes et les citoyens que pour leur climat de travail) ; ✓ Un suivi de l'accueil au sein des postes locaux ; ✓ Un encodage de qualité dans les banques de données policières.
Bourgmestres (Collège de Police)	⇒ Collège de police Présentation de la situation, détermination des attentes et choix des priorités en matière de qualité de vie, de sécurité et de lutte contre la délinquance et la criminalité.	✓ Renforcer la (le sentiment de) sécurité en assurant une présence policière de terrain ; ✓ Offrir un service de qualité aux citoyens en tenant compte des demandes sans jugement de valeur ; ✓ Privilégier la recherche de solutions (« problem solving »).	✓ En poursuivant le développement des principes du <i>community Policing</i> ; ✓ En instaurant un management dynamique et réactif et un suivi de l'action de terrain ; ✓ En Mettant en place des approches favorisant la prévention et le dialogue avec les citoyens.
Gouverneur de province	Concertation provinciale de sécurité Commission provinciale de prévention	✓ Implication dans les projets soutenus par le Gouverneur de Province	
Clients/bénéficiaires de service			
Population - habitants	Réunions de quartier Comité de quartier Diagnosfics Locaux de Sécurité (pour les communes qui en disposent) PLP (Partenariats locaux de prévention). Moniteur de la Sécurité.	✓ Plus de présence en rue ✓ Meilleure visibilité des inspecteurs de quartier ✓ Vitesse inadaptée dans les quartiers ✓ Incivilités.	✓ Réagir promptement aux demandes afin de réduire le seuil de frustration ; ✓ Organiser des actions policières concrètes en vue de lutter contre les phénomènes criminels importants qui diminuent le sentiment de sécurité de la population (vol à mains armées, Vols

¹¹ CRZ : Concertation de Recherche Zonale – sous l'égide du parquet.

			dans les habitations, etc.) ; ✓ Poursuivre les efforts de communication afin de mieux faire connaître notre action. ✓ Poursuivre le développement de PLP
Acteurs sociaux de terrain			
Criminologue du plan drogue et du Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention (P.S.S.P.)	Entretiens avec la coordinatrice Comité de pilotage du PSSP Plate-forme de concertation « toxicomanie » Commission de prévention du Plan de prévention de proximité.	✓ La poursuite des collaborations. ✓ Le soutien des actions de prévention ¹² mises en place sur la région Ourthe-Ambève. ✓ Des échanges réguliers sur les problématiques de terrain constatées.	✓ Le soutien des autorités locales. ✓ L'organisation de réunions de concertation en présence des responsables du service social et du service de police. ✓ L'implication des acteurs concernés (tant les inspecteurs de quartier que les éducateurs de rue)
Entités policières fédérales déconcentrées			
DCA	Echanges lors des réunions du réseau Liégeois des accompagnateurs de processus Echange lors du réseau des directeurs des opérations de l'arrondissement	✓ La participation au réseau Liégeois des accompagnateurs de processus. ✓ L'échange d'information et de bonnes pratiques avec les autres entités de la police locale ou fédérale. ✓ Développer une vision intégrale et intégrée qui permet la collaboration entre les deux niveaux de la structure policière (fédéral et local)	✓ L'intégration des objectifs stratégiques du plan national de sécurité au plan zonal de sécurité pour ce qui concerne la zone de police. ✓ Disposer d'une capacité opérationnelle suffisante pour l'exécution des plans d'actions locaux et d'arrondissement. ✓ Participer aux actions FIPA organisées par la DCA ✓ Fournir l'Hycap demandé pour répondre aux besoins liés à la gestion d'événements locaux ou nationaux et participer aux formations et exercices en la matière
Police Judiciaire Fédérale	Echanges lors des CRZ et dans le cadre du réseau des responsables judiciaires de l'arrondissement	Poursuite des collaborations et des échanges d'informations au sein des CRZ. Poursuite de la participation aux réunions des responsables judiciaires de l'arrondissement	✓ Implication de la zone de police dans les priorités du plan national de sécurité qui la concernent. ✓ Maintien de la capacité disponible pour le travail de police judiciaire au niveau local.
Police Fédérale Direction de la télématique	Réunion des gestionnaires fonctionnels (Projet mis en place à	Poursuivre les collaborations et les échanges d'informations	✓ Arriver à faire face aux problèmes culturels entre les

¹² En matière de prévention des assuétudes, de la violence et de la délinquance. Par exemple : participation de la zone de police aux projets « festi-futé », « café futé » et « commerces futés ».

	l'initiative de la zone de police SECOVA et piloté par la ZP	entre les gestionnaires fonctionnels de la province de Liège. Participation à la mise en œuvre du projet FOCUS	différents services ; ✓ Dégager des consensus en vue de trouver des solutions aux problèmes rencontrés ; ✓ Intégrer les développements futurs dans la pratique policière quotidienne.
Collaborateurs internes			
Cadres « officier », « moyen » et « de base » (personnel CALog inclus)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réunions des chefs de service ✓ Réunions du personnel ✓ Team building ✓ Groupes de travail ✓ Contacts informels et réguliers. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ La reconnaissance du travail réalisé par chacun à son niveau. ✓ La poursuite des comportements inadéquats et/ou non professionnels. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Assurer une gestion dynamique des ressources humaines. ✓ Former le personnel (en interne ou en externe) en fonction des besoins et d'objectifs précis.

1.3. Mission – Vision - Valeurs

Depuis sa mise en place, la zone de police SECOVA se montre intransigeante sur le comportement de son personnel tant policier que civil.

Ce haut niveau d'exigence se marque tout à la fois dans les interventions urgentes et dans le travail quotidien. Nous sommes notamment particulièrement attentifs aux délais d'intervention, à la qualité du travail accompli, aux risques encourus, au respect de la personne et des règles déontologiques. En cela, nous poursuivons le travail évoqué lors des plans zonaux de sécurité précédents.

• Mission

La zone de police entend fournir un service :

- Qui protège les libertés et les droits individuels de chacun ;
- Qui contribue au développement démocratique de la société ;
- Qui veille au maintien de la qualité de vie (salubrité, sécurité et tranquillité publique) ;
- Qui réponde aux attentes des citoyens et des autorités administratives et judiciaires ;
- Qui développe sans cesse de nouvelles compétences en vue d'obtenir de meilleurs résultats (efficience) ;
- Qui répond aux exigences de transparence et d'information ;
- En résumé, qui joue un rôle actif dans le développement de la philosophie de la police intégrée ;

Elle le fait en :

- Luttant contre les causes de la criminalité de manière proactive et/ou préventive ;
- Étant attentive à l'impact de ses actions sur le sentiment de sécurité tant « objectif » que « subjectif » ;
- Apportant une réponse rapide et adaptée aux différents phénomènes criminels et de délinquance ;
- Soulignant le rôle joué par chacun, individuellement et collectivement, dans la sécurité et la prévention des crimes et délits ;
- Utilisant le partenariat et la coopération comme moyens qui permettent d'augmenter l'efficacité de la prévention et de la répression ;
- Adoptant une attitude orientée vers la résolution des problèmes.

• Vision

La qualité de vie est un des atouts les plus régulièrement mis en avant lorsqu'il s'agit de décrire ou de présenter les communes de la zone de police SECOVA. C'est cette tranquillité, cette qualité de vie que nous voulons préserver en améliorant la sécurité et en participant à la régulation des rapports sociaux.

Ce travail s'articule autour de trois axes.

1. La participation de tous les membres de la zone à l'accomplissement de nos missions.
2. La polyvalence des policiers engagés qui permet à tous d'assurer les missions de base de la police (accueil, travail de quartier, intervention, etc.)
3. Le recours à la spécialisation dans des cas particuliers et en fonction de besoins et d'objectifs précis (enquêteurs spécialisés, policiers d'intervention, assistance aux victimes, policier spécialisé en matière de roulage, ...).

Ce travail s'accomplit dans le respect du « *community policing* ». Chaque policier doit toujours avoir à l'esprit les concepts de « *police de proximité* », « *d'implication capable* » et « *d'excellence* ».

• Valeurs

Lors du dernier plan zonal de sécurité 5 principes fondamentaux ont été établis et déclinés selon une règle dite des 5 P¹³.

« Notre **Proximité** et notre disponibilité nous permettent d'assurer la **Protection** des citoyens. Nous exécutons nos tâches et nos missions avec **Professionalisme**, **Probité** et **Persévérance**. »

Chaque membre du personnel a reçu à titre personnel un code de déontologie. Cet ouvrage se veut le guide de leur conduite professionnelle afin de nous aider à développer cette philosophie.

Nous envisageons également de poursuivre le développement et le respect de valeurs telles que la **loyauté**, l'**esprit d'équipe** et le **respect mutuel** dans un concept de **leadership participatif**.

¹³ Afin de nous distinguer de valeurs trop souvent énoncées.

CHAPITRE 2

SCANNING & ANALYSE

2.1. Leçons à tirer du plan précédent

Comme dans le cadre du plan zonal de sécurité précédent, nous avons respecté la philosophie du « community policing » pour la rédaction de ce nouveau document. Tout au long du travail d'analyse et de rédaction, nous avons gardé à l'esprit les 5 valeurs « piliers » du modèle belge de la police de proximité, à savoir :

1. L'orientation externe : établir les besoins et les attentes de la population, des partenaires.
2. L'orientation vers la résolution de problèmes
3. Le partenariat (tant en interne qu'en externe)
4. La justification des actions
5. L'habilitation.

En matière de statistiques criminelles, nous utilisons depuis plusieurs années maintenant les analyses effectuées par le service du directeur coordinateur de la police fédérale. Les analystes stratégiques fournissent aux zones de police locale dans leur ensemble un appui sur base d'un document qui étudie et suit l'évolution des principaux phénomènes criminels et de délinquance sur l'ensemble de l'arrondissement judiciaire. Ce travail « général » est connu sous la dénomination « ICA-LHV¹⁴ » pour *Image de la Criminalité de l'Arrondissement (judiciaire) de Liège-Huy-Verviers*. Les données chiffrées sont issues de la BNG (banque de données générales des services de police).

A la demande, ces analystes stratégiques peuvent aussi fournir un travail d'analyse plus précis ou ciblés sur des phénomènes particuliers qui ne figurent pas toujours parmi les plus importants en termes de nombre de faits. Cela permet à la zone de police de se concentrer sur le travail de « contextualisation » des chiffres et sur le suivi des phénomènes qui ont été choisis comme « objectifs stratégiques ». De plus en plus, la question repose moins sur la totale fiabilité des chiffres que sur l'évolution de phénomènes dans le temps (tendances).

Cela permet notamment de voir si des phénomènes, en régression ou en augmentation chez nous, le sont aussi dans les autres zones de l'arrondissement judiciaire ou si l'augmentation ou l'apparition de nouvelles formes de criminalité ne doit pas nous inciter à être plus vigilant (modus operandi particuliers, etc.). Ces analyses qui descendent jusqu'au niveau de la commune, nous permettent également de vérifier si les priorités que nous retenons sont présentes de la même manière dans chacune des communes de la zone ou s'il existe des spécificités qui doivent attirer notre attention.

A côté de cette analyse plus fouillée, DRI nous transmet régulièrement des données brutes de statistiques criminelles ainsi que des statistiques propres à la sécurité routière.

La motivation du choix de nos objectifs prioritaires repose à la fois sur l'étude approfondie de la situation réelle de l'état de la criminalité dans nos communes (données objectives), sur les attentes des parties prenantes et sur les besoins de la population (données subjectives¹⁵).

¹⁴ Image intégrée et automatisée de la Criminalité enregistrée dans l'Arrondissement de Liège, Huy et Verviers.

¹⁵ Analyse du sentiment de sécurité.

2.2. Description socio-économique et démographique de la zone

Nous reprenons ici les points essentiels des données contenues dans les rapports du SPF Economie intitulés « *voire commune en chiffre* ».

Aspects géographiques

Ces aspects n'ont pas variés depuis la mise en place de la zone.

Les communes qui composent la zone de police sont toujours les mêmes, à savoir Chaufontaine, Esneux, Sprimont, Aywaille et Trooz. Le territoire est toujours de 240 Kms².

Les données reprises dans le tableau ci-dessous sont issues du site STATBEL du SPF Economie¹⁶.

	Aywaille	Chaufontaine	Esneux	Sprimont	Trooz	Zone
Territoire / Occupation du sol						
Superficie totale en km ²	80 km ²	25,5 km ²	34 km ²	74,5 km ²	24,2	240,2
Densité de la population (hab./km ²)	155,6	815,5	379,7	192,31	338,8	291
Evolution de la densité de la population (depuis 2001) ¹⁷	↗↗	↗	↘	↗↗	↗	↗

L'environnement est resté essentiellement rural (juxtaposition de beaucoup de petits villages¹⁸) et semi-urbain dans les centres des communes comme par exemple à Aywaille, Esneux, Tilff, Embourg, Vaux-Sous-Chèvremont.

Trois cours d'eau importants traversent ces communes (l'Amblève, l'Ourthe et la Vesdre). Les crues et inondations restent possibles et peuvent entraîner un surcroît de travail important pour les services de police (sécurité de la population à évacuer, voiries barrées, routes déviées, augmentation du risque de vol dans les habitations inhabitées, etc.).

Aspects démographiques

Chiffres de population (1/1/ 2019)	Aywaille	Chaufontaine	Esneux	Sprimont	Trooz	Zone
Population totale	12436	20800	12917	14712	8199	69064
Evolution de la population totale (depuis 2001)	+22.1% ↗↗	+1.1% ↗	-1.7% ↘	+18.1% ↗↗	+7.7% ↗	+7.9% ↗
☐ Hommes (%)	49,2%	47,9%	48,4%	48,1%	49,2%	48,4%
☐ Femmes (%)	50,8%	52,1%	51,6%	51,9%	50,8%	51,6%
☐ Belges (% au 01.01.2018)	96,9%	94,8%	95,3%	96,6%	93,1%	93,6%
☐ Etrangers (% au 01.01.2018) ¹⁹	3,1%	5,2%	4,7%	3,4%	6,9%	6,4%

Au 1^{er} janvier 2019, la population totale de la zone s'élevait à 69.064 habitants et résidents²⁰. Entre 2001 (année de mise en place de la zone de police) et 2019, la population a augmenté de 7,95 %. On a assisté à une amplification de l'augmentation de la population ces dernières années. Cette croissance est principalement constatée à Aywaille (12436 habitants soit une augmentation de 22%) et à Sprimont (14.712 habitants soit une augmentation de 18%). Sprimont devient ainsi la seconde commune la plus peuplée de la zone de police. On notera aussi l'augmentation significative de population à Trooz, commune qui jusqu'il y a peu était relativement stable.

¹⁶ Données au 01-01-2019.

¹⁷ **Légende évolution** : ↘ : <-5% ; ↘ : de -1% à -5% ; → : de -1% à +1% ; ↗ : +1% à +5% ; ↗↗ : >+5%

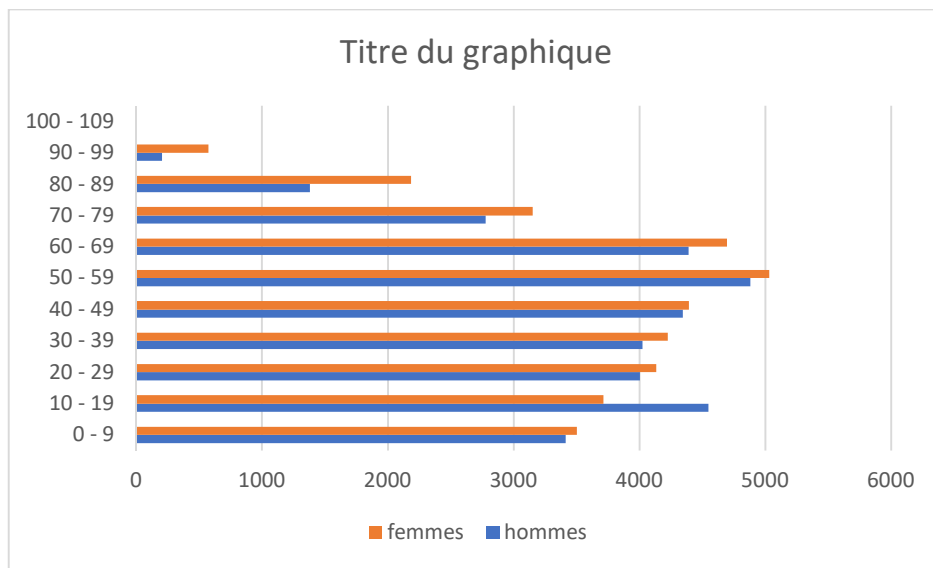
¹⁸ A titre d'exemple : Lincé, Fraiture, Florzé, Dolembreux sur Sprimont, Fontin, Hony, Montfort sur Esneux, Deigné, Harzé, Havelange, Nonceveux, Awan, Kin, Septroux à Aywaille, Pery, Fraipont, Trassenster, Fôret à Trooz, Mehagne et Ninane à Chaufontaine.

¹⁹ Sur l'ensemble de la zone de police, les nationalités les plus représentées sont les français, les italiens, les espagnols et les portugais

²⁰ Sur base des chiffres fournis par les services de population des communes. Les personnes qui résident dans les trois centres ouverts pour candidats réfugiés ne sont pas reprises dans ce chiffre.

Ces augmentations sont encore plus sensibles si on ajoute à cette population les « registres d'attentes », où figurent les personnes qui résident dans des centres ouverts pour candidats réfugiés politiques. 3 centres existent aujourd'hui sur la zone SECOVA, le plus ancien à Nonceveux (Aywaille) un second à Trasenster (Trooz) et enfin un dernier centre à Banneux (Sprimont). En comptant ces centres, il faut ajouter entre 700 et 800 personnes à la population de la zone.

La pyramide des âges montre l'importance dans la population de la génération née entre 1945 et 1970 (génération « baby boomer »). L'allongement de la durée de vie a fait « bondir » la catégorie des plus de 60 ans qui est passée de 15798 personnes en 2008 à 17513 en 2013 soit une augmentation de 10,86%. 21,5 % des habitants ont moins de 20 ans et 27,5 % ont plus de 60 ans.



<i>Tranches d'âges</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>
0 - 9	3415	3503
10 - 19	4547	3713
20 - 29	4004	4133
30 - 39	4023	4225
40 - 49	4345	4391
50 - 59	4880	5032
60 - 69	4390	4693
70 - 79	2779	3152
80 - 89	1381	2183
90 - 99	205	576
100 - 109	0	5

Habitat

Quel que soit la commune de la zone, l'essentiel de l'habitat reste concentré dans des habitations unifamiliales (maisons, villas, etc.). Il existe de nombreux quartiers dits « résidentiels » mais aussi des quartiers anciens (centre de villages, habitations ouvrières des années 60-70) ou nouveaux où l'on développe l'habitat groupé (maisons jumelées ou groupées). Pour ce qui concerne les anciennes constructions (des années 50 à 80), il s'agit très souvent de maisons isolées.

Depuis quelques années, on voit apparaître de plus en plus de projets de nouveaux lotissements dont certains comportent des immeubles à appartements²¹, ce qui entraîne la création de nouvelles voiries et l'augmentation des flux de circulation. Cela répond aussi à une demande notamment de personnes plus âgées (qui ne désirent pas conserver l'entretien d'une grande propriété) ou de jeunes qui démarrent dans la vie professionnelle (seul ou en couple).

Des logements sociaux existent également (généralement sous forme de cités sociales) tout comme il subsiste quelques campings d'habitat permanent précaire (voir ci-dessous).

Aspects sociaux

Enseignement

Outre les 43 établissements primaires²², on note la présence de cinq écoles secondaires : deux athénées royaux (Aywaille et Esneux), un Collège (le Sartay à Embourg-Chaufontaine) et les instituts Saint-Joseph et Saint-Raphaël (à Aywaille-Remouchamps). La population scolaire fluctue entre huit et neuf mille élèves.

Plusieurs écoles primaires pratiquent l'immersion linguistique (anglais ou néerlandais). On retrouve ces options dans le secondaire également (Athénée royal d'Esneux et d'Aywaille ainsi que le collège du Sartay à Chaufontaine). Nous avons constaté que ces « spécialisations » engendrent des flux de circulation nouveaux qui ne sont pas sans poser des soucis de fluidité dans des villages et/ou des quartiers dont les voiries et les emplacements de stationnement n'ont pas été dimensionnés pour accueillir autant de véhicules.

Habitat permanent précaire

Comme on pourra le constater ci-après, le revenu moyen par habitant des communes de la zone est en constante augmentation. Malgré tout, nous conservons dans nos communes, une population défavorisée qui séjourne dans des campings résidentiels devenus au fil du temps des lieux d'habitat permanent. On dénombre encore 8 campings de ce type, principalement à Aywaille, Sprimont et Esneux. Certains de ceux-ci se trouvent en zone inondable ce qui ajoute encore des difficultés de vie aux résidents.

Centre pour candidats réfugiés politiques

Depuis 2009, un troisième centre ouvert pour candidats réfugiés politiques a été installé à Banneux (Sprimont). Le premier centre avait ouvert ses portes à Nonceveux (Aywaille) en 1997 déjà et le second en 1999 à Trasenster (Trooz). Les trois centres sont installés dans des villages relativement retirés des centres des communes.

Le centre d'Aywaille (« L'Amblève ») peut accueillir 243 personnes. Le centre « Le Merisier » à Trasenster (Trooz) peut recevoir 305 personnes et enfin le centre « La Trientale » à Banneux (Sprimont) dispose d'une capacité d'accueil de 150 personnes, isolées ou en famille, et 16 mineurs non accompagnés (MENA) qui bénéficient d'un accueil spécifique.

La Croix-Rouge est l'organisme gestionnaire de ces centres ouverts avec lesquels des contacts réguliers ont lieu notamment pour les inscriptions et les radiations des personnes qui y séjournent. Ce sont des policiers spécifiquement désignés qui entretiennent les contacts les plus réguliers. Ces centres peuvent constituer des lieux à risque en matière de troubles de l'ordre public même si nous ne devons pas déplorer beaucoup d'incidents ces derniers temps.

Comme nous l'indiquions déjà dans le précédent plan zonal de sécurité, les différentes nationalités, la promiscuité, les rites et coutumes, l'oisiveté parfois ainsi que les règles de vie de l'établissement sont autant de sources potentielles de conflits. Une donnée nouvelle concerne les pratiques religieuses et les risques de radicalisme. Nous serons attentifs à toutes informations utiles concernant cette problématique.

²¹ Généralement, ces immeubles ne dépassent pas la dizaine d'appartements.

²² Tous réseaux confondus : Communauté française, libre et communal.

L'I.P.J. (Institution Publique de Protection de la Jeunesse)

Ce centre de la communauté française accueille des mineurs d'âge à problèmes « placés » par les juges de la jeunesse. Ces jeunes proviennent de toute la Wallonie mais également de Bruxelles comme en atteste les nombreux transferts que nous effectuons vers le parquet du Procureur du Roi de la capitale.

Outre la section « accueil » (10 places), l'institution dispose d'une section « éducation » (36 places) où les jeunes peuvent bénéficier d'une scolarité adaptée. Enfin, le centre dispose de 10 places en milieu fermé.

Les pèlerinages

Le centre marial de Banneux accueille de façon bisannuelle d'importants pèlerinages. Aux fidèles habitués se joignent alors une importante communauté de « gens du voyage ». Ce sont plusieurs milliers de pèlerins que drainent ces événements.

Aspects économiques

Le coût moyen de la zone de police par habitant s'élève à 118 € par habitant. Il s'agit d'un coût relativement bas par rapport à l'ensemble des zones de police de la province de Liège et surtout par rapport au coût par habitant d'une grande ville (ex. : Liège).

L'activité agricole reste particulièrement bien présente sur la zone de police. Elle est principalement tournée vers la production laitière et l'élevage.

Au niveau du tissu économique, la zone de police dispose de plusieurs zonings industriels ou parcs d'activités économiques (Harzé, Damré-Cornemont, Prayon, Mery, etc.).

Plusieurs entreprises importantes disposent de bureaux, d'un siège administratif ou d'une usine de production sur le territoire d'une des 5 communes (Galère, Sprimoglass, ELOY S.A., B-Post, Arcelor, Magotteaux, etc.).

La commune de Sprimont est aussi et surtout un pays de carrières (Grès et petit Granit). On retrouve aussi des carrières à Trooz (Arcelor, Gralex et New Wal'Pierre).

Le revenu moyen net imposable s'élève à 20.574 euros par habitant. Il se situe au-dessus du revenu moyen de l'ensemble de la province.

Il se répartit comme suit :

- Chaufontaine : 23.051 euros
- Esneux : 21.045 euros
- Sprimont : 20.574 euros
- Trooz : 18.048 euros
- Aywaille : 17.555 euros

Le taux de chômage-BIT²³ s'élève à 8,0% (parmi la population âgée entre 15 et 64 ans) et celui des individus percevant un revenu d'intégration sociale (RIS) à 1,7% (parmi la population âgée entre 18 et 64 ans).

Les taux par commune sont les suivants (taux de chômage / taux de bénéficiaires du RIS) :

- Aywaille : 9,1% / 2,2%
- Chaufontaine : 7,9% / 1,8%
- Esneux : 7,3% / 1,4%
- Sprimont : 6,9% / 0,9%
- Trooz : 9,2% / 2,7%

²³ Mesure selon la définition du Bureau International du Travail. Le taux de chômage administratif s'élève quant à lui à 11,2%.

Le nombre de postes salariés dont le lieu de travail se trouve sur le territoire de la zone est d'environ 13.000. Ce nombre représente 4,0% de l'ensemble des postes de travail implantés dans la Province.

76% d'entre eux concernent le secteur privé et 24% le secteur public.

Concernant le commerce de détail, on distingue différents centres importants. Le plus dense se situe à Aywaille (plus de 100 commerces). On peut également citer le centre de Tilff (Esneux), Embourg et Vaux-Sous-Chèvremont (Chaufontaine). Beaufays se développe depuis peu avec de nouveaux centres commerciaux. Le tourisme et l'horeca (cafés, restaurants, etc.) sont des secteurs particulièrement dynamiques et porteurs d'emplois. Pour terminer, il faut encore mentionner la présence d'un Casino à Chaufontaine.

EVOLUTION DES REVENUS MOYENS PAR HABITANTS DEPUIS 2005

	2005	2009	2018	Progression depuis 2005
Aywaille	12 753 €	14 755 €	17 555 €	+37,65%
Chaufontaine	16 685 €	19 277 €	23 051 €	+38,15%
Esneux	15 292 €	18 401 €	21 045 €	+37,62%
Sprimont	14 319 €	17 237 €	20 574 €	+43,68%
Trooz	13 378 €	15 100 €	18 048 €	+34,90%

Cette augmentation en termes de revenus s'est poursuivie ces dernières années. Pour comparaison, le revenu moyen par habitant en province de Liège est de **16 559 €**.

Aspects culturels

Quelques grandes festivités jalonnent l'année sur les différentes communes. A Tilff (Esneux), la principale manifestation culturelle reste le carnaval de la Laetare (dimanche de la mi-carême) et les activités annexes au carnaval qui se déroulent durant toute l'année. A Sprimont, les festivités du 15 août sont également des événements importants en matière d'ordre public. A Aywaille, nous soulignons l'importance croissante du Festival Yes2Dayland.

A côté de ces événements majeurs, on peut encore noter de très nombreuses festivités locales : Aqualines (Chaufontaine), rencontres internationales de sculptures (Sprimont), grands feux, fête espagnole (Trooz), ainsi que les fêtes du livre, du fromage, du potiron, médiévale, etc.).

De très nombreuses associations culturelles sont également présentes sur la zone (clubs de loisirs, mouvements de jeunesse, services clubs, sociétés philanthropiques, etc.) qui comporte aussi plusieurs centres culturels et bibliothèques accessibles aux habitants.

L'académie de musique dispose à Aywaille d'un centre régional d'enseignement artistique agréé par la Communauté française (Académie Ourthe-Vesdre-Amblève).

Enfin, Source Ô Rama à Chaufontaine se développe également avec ses Waterhouse et Arthouse.

Aspects sportifs

La zone comporte huit halls des sports, deux piscines couvertes (bassin de 25 mètres) et plus de deux cents clubs sportifs référencés. Parmi les principaux, on notera seize clubs de football (dont deux en division 3 amateurs (Sprimont et Aywaille)), huit clubs de baskets, onze clubs de football en salle, onze clubs de tennis, un club de Rugby, un club de hockey sur gazon, quatorze clubs cyclotouristes ou de VTT, des clubs de tennis de table, d'arts martiaux, des centres équestres et deux stands de tir sportif.

Terre de cycliste, la région figure également au programme de nombreuses courses cyclistes d'envergure nationale ou internationale (Liège-Bastogne-Liège, Tour de la région wallonne, Grand prix de Wallonie, etc.). Le territoire de la zone de police se prête également bien à l'organisation de trails et randonnées VTT qui sont de plus en plus nombreuses.

Chaque année autour du dernier week-end du mois de juin, une compétition de Beach volley se déroule durant plusieurs jours sur la commune d'Esneux (Beach days). Cette festivité tend à évoluer vers du Beach soccer.

Tourisme

La vocation touristique des communes de l'Ourthe-Vesdre-Ambève est connue depuis longtemps déjà. Le tourisme s'y décline essentiellement sous la forme de courts séjours (quelques nuitées).

Les communes présentent une offre d'hébergement diversifiée : hôtels, gîtes ou chambres d'hôtes, gîtes pour groupes, auberge de Jeunesse, centre de séminaires et surtout des campings²⁴.

Outre les paysages qu'offrent nos communes, il existe aussi quelques attractions, sites et monuments remarquables :

1. Un centre thermal²⁵ (Château des Thermes) et un centre de découverte de l'eau thermale (Source'O' Rama) à Chaufontaine ;
2. Deux forts datant de la première guerre mondiale (Embourg et Chaufontaine) ;
3. Un centre sportif – fort aventure (Chaufontaine) ;
4. Un village Western (Chaufontaine) ;
5. Une basilique (à Chèvremont – entité de Chaufontaine) et une abbaye cistercienne (à Brialmont – entité de Tilff) ;
6. Un centre marial à Banneux et son site des apparitions (Sprimont) ;
7. Un site paléontologique : *La Belle Roche* à Fraiture²⁶ (Sprimont) ;
8. Le Parc du Mary²⁷ et L'Arboretum du Rond-Chêne (Esneux) ;
9. Deux centres de plongée sous-marine (à Esneux et Sprimont) ;
10. La grotte et le rocher Sainte-Anne²⁸ (Tilff) et la grotte de Remouchamps²⁹ (Aywaille) ;
11. Un parc animalier (Monde sauvage d' Aywaille) ;
12. Les fonds de Quarreux (site classé – Aywaille) ;
13. Le domaine provincial du château de Harzé (Aywaille) ;
14. Plusieurs musées³⁰.

Le territoire de la zone se prête volontiers à la randonnée ainsi qu'à la pratique du VTT ou du cyclotourisme. Le relief fait de vallons, de collines et de bois, attire de nombreux promeneurs, cavaliers et vététistes venus principalement de Wallonie, de Flandre et des Pays limitrophes.

On dénombre 72 établissements d'hébergement touristique pour un total de 1.544 lits implantés sur la zone. Cela représente 79.497 nuitées en 2017³¹ :

- 20.254 dans la commune de Aywaille ;
- 18.555 dans la commune de Chaufontaine ;
- 17.069 dans la commune de Esneux ;
- 14.645 dans la commune de Sprimont ;
- 8.974 dans la commune de Trooz

²⁴ Le détail par commune est repris en annexe XXX.

²⁵ Chaufontaine dispose de la seule source d'eau chaude de Belgique.

²⁶ Ce site est vieux de 500.000 ans.

²⁷ Propriété communale de plus de 100 hectares.

²⁸ Grotte de quatre étages superposés qui compte plus de 2000 mètres de couloirs.

²⁹ Site classé, cette grotte est la plus longue d'Europe avec ses 2800 mètres et sa partie navigable est aménagée depuis 1829.

³⁰ Musée de la pierre et du chemin de fer à Sprimont ; de l'abeille à Esneux et les musées du moulin à eau et de la boulangerie à Aywaille ; de l'automobile à Trooz.

³¹ Données fournies par la DCA de Liège.

Mobilité

Depuis l'installation de la zone de police, ce domaine n'a pas connu de changements importants. La plupart des constats établis lors des plans zonaux de sécurité précédents restent valables.

Les principaux axes routiers de communication sont :

- L'autoroute E25 reliant Liège au Luxembourg (traverse la zone du Nord au Sud) ;
- La route régionale N30 qui relie BEAUFAYS à AYWAILLE ;
- La route régionale N61 qui assure la liaison entre LIÈGE et VERVIERS, en passant par VAUX-SOUS-CHÈVREMONT, CHAUDFONTAINE et TROOZ ;
- La route régionale N62 qui relie EMBOURG à GOMZÉ-ANDOUMONT (commune de SPRIMONT) ;
- La route régionale N621 va de VAUX-SOUS-CHÈVREMONT à FLÉRON via ROMSÉE ;
- La route régionale N633 parcourt la Vallée de l'Ourthe-Amblève (AYWAILLE - COMBLAIN-AU-PONT – ESNEUX – TILFF) ;
- La route régionale N678 relie CHANXHE (commune de SPRIMONT) à THEUX ;

La Zone SECOVA compte 28,8 kms d'autoroutes, 154,1 kms de routes régionales ou provinciales et 1.189,3 kms de voiries communales.

Le parc automobile propre à la zone est constitué d'environ 48.000 véhicules et se décompose comme suit :

Voitures privées (79%), Camions et camionnettes (10%), Motos (8%) et Autres (3%)

Cela représente une augmentation de +6,4% par rapport à 2013

Depuis 2008, la société de transport en commun (TEC Liège) a mis en service une nouvelle ligne de bus qui relie Fléron au Sart Tilman en passant par Chaufontaine, Ninane, Beaufays, Tilff et le Centre Hospitalier Universitaire de Liège (C.H.U.). Cette ligne « transversale » permet un important gain de temps pour les usagers qui évitent de passer par la ville pour se rendre au centre hospitalier universitaire ou sur le campus de l'université de Liège.

Un important charroi de poids lourds (marchandises, carrières, etc.) circule également sur les voiries régionales et communales. L'aspect résidentiel de la zone entraîne un important trafic « sortant » en début de journée et un trafic « entrant » de même importance en fin d'après-midi.

On mentionnera néanmoins l'édification de plusieurs ronds-points à des endroits stratégiques (sorties ou entrées d'autoroute) ce qui permet de fluidifier la circulation aux heures de pointes.

La commune d'Aywaille travaille actuellement à l'élaboration d'un nouveau plan de circulation qui vise à désengorger le centre de la localité afin d'y conserver son caractère convivial et « piétons admis ». Concernant la localité de Tilff, il faut mentionner l'accord dégagé en 2012 concernant les travaux de remplacement du pont qui enjambe l'Ourthe. Les travaux ont finalement débutés au printemps 2018 et sont prévus pour une durée de 800 jours calendrier.

Au niveau du réseau ferroviaire, il faut noter la mise en service de la ligne ferroviaire à grande vitesse BRUXELLES-COLOGNE et son tunnel dit « de Soumagne »³² qui possède une entrée (sens Liège-Cologne) à Vaux-Sous-Chèvremont (commune de Chaufontaine). Un plan particulier d'Urgence et d'Intervention est prévu.

On notera encore les lignes IR LIÈGE-JEMELLE et LIÈGE-LUXEMBOURG qui traversent la zone du Nord au Sud via les communes d'Esneux, Sprimont et Aywaille et la ligne L LIÈGE-WELKENRAEDT qui traverse la zone d'Ouest en Est en passant sur les communes de Trooz et Chaufontaine (où la gare a été remise en service récemment).

³² Cet ouvrage d'art de 6.530 mètres comporte deux voies. Sa capacité actuelle est de 18 trains par jour (ICE et Thalys) circulant à une vitesse maximale de 200km/h.

Services d'incendie

La zone de police est desservie par trois services d'incendie depuis la réorganisation de ceux-ci.

Les communes de Chaufontaine et d'Esneux sont couvertes par le service de secours 2 de Liège et environs (IILE)³³ à l'instar de 19 autres communes. L'IILE dispose de 7 casernes réparties sur tout son territoire et 6 postes-avancés (dont les postes de Grivegnée, de Seraing et du Sart-Tilman) et une caserne centrale qui fait office d'état-major.

Les communes de Sprimont et de Trooz se trouvent sur le service de secours 4 Vesdre Hoegne et Plateau alors que la commune d'Aywaille est reprise dans le service de secours 5 Warche Amblève Liègne.

³³ L'intercommunale d'incendie de Liège et environs (IILE) est une intercommunale belge centrée autour de la ville de Liège qui a pour mission de gérer le service d'incendie et l'aide médicale urgente de 21 communes.

2.3. Image de la sécurité et de la qualité de vie

2.3.1. Données objectives

A] La criminalité enregistrée

La « qualité de vie » est un élément primordial pour l'ensemble des habitants de la zone de police mais aussi pour ses Bourgmestres qui en sont les premiers garants.

Il s'agit d'un concept un peu flou qui dépend à la fois d'éléments objectifs (revenus moyens par habitant, état des voiries locales et régionales, infrastructures sportives et culturelles, accessibilité des services publics, soins de santé) et subjectifs (cadre de vie, sentiment personnel de bien-être).

Le « sentiment de sécurité » figure en bonne place parmi les éléments qui permettent d'évaluer la qualité de vie des citoyens. C'est aussi une des données qui permet d'apprécier le travail des services de police. Elle se construit à partir de données quantitatives (objectives) et qualitatives (subjectives).

La question du « sentiment de sécurité » est donc particulièrement difficile à cerner et elle peut évoluer de manière positive ou négative indépendamment du nombre de faits enregistrés. Un fait isolé mais qui aura eu un profond retentissement dans les médias peut engendrer une baisse du sentiment de sécurité tout comme l'apparition de multiples faits de moindres gravités (dégradations, vols simples, etc.). Malgré tout, en première ligne des sources objectives qui permettent d'approcher le sentiment de sécurité, figure l'enregistrement des faits criminels et délictuels. Ce sont les procès-verbaux des services de police qui alimentent la banque de données nationale générale (BNG).

Choix des outils

Depuis plusieurs années maintenant, nous utilisons quasi-exclusivement les données issues de l'ICA-LHV qui consiste en une « *Image de la Criminalité de l'Arrondissement de Liège (Liège-Huy-Verviers)* »³⁴ qui est fournie par les services du Directeur Coordinateur Administratif de Liège.

Sa fréquence³⁵ et sa stabilité dans le temps permet d'établir des comparaisons ce qui en fait un outil de management et de stratégie policière de premier ordre.

Les autres outils d'analyse que nous recevons sont fréquemment transmis avec un délai trop important que pour pouvoir être utilisé directement dans la cadre d'une politique d'action réactive et adaptée à l'émergence de nouveaux phénomènes ou modus operandi.

L'ICA-LHV analyse différentes problématiques sur base d'une matrice multicritères. Certains faits peuvent se retrouver dans diverses rubriques en même temps. Ainsi, un vol de voiture, stationné dans un garage est comptabilisé tant dans les vols dans habitation que les vols de véhicules. L'addition des chiffres des différents phénomènes détaillés dans l'ICA-LHV ne donne pas une image réelle de la criminalité sur la zone de police.

De manière régulière, les données et autres chiffres de criminalité font l'objet de discussions entre des représentants de la zone de police (directeur judiciaire, officier du service judiciaire local, responsable de la direction des opérations, criminologue) et les analystes stratégiques de la DCA de Liège afin de mieux analyser et interpréter les données.

L'analyse des données issues des modules « traitement » et « information » du système informatique I.S.L.P permettent de suivre sans délai les variations significatives de criminalité (« vague » de vols dans les véhicules, vols dans les habitations avec un modus operandi particulier, etc.)

Un autre élément important doit être rappelé ici. Toute statistique criminelle ne mesure que la criminalité déclarée et enregistrée, c'est-à-dire l'ensemble des faits portés à la connaissance des services de police. C'est ce que l'on désigne communément sous le vocable de « *taux de reportabilité* ». On sait aujourd'hui que parmi les nombreux biais de la statistique policière figure le fait que certaines infractions ne sont pas déclarées à la police car les victimes pensent parfois que cela

³⁴ Banque de données fournies par les services du Directeur Coordinateur Administratif de Liège.

³⁵ Des chiffres sont fournis tous les trois mois environ.

ne servira à rien ou que cela est trop peu grave pour intéresser la police³⁶. De plus, certains actes délictueux sont aujourd'hui moins réprimés ou socialement mieux acceptés. Il faut aussi prendre en compte les comportements auquel la police ne peut pas s'attaquer faute de temps et/ou de moyens.

Précisons encore que ce taux varie fortement d'une infraction à l'autre. Le taux de reportabilité des homicides ou des cambriolages est proche des 100% alors que les faits de vols simples, de dégradations ou de fraude ont des taux largement inférieurs. Pour certains faits, on considère généralement que la statistique disponible donne plus une indication sur le niveau d'activité policière que sur les variations inhérentes au phénomène lui-même (Trafic ou consommation de stupéfiants, prostitution, etc.).

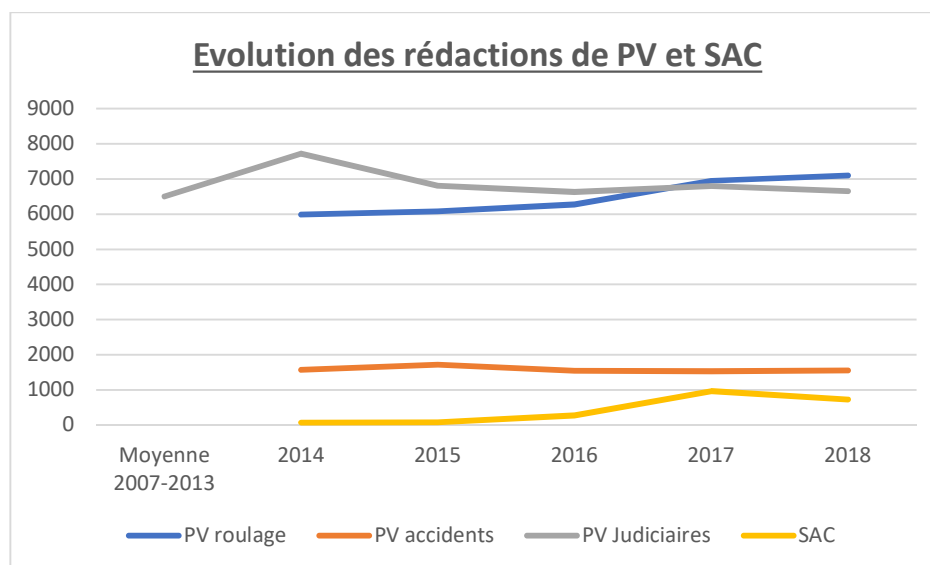
Enfin, les statistiques policières ne prennent pas en compte les SAC qui bénéficient d'un enregistrement distinct, tant dans les zones de police que dans les communes.

B] La criminalité sur la zone de police SECOVA

Durant le précédent PZS, l'activité en terme de rédaction de devoirs judiciaires oscillait entre 6000 et 6500 procès-verbaux initiaux (PVI) par an. En 2014, ce chiffre a connu une forte hausse pour atteindre 7718 PVI. Par la suite, les années suivantes ont vu ce chiffre diminuer à nouveau pour se stabiliser au-dessus des 6600 PVI par an malgré tout.

A côté de cette activité policière, nous avons voulu comparer les rédactions réalisées dans trois autres domaines, les PV d'accidents de la route, les PV de constatation d'infractions de roulage et les SAC (Sanctions administratives communales), le tout représentant le travail policier dans les domaines tant de la criminalité que du roulage et des incivilités.

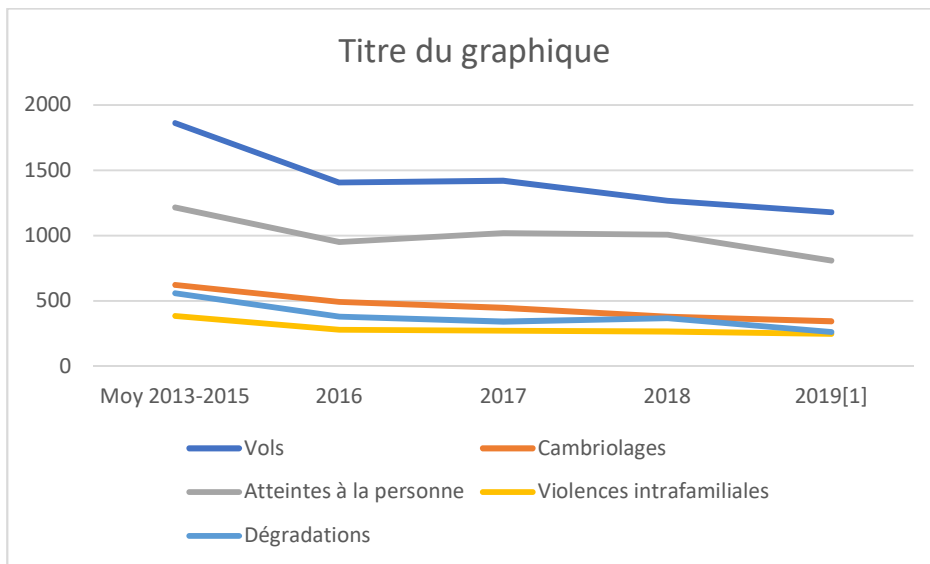
L'évolution enregistrée ces 5 dernières années est reprise dans le schéma ci-dessous.



Comme le montre le schéma, au fil du temps, une légère inversion s'est opérée entre les constatations d'infractions liées à des phénomènes criminels et ceux liés à des infractions de roulage. Les constats d'accidents stagnent et les SAC ont vu leur nombre augmenté depuis 2016.

³⁶ « ... ces statistiques sous-estiment l'ampleur de la réalité pour trois principales raisons : a) beaucoup d'infractions passent inaperçues, b) beaucoup d'actes criminels ne sont pas interprétés comme tels par la victime et c) beaucoup de victimes n'informent pas la police de leur expérience ». Marc OUMET, État de la criminalité au Québec en 2004: tendances et problématiques émergentes.

APERÇU GLOBAL DES PHENOMENES LES PLUS IMPORTANTS



	Moy 2013-2015	2016	2017	2018	2019³⁷
Vols	1862	1407	1420	1267	1179
Cambriolages	622	493	447	380	344
Atteintes à la personne	1215	951	1020	1008	809
Violences intrafamiliales	385	279	273	266	247
Dégradations ³⁸	559	380	342	369	261

Le tableau et le graphique ci-dessus reprend les 3 plus importantes catégories de faits et deux sous-catégories (cambriolages comme sous-catégorie des vols et violences intrafamiliales comme sous-catégorie des atteintes aux personnes).

C'est toujours la catégorie des vols qui figure en première place des faits constatés. Ce phénomène a connu une constante diminution depuis 2013.

Pour les autres phénomènes, les tendances sont également à la baisse par rapport à l'année de référence (de -34 % à -64 % entre 2013 et 2019).

Le second tableau repris infra reprend d'autres phénomènes importants qui figurent aussi parmi les principales préoccupations des autorités policières, judiciaires et/ou administratives.

On peut y constater que sur les 5 dernières années, le nombre de constats pour des faits liés aux drogues (trafic, consommation, vente, culture, ...) ont augmentés chaque année pour connaître une diminution importante en 2019 si la projection de cette année se confirme. Un bel effort a été fait par la zone à ce sujet, qui doit être poursuivi. Nous y reviendrons plus loin dans la description des objectifs stratégiques de la zone de police.

³⁷ Données connues au 29-07-2019 – projection sur base d'une règle de trois.

³⁸ Selon nos observations, cette problématique connaît encore un important « chiffre noir ».

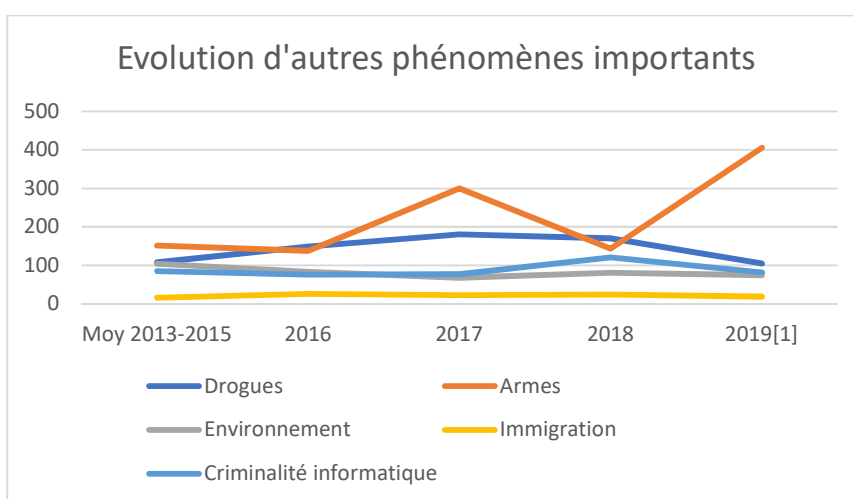
Nous avons aussi repris 2 autres catégories de faits (*immigration* et *criminalité informatique*) car il s'agit de problématiques émergentes à laquelle il faut demeurer attentif et pour lesquels du personnel pourrait devoir être formé ou spécialisé dans les prochaines années.

Pour les faits d'immigration illégale, la zone de police SECOVA ne semble pas trop impactée, contrairement à d'autres zones de la province. Cela doit certainement être lié au fait que la zone de police ne dispose pas de parking autoroutier visé par les migrants comme c'est le cas le long de la E40 et E42. Nous restons malgré tout vigilants par rapport à cette problématique car notre ZP est malgré tout traversée par la E25 qui dispose d'un parking à Sprimont.

Pour ce qui concerne les infractions de criminalité informatique au sens large, nous avons constaté une forte augmentation en 2018 qui ne semble pas se confirmer en 2019. Cette problématique reste malgré tout pour nous une priorité eu égard aux évolutions technologiques de notre société et à l'important chiffre noir susceptible d'exister dans ce domaine infractionnel. Nous envisageons d'ailleurs de développer prochainement l'approche liée aux nouvelles technologies en interne à la zone et avons déjà envoyé un membre de notre CIZ en formation OSINT dispensée par le RCCU de la PJF Liège.

La catégorie « arme » montre le travail accompli par notre cellule (1 inspecteur et 1 Calog full time) dans le travail de suivi et de régularisation de la situation des permis de détention et de port d'armes à feu.

Enfin, nous avons aussi repris l'ensemble des constats liés à l'environnement car cette notion est régulièrement mise en relation avec les dégradations (voir supra) et nuisances sociales, notions qui figurent parmi les choix (objectifs stratégiques) du conseil zonal de sécurité et dans les attentes exprimées dans le dernier Moniteur de la Sécurité. Il est cependant difficile d'interpréter des chiffres par rapport à ce domaine compte tenu de l'activité également menée sur le terrain par les agents constatateurs des communes de la zone de police et le fait que les SAC ne soient pas enregistrées dans la BNG. Nous veillerons pour ce Plan Zonal de Sécurité, à suivre cette activité des agents constatateurs également.



	Moy 2013-2015	2016	2017	2018	2019³⁹
Drogues	108	149	181	170	105
Armes	152	138	300	144	406
Environnement	104	84	68	81	75
Immigration	16	26	23	25	19
Criminalité informatique	85	76	77	121	82

³⁹ Projection sur base des chiffres des 7 premiers mois de l'année et suivant une règle de trois

C] Les vols

Le tableau ci-dessous reprend les principaux phénomènes de vols dont certains vont être repris plus en détails ci-après.

	Moy 2013-2015	2016	2017	2018	2019 ⁴⁰
Vols dans les habitations	622	493	447	380	344
Vols dans commerces et entreprises	291	191	240	178	156
Vols dans bâtiments administratifs	75	34	55	63	46
Vols de véhicules (tous)	105	75	99	69	73
Vols dans les véhicules	203	166	144	125	199
Car-jacking/home-jacking	5	4	8	6	3
Vols à la tire	42	26	26	34	29
vols à main armée	19	14	16	14	13

C.1] Les vols dans les habitations

	Moy 2013-2015	2016	2017	2018	2019 ⁴¹
Vols dans les habitations	622	493	447	380	344

Premier phénomène en importance, les **vols dans les habitations** représentent une large proportion du nombre de vols. Depuis quelques années, à l'image de la situation sur l'ensemble de l'arrondissement judiciaire de Liège, la zone SECOVA a enregistré une diminution constante de ce phénomène.

Modus operandi et constats

Sur base de l'analyse des faits, nous pouvons dire que :

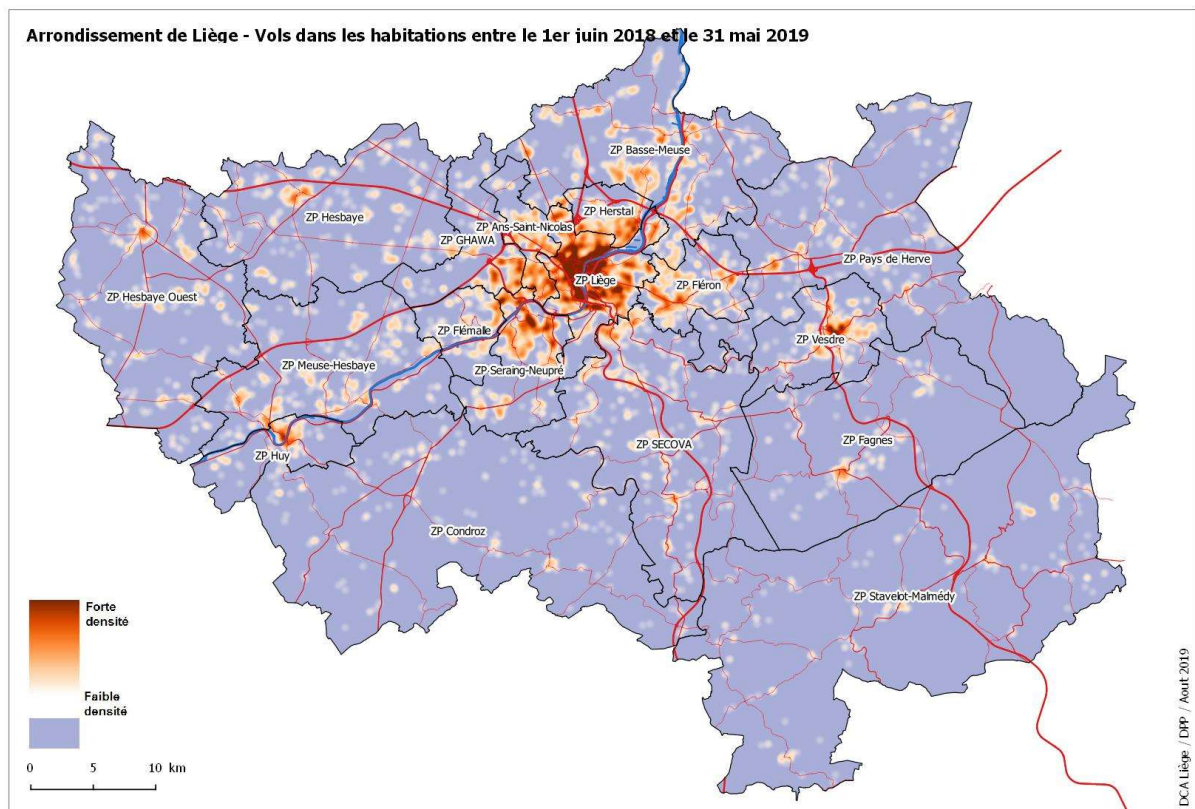
1. L'augmentation de la population a entraîné la construction de nouvelles habitations réunies dans des lotissements et la rénovation d'anciennes bâtisses. De nombreux quartiers et villages sont aujourd'hui devenus des zones résidentielles souvent désertées en journée mais, malgré cet état de fait, les vols diminuent.
2. Le revenu moyen par habitant est en constante augmentation ce qui pourrait aussi constituer un attrait de plus pour les voleurs. A contrario, on constate que de nombreuses habitations profitent de rénovations et de l'installation de mesures techniques ou électroniques de surveillance et de protection.
3. De plus en plus de vols semblent être commis par des groupes d'auteurs « professionnels » qui utilisent des techniques classiques (vols dits « au barillet », « à la chignole »⁴² ou par « pesée » ...). Ce sont traditionnellement les portes (arrières) et fenêtres situées au rez-de-chaussée et à l'abri de la vue qui constituent le point d'effraction. De nouveaux modus operandi ont également vu le jour comme par exemple la technique permettant d'ouvrir une fenêtre oscillo-battante sans qu'il n'y ait d'effraction.
4. En ce qui concerne le préjudice, outre l'argent, les objets les plus convoités restent ceux qui sont les plus facilement négociables : GSM, ordinateurs portables, tablettes informatiques, appareils photos, TV, GPS, etc. Les bijoux et les cartes de crédit (portefeuille, sac) sont aussi régulièrement dérobés.

⁴⁰ Projection sur base des chiffres des 7 premiers mois de l'année et suivant une règle de trois

⁴¹ Projection sur base des chiffres des 7 premiers mois de l'année et suivant une règle de trois

⁴² Dans ce cadre, on a récemment constaté l'apparition de nouvelles techniques à l'aide de chalumeaux sur des châssis en PVC.

5. En observant les moments de commission des faits, on constate que les nuits de vendredi et samedi arrivent en tête des jours à risque alors que le dimanche se trouve à l'autre bout du tableau statistique. Cette statistique a poussé la zone de police depuis maintenant près de 2 ans, à planifier des Patrouilles Anti-Criminalité (PAC).
6. Nous restons néanmoins attentifs au fait qu'un chiffre noir doit exister chez les victimes qui subissent un tel fait mais ne sont pas couvertes par une assurance adéquate.
7. Si l'on tient compte du fait que 548 vols dans les habitations ne sont pas localisés dans le temps, on peut néanmoins retenir deux plages horaires principales. Ainsi, 36,70% des faits sont commis entre minuit et 04 heures du matin et 39,80% sont commis entre 10 et 18 heures.
8. L'appui de la police fédérale en matière de cartographie permet de mieux visualiser les lieux de commission des infractions et ainsi cibler les secteurs pour lesquels il est utile de prévoir des opérations de police.



C.2] Les vols dans les commerces et les entreprises

SECOVA	Moy 2013-2015	2016	2017	2018	2019⁴³
Vols dans commerces et entreprises	291	191	240	178	156

Malgré une hausse enregistrée en 2017, 2018 et 2019 semblent confirmer une baisse de cette criminalité.

Constats

L'analyse statistique nous montre que :

1. Le samedi est le jour le plus visé par cette criminalité et sans trop d'étonnement, le dimanche est le jour le moins visé. C'est sans grande surprise la période de fermeture de fin de journée qui est la plus visée par ce type de faits.
2. Si les faits sont principalement localisés dans les centres urbanisés, la présence de zonings industriels (PME), de petites, moyennes et grandes surfaces constitue autant d'attraits supplémentaires sur lesquels la police doit exercer une surveillance et un contrôle (parfois en partenariat avec des entreprises de gardiennage).

C.3] Les vols dans les véhicules

SECOVA	Moy 2013-2015	2016	2017	2018	2019⁴⁴
Vols dans les véhicules	203	166	144	125	199

Alors que nous observons une baisse continue depuis plusieurs années, la projection de cette année semble contredire cette tendance pour revenir au niveau de 2013-2015.

Constats

1. Les jours les plus ciblés sont les mercredi et vendredi.
2. Ces vols sont surtout commis durant la nuit (de minuit à 04 heures du matin).
3. Ces faits sont malheureusement encore souvent liés à des « oublis » des propriétaires qui laissent traîner dans leurs véhicules des objets de valeur (GPS, ordinateurs portables, etc.)⁴⁵.

C.4] Les vols de véhicules

SECOVA	Moy 2013-2015	2016	2017	2018	2019⁴⁶
Vols de véhicules	105	75	99	69	73

Après une diminution du phénomène en 2016, une légère hausse est constatée en 2017 puis de nouveau un tassement des chiffres enregistrés et ce, malgré de nouveaux modus operandi relevés, comme les MO keyless et les systèmes technologiques permettant de télécharger et copier à distance les données des clés.

Constats

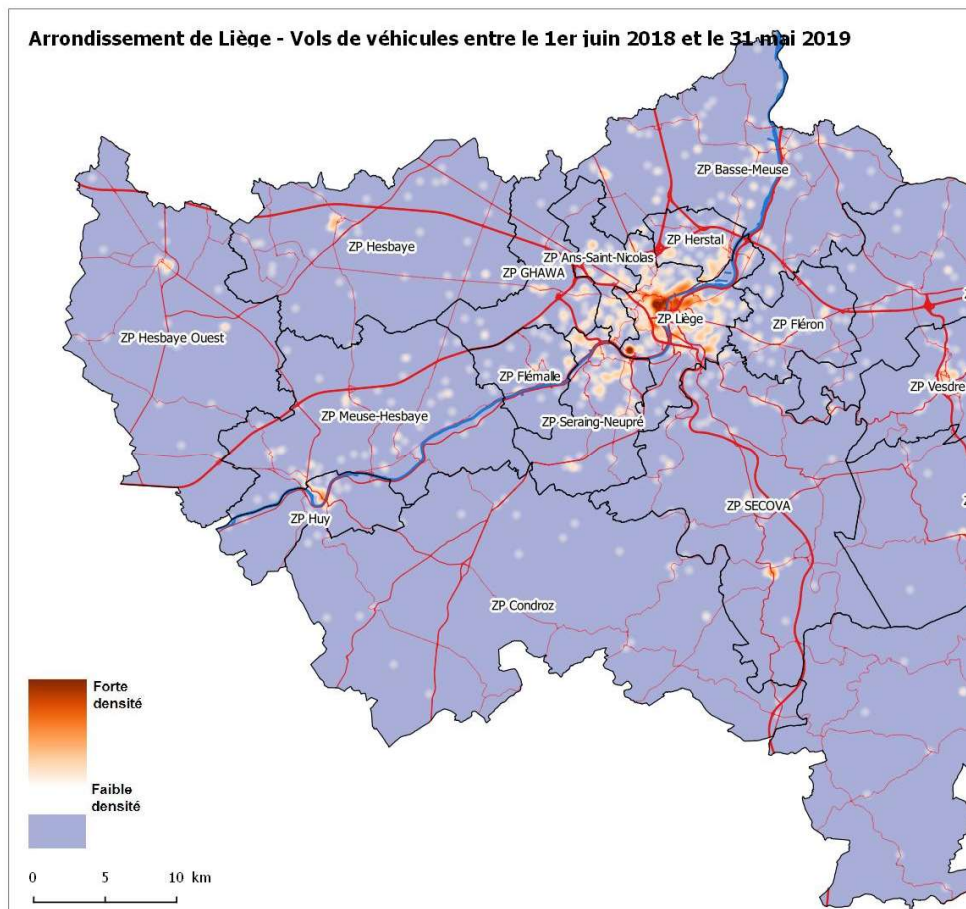
1. La majorité des faits a lieu la nuit de vendredi à samedi, entre 01 et 05 heure du matin.
2. Les centres des localités sont régulièrement ciblés mais aussi les quartiers situés à proximité de la ville.

⁴³ Projection sur base des chiffres des 7 premiers mois de l'année et suivant une règle de trois

⁴⁴ Projection sur base des chiffres des 7 premiers mois de l'année et suivant une règle de trois

⁴⁵ Afin de lutter efficacement contre cette problématique, il nous faut non seulement assurer une présence policière aux abords des lieux critiques mais aussi informer les citoyens afin qu'ils adoptent des comportements moins à risque.

⁴⁶ Projection sur base des chiffres des 7 premiers mois de l'année et suivant une règle de trois



D] Les atteintes aux personnes

Dans cette catégorie de faits, il faut envisager d'une part les atteintes à l'intégrité physique des personnes qui comprennent la problématique des violences intrafamiliales, les atteintes à l'intégrité morale et les atteintes à l'intégrité sexuelle.

SECOVA	Moy 2013-2015	2016	2017	2018	2019
TOTAL DES ATTEINTES A L'INTEGRITE	1.215,0	951	1.020	1.008	472
dont Violence intra-familiale	385,0	279	273	266	144
Atteintes à l'intégrité physique	469,0	408	403	399	182
dont Coups et blessures volontaires	377,0	337	321	332	143
dont sur la voie publique	111,0	114	101	120	41
dont en sphère familiale	157,0	128	124	123	62
dont Violences contre fonctionnaires	29,0	20	27	27	14
dont Agressions dans la circulation	8,0	6	11	12	7
dont Homicides volontaires	3,0	8	5	3	1
dont accomplis	0,0	1	0	0	0
dont tentés	2,0	7	5	3	1
Atteintes à l'intégrité morale	696,0	491	570	562	266
dont Menaces	232,0	168	196	195	89
dont Harcèlement	199,0	139	188	178	75
dont Outrages	36,0	35	32	33	17
Atteintes à l'intégrité sexuelle	37,0	47	44	41	19
dont à l'encontre de mineurs d'âge	2,0	1	6	2	2
dont attentats à la pudeur/débauche/prostit ^e	16,0	18	17	14	9
dont viols	18,0	24	18	23	6

Constats

- Bien qu'en diminution depuis la moyenne 2013-2015, ce phénomène reste le plus important sur la zone de police.
- Le nombre de violences intra-familiales reste interpellant. Les atteintes à l'intégrité morale sont encore plus importantes et les atteintes à l'intégrité sexuelle, fort heureusement plus limitées doivent éveiller toute notre attention.
- Les violences à l'égard des fonctionnaires restent stables.

Répartition journalière – 2009-2013

- La répartition journalière au niveau de l'arrondissement indique une recrudescence des faits les vendredis, samedis et dimanches.
- Par rapport à la tranche horaire, c'est la période de 15 à 20 heures qui prédomine.

E] Les dégradations et les atteintes à l'environnement

Depuis les premiers plans zonaux de sécurité, la protection de l'environnement et la lutte contre les nuisances sociales figurent parmi les préoccupations principales de la zone de police et des autorités administratives. Ces incivilités engendrent non seulement une dégradation du cadre de vie et une rupture du lien social. En cela, elles influent sur le sentiment de sécurité général⁴⁷.

Il est communément admis aujourd'hui qu'il est bien plus difficile de commettre des dégradations dans un quartier bien tenu, où les haies sont taillées, les trottoirs entretenus et les maisons en bon état. Dans ce cadre, chaque atteinte aux biens ou aux installations publiques (bancs publics cassés ou dérochés, abribus vandalisé ou *tagué*, ...) se remarque directement⁴⁸.

On peut encore ajouter que le vandalisme et la sécurité des lieux publics figurent souvent en bonne place dans les enquêtes qui évaluent notre sentiment de sécurité⁴⁹.

SECOVA	Moy 2013- 2015	2016	2017	2018	2019⁵⁰
---------------	-------------------------------	-------------	-------------	-------------	--------------------------

TOTAL DES DEGRADATIONS	559,0	380	342	369	152
dont Dégradations de véhicules	245,0	164	159	172	81
dont Incendies et explosions	23,0	19	23	13	1

TOTAL DES INFRACTIONS ENVIRONNEMENT	104,0	84	68	81	44
dont Infractions en matière de déchets	59,0	37	31	59	26

Constats

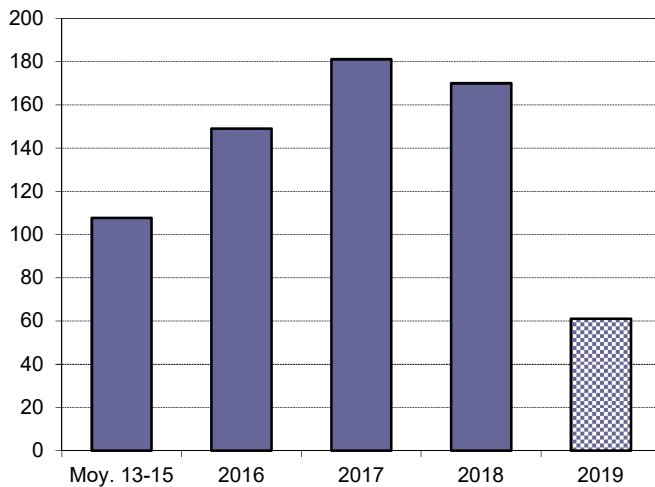
1. Les faits de dégradation sont en léger recul depuis quelques années
2. Les infractions environnementales restent stationnaires. Ces dernières sont également prises en charge dans le cadre des SACs constatées également par les agents constatateurs des communes.
3. La répartition temporo-spatiale de ces données montre un pic de la commission des dégradations volontaires les WE et au niveau horaire de 00h00 à 04h00.

⁴⁷ Selon la théorie de la vitre brisée (*Broken windows*) de WILSON et KELLING, la première dégradation est rapidement suivie d'autres faits (parfois plus graves) qui entraînent un important sentiment d'insécurité. Afin de rétablir le sentiment de sécurité, il faut réagir directement ou empêcher la commission de la première infraction. WILSON, J.Q., KELLING G., « *Broken Windows : The Police and Neighbourhood Safety* », In. *Atlantic Monthly*, 249 (3): 29-38, 1982.

⁴⁸ Il suffit de peu de choses pour mettre à mal la cohésion sociale par une « spirale de la décomposition » ce qui entraînera un changement dans les comportements des habitants sans pour autant que la délinquance grave ou les agressions violentes augmentent réellement (voir Roche S., *La société incivile*, Ed. du Seuil, collection " L'épreuve des faits ", 1996).

⁴⁹ Nous vous renvoyons aux résultats du Moniteur de sécurité réalisée en 2018

⁵⁰ Projection sur base des chiffres des 7 premiers mois de l'année et suivant une règle de trois

F] Les stupéfiants

ZP Secova	Moy. 13-15	2016	2017	2018	2019 ⁵¹
STUPEFIANTS	108	149	181	170	61
Détention	81	109	138	125	38
Import-Export	3	1	2	0	0
Vente	15	23	25	27	15
Production et fabrication	6	15	14	11	6

Les chiffres montrent assez nettement que depuis la moyenne 2013-2015, nous avons assisté à une augmentation relativement importante pour retrouver des chiffres, en 2019, d'un niveau proche de 2016.

Comme tout le monde le sait, les statistiques de constatations en la matière sont principalement le fait de l'activité policière en la matière.

L'explication de la diminution légère entre 2017 et 2018, sensiblement plus importante en 2019, s'explique en partie par le fait que ces statistiques, englobent à la fois le travail de la ZP SECOVA mais aussi celui d'autres services sur notre territoire (comme par exemple les WPR puisque nous sommes traversés par la E25), et compte tenu du phénomène des migrants qui hypothèque la capacité des WPR, ceux-ci seraient moins actifs en matière de stupéfiants.

Les chiffres fournis par la WPR dans ce cadre montrent une diminution constante de 2015 à nos jours puisqu'ils constataient une vingtaine de faits en 2015 et n'en ont constaté qu'un en 2018.

Les stupéfiants présents sur la zone de police sont principalement du haschich ou cannabis mais on constate également une augmentation de la consommation de cocaïne.

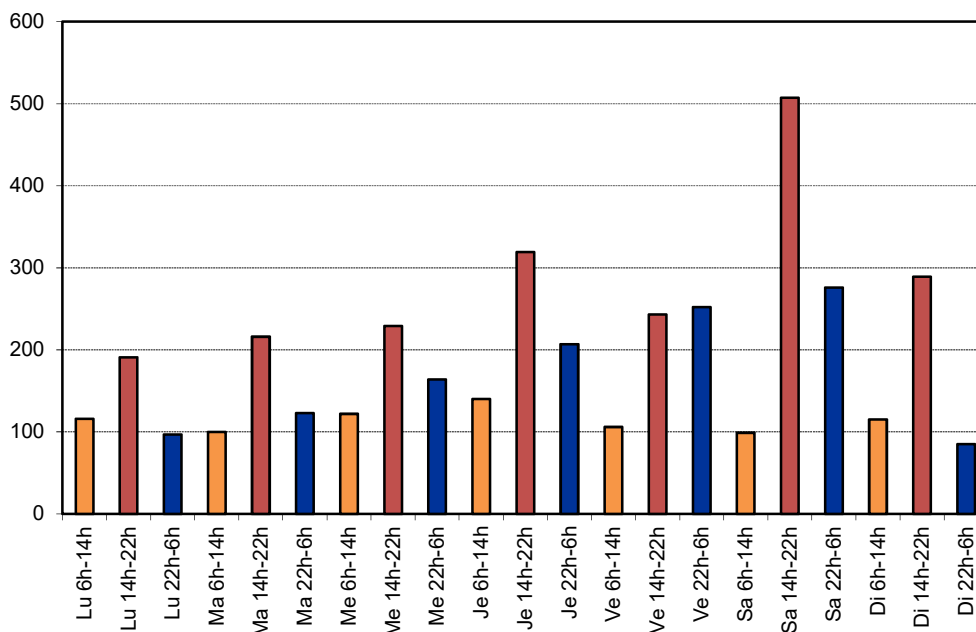
A côté des stupéfiants classiquement connus, la région a connu l'émergence de points de vente de CBD (CBD-shops) proposant en principe à la vente du cannabis avec une teneur en THC de maximum 2%. Notre zone de police n'a pas été concernée à ce jour, par l'implantation officielle d'établissements de ce type. Des contrôles menés sous la direction du Parquet de Liège sur Liège principalement ont démontré que ces établissements ne vendaient pas que du cannabis ou dérivés de cette teneur maximale en THC et des mesures coercitives, conjuguées à une adaptation légale des services compétents en la matière (SPF Santé Publique) ont permis de faire chuter l'attrait pour ces produits.

D'autres substances tentent de prendre place sur le marché comme le protoxyde d'azote, vendu dans le commerce sous forme de cartouches utilisées pour les siphons en cuisine, mais consommé par

⁵¹ Chiffres arrêtés au 29-07-2019 sous réserve de leur enregistrement en BNG

certaines personnes pour ses effets hilarants. Certaines de ces cartouches ont déjà été découvertes à certains endroits de la zone et nous serons vigilants à cette problématique à l'avenir.

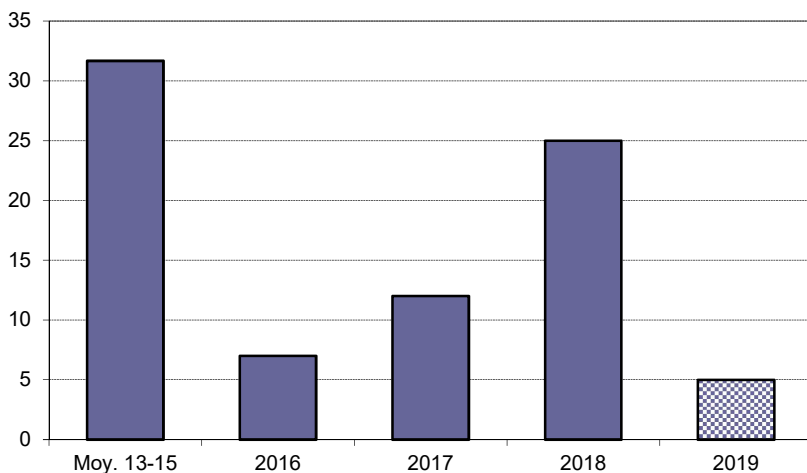
Répartition journalière et horaire – Période 2013/2015-2019



Les graphiques concernant la répartition journalière et la répartition horaire des faits nous indiquent, pour cette problématique, un pic le samedi après-midi et en soirée. On notera simplement que les constats sont plus nombreux durant les week-ends (consommation « festive ») et que le matin semble être la tranche horaire la plus calme vu que l'activité de trafic se déroule souvent en soirée ou la nuit.

A côté de cette consommation festive, nous constatons de plus en plus de contrôles positifs lors de contrôle de roulage indiquant une augmentation d'un autre phénomène inquiétant qui est la conduite sous influence.

G] Les vols de métaux



Ce phénomène après les baisses constatées entre 2013/2015 et 2016, plus que probablement liée au changement de législation en Belgique, obligeant l'enregistrement des vendeurs auprès des acheteurs et à une chute du cours du cuivre sur les marchés, nous avons constaté fin 2017 et courant 2018, une nouvelle hausse du phénomène⁵² en lien avec la problématique des vols de câbles le long des voies de chemin de fer. Ces faits de vols occasionnent de gros désagréments pour les usagers, voire des risques d'accidents et une forte augmentation de la charge de travail pour la SNCB. 2019 semble voir le phénomène à nouveau diminuer. Certaines actions de nos partenaires (DCA, SPC, ZP concernées, PJF et partenaire externe Infrabel pour les actions policières et la Justice en terme de suivi des dossiers initiés) sont, nous l'espérons, à l'origine de cette chute du nombre de faits. Suite à ce regain d'activité fin 2017 et 2018, le projet A2I2 a été relancé par la DCA.

La ZP SECOVA, bien que n'ayant pas réellement été impactée par ce phénomène, doit malgré tout constater une tendance à la hausse de 50 % dans l'évolution des chiffres entre 2017 et 2018, même si dans l'absolu, ceux-ci restent faibles.

La revente des métaux peut être très rémunératrice. Depuis le changement de législation, les butins sont écoulés chez des acheteurs étrangers comme l'a démontré l'élucidation de certains dossiers menés par la PJF. Tant que la législation de nos pays voisins ne sera pas adaptée et harmonisée, ce phénomène subsistera. D'après l'*analyse de la sécurité dans l'arrondissement de Liège*, ces faits sont commis par des bandes de mieux en mieux organisées et structurées. Il s'agit d'un « *phénomène polycriminel nécessitant un partenariat et une approche multidisciplinaire. La lutte contre ce phénomène passe par (...) des opérations intégrées* ».

H] L'ordre public

La zone de police assure la sécurité de nombreuses manifestations tout au long de l'année.

En matière de sport, nous devons prendre en charge la gestion de l'espace public lors de nombreuses courses ou randonnées cyclistes régionales, nationales voire internationales. Pour ce qui concerne nos clubs de football d'Aywaille et Sprimont, ceux-ci évoluent maintenant en Division 3 Amateurs et ne nécessitent à priori plus d'engagement de forces de l'ordre, excepté lors d'éventuels matchs de coupe de Belgique.

De nombreuses autres manifestations demandent également une intervention policière et un encadrement sous forme de services d'ordre (Carnaval de Tilff, Pèlerinages de Banneux, Yes2DaysLand, Beach Days, braderies, brocantes, fêtes de villages, bals, etc.).

La zone participe également à d'autres manifestations à l'extérieur de notre territoire dans le cadre de la capacité hypothéquée (Présence dans les établissements pénitentiaires⁵³ lors de grève du personnel, gestion de la sécurité lors des sommets européens à Bruxelles ou ailleurs dans le pays, encadrement de grèves d'envergure nationale, grand prix de « formule 1 » à Francorchamps, matches de football nationaux ou internationaux, etc.)

La présence sur le territoire de la zone de trois centres ouverts pour candidats réfugiés politiques ainsi qu'une Institution publique de protection de la jeunesse (Fraipont) pourrait engendrer également des prestations liées au maintien de l'ordre public (grèves du personnel, mouvements de colère entre différentes communautés au sein des centres de la Croix-Rouge, transferts de mineurs délinquants vers les tribunaux de la jeunesse du pays, etc.).

Pour ce qui concerne l'établissement IPPJ de Fraipont, cela représente 2 ETP par an affectés uniquement à des missions de transferts de mineurs partout en Wallonie et vers Bruxelles. Ces missions devraient à terme être reprises par le service DAB lorsque celui-ci aura atteint son seuil de fonctionnement complet.

⁵² Augmentation de 2017 à 2018 de 30 % du nombre de faits enregistrés sur l'arrondissement contre 50 % d'augmentation sur la zone de police SECOVA

⁵³ Principalement les établissements pénitentiaires de Lantin ou de défense sociale Paifve.

Evolution de la capacité hypothéquée

- 2016
 - Moyenne de l'arrondissement : 45,7%
 - ZP SECOVA : 56,93 %
- 2017
 - Moyenne de l'arrondissement : 71,06 %
 - ZP SECOVA : 79,65 %
- 2018
 - Moyenne de l'arrondissement : 68,07 %
 - ZP SECOVA : 72,7 %
- 2019 (situation au 30-09-2019)
 - Moyenne de l'arrondissement : 43,67 %
 - ZP SECOVA : 42,01 %

La ZP SECOVA s'acquitte de ses missions Hycap sans difficulté et se situe pour ces dernières années globalement au-dessus de la moyenne de l'arrondissement.

I] La sécurité routière

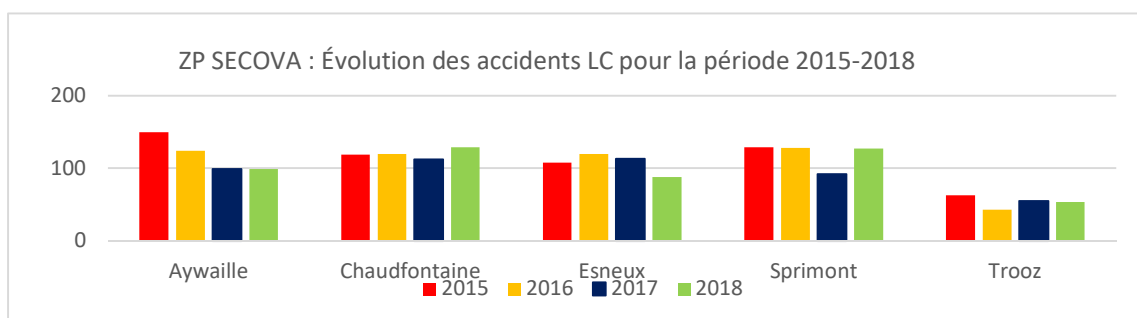
Il s'agit d'une préoccupation récurrente chez beaucoup d'habitants de la zone de police. C'est ce que montrent les différentes enquêtes réalisées sur le sentiment de sécurité comme l'a encore montré le récent moniteur de sécurité 2018. En effet, pour 75 % de la population consultée, la vitesse excessive représente une priorité et la conduite agressive représente un problème pour 50 % d'entre eux. Enfin les stationnements gênants représentent une préoccupation pour 44 % des sondés.

Les subsides obtenus du pouvoir fédéral via le fond des amendes nous ont permis de renouveler ou d'acquérir le matériel nécessaire à nos actions. Cet argent a notamment été utilisé pour la mise en place de services spécifiques (lutte contre la conduite d'un véhicule sous influence, vitesse excessive et/ou inadaptée, danger des poids lourds, etc.). Une cellule de circulation a par ailleurs été mise en place au niveau de la direction en 2017 et les statistiques d'activités sont plus qu'éloquents.

A côté d'un important volet répressif, nous avons poursuivi les actions préventives entamées lors du plan zonal de sécurité précédant en collaboration avec les communes, la police fédérale, les directions des établissements scolaires primaires et secondaires, les *Responsible Young Drivers*, VIAS (ex-institut belge pour la sécurité routière) et l'Agence Wallonne pour la Sécurité Routière (A.W.S.R.). Nous envisageons d'associer à ces actions la Cellule d'Education et de Prévention du gouverneur (CEP).

Les quelques graphiques ci-dessous éclairent le travail accompli par la zone. Les deux premiers représentent l'évolution des accidents de la route de manière générale pour la zone et puis par commune. Les tableaux suivants représentent l'activité de notre cellule circulation depuis sa mise en place.

Evolution des accidents de la route LC par commune de 2015 à 2018



Evolution des accidents de la route lésions corporelles de 2011 à 2019

Globalement, la tendance des accidents de la route avec lésions corporelles uniquement est à la baisse, tout comme sur notre Province. Nous sommes attentifs, dans l'analyse de ces accidents, à vérifier si ceux-ci sont dus à des problèmes infrastructurels ou aux comportements des usagers.

Ces données sont issues du baromètre de la sécurité routière, données émises trimestriellement.

Récapitulatif reprenant l'activité de notre cellule circulation

Si on analyse le nombre d'heures prestées par notre zone de police depuis l'existence de cette cellule, nous constatons que cela représente 5 équivalents temps plein alors qu'ils ne sont que 3 et qu'ils exercent d'autres missions telles que des formations, la participation à des événements sur la zone de police ... Cela peut s'expliquer facilement étant donné que cette cellule n'agit pas seule mais coordonne ses actions en y intégrant du personnel des postes locaux.

Si nous analysons de plus près cette activité, sur cette **période de 2 ans**, nous relevons qu'ils ont contrôlé 9271 véhicules légers et 1269 poids lourds. Soit un total de 10540 véhicules ou encore 14 véhicules par jour en continu ! Ces données n'intègrent pas les contrôles réalisés au moyen du radar répressif mobile.

Le type de verbalisation se répartit comme suit :

- PI : 722 (39 %)
- PVA : 645 (35 %)
- PVI roulage : 257 (14 %)
- SAC : 109 (6 %)
- PVI judiciaire : 91 (5 %)

Ces chiffres montrent d'une part, que les différents types de verbalisation sont utilisés et d'autre part, une proportion de 35 % de PVA (Procès-verbaux d'avertissement) montrant ainsi le rôle éducatif de notre zone de police.

Si nous examinons les infractions faisant l'objet de cette verbalisation, nous constatons la répartition suivante :

- Conditions techniques : 37 %
- Code de la route : 18 % (arrêt/stationnement, vitesse, GSM)
- Tachygraphes : 16 %
- Conduite sous influence : 11 % (alcool et autres substances)
- Défaut d'assurance : 4 %
- Défaut d'immatriculation : 3 %
- Transport : 3 %
- Permis de conduire : 3 %
- Judiciaire : 5 % (stupéfiants, saisies ou MAP)

Comme nous l'avons indiqué dans le descriptif de la zone, le territoire formé par les 5 communes est particulièrement vaste et composé de beaucoup de voiries régionales. Il est aussi très vallonné et comporte beaucoup de voiries étroites et peu aménagées qui relient des petits villages entre eux. Dès lors, il n'est pas possible de procéder à des contrôles sur tous les axes. Cela rend l'impact des actions entreprises sur la zone de police plus limité ou difficile.

Outre l'intensification du nombre de contrôles par la zone de police, des aménagements sont cependant régulièrement réalisés par les communes pour améliorer la sécurité des usagers (réfections des voiries, élargissement des trottoirs, ilots, ronds-points, casses-vitesse, chicanes, « zone 30 », etc.). La zone de police dispose encore de nombreux radars préventifs installés aux entrées des localités, aux abords des écoles et à des endroits accidentogènes.

2.3.2. Données subjectives

Ces informations sont principalement issues :

- Des rencontres/réunions avec différentes « figures clés » de la vie locale comme par exemple les Bourgmestres, certains partenaires/acteurs de prévention (ASBL La Teignouse, membre des plans de cohésion sociale, ...)
- De consultations des habitants via les diagnostics locaux de sécurité ;
- Du moniteur de sécurité publié en 2018.

Les informations recueillies sont exposées au fur et à mesure des thématiques développées dans ce document. Afin de ne pas alourdir inutilement la lecture, elles ne sont pas reprises ici.

2.4. Attentes et objectifs des autorités et autres parties prenantes

Cette partie renferme les attentes de nos partenaires et de nos collaborateurs dans le domaine de la sécurité et de la qualité de vie. Pour sa rédaction, nous avons tenu compte des attentes exprimées lors de discussions formelles et informelles avec les partenaires.

PARTIE PRENANTE	ATTENTES	OBJECTIFS	Facteurs (déterminants) de succès
Autorités / Direction et financiers			
Note Cadre de Sécurité Intégrale (du précédent gouvernement)	✓ Prise en considération des priorités retenues	Lutter contre les phénomènes suivants : 1. Violences sexuelles 2. Criminalité Organisée portant atteinte à la propriété, auteurs itinérants et approche « butin » 3. Fraude économique et sociale 4. Politique intégrée en matière de drogues 5. Cybercriminalité et internet comme outil de l'infraction 6. Environnement, fraude aux déchets, bien-être animal 7. VIF 8. Radicalisme, terrorisme et extrémisme violent 9. TEH 10. Vitesse excessive et inadaptée, poids lourds, conduite sous influence, GSM et ceinture 11. Incivilités 12. Trafic illégal d'armes 13. Approche administrative et échange d'info – collaboration internationale 14. Fraude au domicile	✓ Disposer de moyens humains (capacité libre) et budgétaires. ✓ Connaître les outils disponibles (note cadre arrondissementale, etc.) ✓ Disposer d'un outil de suivi des phénomènes permettant notamment de réagir aux phénomènes émergents. ✓ Réaliser un suivi et un contrôle des procès-verbaux (rédaction, temps de transmission, E.P.O., etc.)
Note de politique intérieure (du précédent gouvernement)	✓ Utilisation des « outils » existants ✓ Prise en compte du vécu des victimes (notamment dans le cadre des violences intrafamiliales)	Lutter contre les phénomènes suivants : 1. la drogue ; 2. les vols qualifiés dans les habitations ; 3 : la criminalité juvénile ; 4. la criminalité économique et financière	✓ Disposer de moyens humains (capacité libre) et budgétaires. ✓ Connaître les outils disponibles (note cadre arrondissementale, etc.) ✓ Disposer d'un outil de suivi des phénomènes permettant notamment de réagir aux phénomènes émergents. ✓ Réaliser un suivi et un contrôle des procès-verbaux (rédaction, temps de transmission, E.P.O., etc.)
Bourgmestres/Déclarations de politique communales	✓ Garantir la qualité de vie dans les communes de la zone. ✓ Maîtriser la criminalité tout en réagissant	Les Bourgmestres souhaitent que la police œuvre dans les domaines suivants : ✓ Les atteintes à l'intégrité	✓ Disposer de moyens humains (capacité libre) et budgétaires suffisants. ✓ Réaliser des conventions de partenariats avec certains

	rapidement aux phénomènes nouveaux. ✓ Poursuivre les efforts en matière de police de proximité. Etre particulièrement attentif à la criminalité contre les personnes et les atteintes au cadre de vie. ✓ La prise en compte du vécu des victimes (notamment dans le cadre des VIF).	et spécifiquement à l'égard des femmes, personnes âgées et jeunes ✓ Les vols qualifiés dans les habitations ✓ Les nuisances sociales et le vandalisme ✓ Les stupéfiants ✓ La sécurité routière	services communaux (services sociaux, travaux, etc.) ✓ S'assurer de l'engagement de tous (probité et professionnalisme) ✓ Empathie du personnel à l'égard des difficultés du citoyen
Partenaires et fournisseurs			
PNS	Contribution de la ZP SECOVA pour les phénomènes qui nous concernent.	Violences – criminalité de rue – délits contre la propriété – criminalité économique et financière – stupéfiants – criminalité informatique – environnement – violences intrafamiliales et conjugales – terrorisme – TEH – (in)sécurité routière – armes – fonctionnement intégré et domiciles	✓ Disposer de moyens humains (capacité libre) et budgétaires suffisants. ✓ Réaliser un choix pertinent parmi les objectifs stratégiques du P.N.S. ✓ Mettre en place des partenariats. ✓ S'assurer de l'engagement de tous.
Directeur coordinateur administratif	✓ Suivi du radicalisme ✓ Assurer la promotion de : • L'approche intégrale et intégrée de la sécurité ; • La participation aux plans d'action arrondissementaux ; • La collaboration suprazonale Permettre le flux d'informations policières via les canaux officiels Réaliser régulièrement des CZS afin de débattre des plans d'actions à mettre en œuvre.	✓ Réaliser des opérations d'envergure afin de lutter contre différentes sources d'insécurité (actions arrondissementales de lutte contre la criminalité, F.I.P.A. ⁵⁴ , etc.) ✓ Fournir les données et la collaboration nécessaire à l'établissement d'un outil statistique fiable et rapidement disponible. ✓ Discuter des priorités d'action avec les responsables de police administrative et judiciaire, afin de déterminer l'orientation de l'action.	✓ Disposer de moyens humains et budgétaires suffisants. ✓ Former le personnel en fonction d'objectifs prédéfinis. ✓ Développer les partenariats. ✓ S'assurer de l'engagement de tous.
Directeur judiciaire	Participation aux priorités de la PJF qui concernent la zone.	Lutter contre : 1° Vols organisés dans les habitations et de métaux 2° Trafic de stupéfiants 3° Trafic d'êtres humains (lutte contre migrants) ; 4° Synergies avec CCU et projet « Team de descente ».	✓ Disposer de moyens humains (capacité libre) et budgétaires suffisants. ✓ Réaliser un choix pertinent et cohérent parmi les objectifs stratégiques de la PJF (en tenant compte du P.N.S. et des besoins de la ZP SECOVA). ✓ Développer les partenariats. ✓ S'assurer de l'engagement
Collaborateurs	Voir 2.6.2.		
Société			
Population	✓ L'accessibilité et la visibilité de la police notamment dans les quartiers. ✓ la rapidité d'intervention. ✓ Les résultats obtenus.	✓ Les cambriolages et vols dans les habitations ✓ La sécurité routière ✓ Les nuisances sociales et le vandalisme ✓ Les nuisances liées à la consommation de drogues	✓ Poursuivre les efforts en matière de communication externe afin de faire connaître nos actions et nos résultats. ✓ Assurer un suivi des interventions. ✓ Rédiger des PA concrets en fonction d'objectifs précis.

⁵⁴ F.I.P.A. : Full Integrated Police Action.

2.5. Déploiement du corps de police

2.5.1. Capacité en personnel

Comme nous l'avons déjà indiqué dans la première partie de ce rapport, la zone SECOVA figure parmi les plus étendues de la Division de l'Arrondissement de Liège. Cela implique des déplacements importants pour se rendre d'une extrémité à l'autre de la zone. Cela engendre un risque d'allongement des délais d'intervention. Cet élément est bien connu tant des autorités de police que des autorités administratives depuis longtemps maintenant. C'est pourquoi nous avons opté pour des normes de fonctionnement⁵⁵ qui prennent en compte cet état de fait tant pour définir le nombre d'inspecteurs de quartier que les répartitions des équipages et des pauses d'intervention. Centralisé depuis presque 10 ans sur le plateau de Beaufays (Chaufontaine), l'accueil zonal offre maintenant un outil de travail particulièrement performant.

Sur base de la décision du conseil de police en 2015, le cadre organique de la zone de police était de :

- 2 Commissaires divisionnaires
- 9 Commissaires et 3 emplois civils de niveau A
- 34 Inspecteurs principaux et 5 emplois civils de niveau B (dont 4 grades spécifiques)
- 90 Inspecteurs et 14 emplois de niveau C (dont 2 grades spécifiques)
- 2 Agents de police et un emploi de niveau D

Soit un total de 137 emplois opérationnels et 23 emplois au sein du cadre administratif et logistique.

A l'heure actuelle, il faut reconnaître que cette situation reste théorique.

Situation exacte des effectifs au sein de la zone de police, au 01-11-2019

La situation reprise dans le tableau ci-dessous est celle des membres du personnel qui travaillent effectivement au sein de la zone en ce compris le personnel détaché vers notre zone. Vous constaterez à la lecture du tableau que nous comptons également des collègues détachés OUT dont certains restent à notre charge financièrement (en formation de promotion). D'autres détachés OUT qui sont remboursés ne peuvent pas être remplacés puisque susceptibles de réintégrer notre zone de police à tout moment.

Notons en parallèle, que depuis 2001, la population de la zone de police est passée de 60.000 habitants à près de 70.000, soit une augmentation de 16 % !

La zone de police fonctionne en-deçà de son cadre organique, tenant compte de certains détachés OUT repris ci-dessous.

⁵⁵ Normes de fonctionnement établies en exécution de la circulaire PLP10.

La zone compte :

- Un officier en détachement OUT (Ecole Provinciale) ;
- Un inspecteur principal et 2 inspecteurs détachés OUT structurels au C.I.C. de Liège ;
- Un inspecteur principal détaché OUT à la zone de police « Pays de Herve » et jusqu'au 01-02-2020, un inspecteur principal détaché IN issu de la zone « Ans/Saint-Nicolas » ;
- Un inspecteur détaché OUT à la zone de police « Condroz » et deux inspecteurs détachés IN, un depuis mai 2019 venant de la zone de police « Seraing/Neupré » et un depuis le 01-12-2019 venant de la zone « Vesdre » ;
- Un inspecteur et un agent détachés OUT en formation de promotion inspecteur principal et inspecteur ;
- Un inspecteur en congé de maladie suite à un accident de travail ;
- Un inspecteur exempt de longue durée depuis de nombreux mois et dont les exemptions nous ont amené à le mettre à disposition de la commune d'Aywaille.

Pour ce qui concerne les officiers et contrairement à ce que la zone de police a connu depuis sa création, nous ne sommes plus influencés par les nominations qui ont eu lieu dans le cadre de la mise en place de la police intégrée.

Comme le montre le tableau supra, alors que le cadre organique prévoit 137 membres du personnel opérationnel, la zone de police en compte réellement 133 sur papier mais dans la pratique 124,8 qui travaillent effectivement sur la zone alors que nous en finançons 129,8.

Pour ce qui concerne le cadre administratif et logistique, aucun détachement vers un autre corps de police ou vers un service de la police fédérale n'existe actuellement. Nous avons un CaLog en congé pour convenances personnelles. La zone de police compte 34 membres (2 Niv A, 4 Niv B, 12 Niv C et 15 Niv D) dont un en congé pour convenances personnelles, soit 33 effectifs.

Le cadre CALog compte cependant plusieurs employé(e)s administratifs(-ves) qui travaillent à temps partiel soit de manière volontaire soit sur base de contrat à horaire partiel.

Si nous tenons compte du personnel effectivement présent dans la zone de police, les CaLog représentent 20% du personnel.

2.5.1. Organigramme

La structure de la direction étant en cours de révision, nous ne renseignerons pas ici d'organigramme pour le moment.

2.6. Image du service policier et son fonctionnement

Pour ce plan zonal de sécurité et contrairement au précédent, nous bénéficions de données issues du Moniteur de sécurité 2018.

1. Le sentiment d'insécurité

79,14 % des habitants interrogés ne se sentent jamais ou rarement en insécurité sur la zone de police. Ce pourcentage est de 74,25 % au niveau national et de 69,79 % pour la Province de Liège. Ce sentiment d'insécurité se marque par une augmentation de certains comportements et pour ce qui concerne notre zone de police, il s'agit d'éviter d'ouvrir la porte à des inconnus, ce qui est somme toute un comportement de précaution !

2. Les problèmes de quartier

Le Moniteur de sécurité nous donne un aperçu des problèmes liés à la vie dans les quartiers. En 2018, si nous nous basons sur ce qui constitue **TOUT A FAIT un problème** et **UN PEU un problème**, le top 5 des problématiques qui touchaient particulièrement les citoyens de la zone de police étaient la vitesse non adaptée au trafic (75,17 %), la conduite agressive dans la circulation (50,19 %), les cambriolages dans les habitations (47,20 %), les stationnements gênants (43,89 %) et les dépôts clandestins et détritrus traînant en rue (42,67 %).

L'enquête montre un taux de satisfaction général relativement bon. 64,84 % des gens se disent (très) satisfaits suite à un contact avec la police et seulement 4 % d'entre eux se disaient (très) insatisfaits. Ce taux de satisfaction était de 50 % en 2008.

Notre profession est néanmoins encore trop souvent décriée et l'apparition et la prolifération des réseaux sociaux ne fait qu'accentuer cette image négative tant il est facile de s'exprimer sur ce vecteur de communication.

Si l'on tient compte du fait que notre profession souffre d'un déficit en termes d'images⁵⁶, le résultat est positif. Nous nous attelons à améliorer encore celui-ci en développant différents aspects du travail en lien avec la police de proximité. Parmi les points à améliorer cités dans le dernier Moniteur, nous retenons :

- Satisfaction dans la manière de régler la circulation : 13,36 % de personnes (très) insatisfaites;
- Le contact avec les services de police est-il facile ou difficile : 11,12 % des sondés prétendent qu'il est (très) difficile ;
- Insatisfaction par rapport à la rapidité d'intervention : 10,87 % d'insatisfaits dans le cadre de la déclaration d'un délit ;

Nous constatons encore qu'une grande proportion de la population méconnaît certaines mesures de prévention qui sont à leur disposition (PLP, marquage des vélos et médiation entre voisins notamment). Nous veillerons donc à encore mieux et plus communiquer à ce sujet au travers des nombreux vecteurs de communication disponibles.

⁵⁶ Contrairement à d'autres professions comme celle des pompiers.

2.6.1. La mise en œuvre du service policier à la population

NORMES MINIMALES DE FONCTIONNEMENT

A] PREMIÈRE FONCTIONNALITÉ - TRAVAIL DE QUARTIER

Il s'agit d'une mission fondamentale du travail de police de proximité. C'est aussi une des priorités principales des citoyens et des autorités administratives locales, afin de prévenir ou de lutter contre les infractions et les incivilités qui nuisent à la cohésion sociale, il est primordial de bénéficier d'un ancrage local fort. C'est pourquoi nous avons privilégié dans notre approche du travail de police une grande polyvalence afin de permettre à la population d'avoir toujours la possibilité de trouver un interlocuteur capable de répondre à ses attentes, à ses besoins. Les habitants doivent pouvoir entrer facilement en contact avec leur inspecteur de quartier⁵⁷. Cela empêche aussi le développement de subcultures policières qui mènent habituellement au cloisonnement des services mais aussi de l'information.

En tant qu'acteur de première ligne de la « police de proximité », l'inspecteur de quartier doit connaître la vie locale, s'en imprégner et pouvoir répondre aux demandes des citoyens dans tous les domaines (formalités judiciaires, administratives voire sociales). Sa capacité de dialogue et sa disponibilité sont des qualités primordiales pour la réussite de sa tâche.

Date enregistrement des données	Nombre d'habitants	Nombre d'agents de quartier selon la norme	Nombre réel d'agents de quartier en fonction	Nombre de postes de police
1 ^{er} sept 2019	69700 ⁵⁸	17,4	37	5 + 1 antenne

Depuis le lancement de la zone de police SECOVA, la philosophie de travail demeure inchangée. Les deux fonctions principales que sont l'intervention et le travail de quartier ne sont pas des fonctions exclusives. Le management de la zone veille à ce que chaque inspecteur de quartier dispose du temps nécessaire pour ses tâches. Ainsi nous veillons à garantir un minimum de 65% du temps de travail global dans la fonction attribuée à titre principal ce qui représente un total de 24 « équivalent temps plein ».

La norme est largement atteinte pour ce qui concerne la zone de police.

B] SECONDE FONCTIONNALITÉ - ACCUEIL

La zone a six points d'accueil. Chaque commune dispose d'un poste de police de proximité. Une antenne de police supplémentaire existe à Vaux-Sous-Chèvremont sur la commune de Chaufontaine. La mise en service d'un nouveau bâtiment à Beaufays en décembre 2010 a permis de réunir différents services : l'ensemble de la direction, le service judiciaire local, le service d'assistance policière aux victimes, une cellule circulation (depuis 2017) et le poste de police de proximité de Chaufontaine.

Il offre également la possibilité de disposer d'un véritable point d'accueil centralisé ouvert 6 jours sur 7 (hormis les jours fériés). Le nouveau commissariat est ouvert du lundi au vendredi de 07.30 heures à 19.00 heures et le samedi de 09h00 à 15h00 sans interruption.

La mise en service d'une centrale téléphonique desservant l'ensemble des services et des bâtiments permet d'éviter autant que possible les appels téléphoniques perdus. En cas d'encombrement ou pendant l'heure de fermeture de midi (dans les postes concernés), le centre de communication zonale (C-Com) centralise les appels tant *urgents* que *non urgents*. Ce C-Com est en cours d'évaluation étant donné les évolutions technologiques que nous allons devoir absorber très prochainement (FOCUS) ainsi que le placement de Netviewer, système permettant d'être relié au CIC de la Province de Liège.

⁵⁷ Notre site internet dispose d'un outil de recherche permettant de trouver les coordonnées de son inspecteur de quartier.

⁵⁸ En y intégrant la population des trois centres de réfugiés

En dehors des heures d'ouverture, un système de bornes d'appel (placé dans les cinq commissariats principaux) permet au public d'entrer en contact instantanément avec un centre de communication de la police fédérale (CIC) et d'être accueilli dans un délai raisonnable par une équipe de terrain.

Enfin, l'encadrement (direction, chef de poste, ...) dispose de la possibilité d'ouvrir ou de fermer temporairement les points d'accueil en fonction des besoins locaux (période estivale, manifestation locale, etc.).

CJ TROISIÈME FONCTIONNALITÉ – INTERVENTION

Date enregistrement des données	Nombre d'équipes d'intervention	Nombre d'équipes supplémentaires (de pointe)
	Nombre	Nombre
1^{er} août 2008	2	Les jours ouvrables, 5 hommes seuls, soit 2,5 équipes si nécessaire
1^{er} sept 2019	2	Les jours ouvrables, 5 hommes seuls, soit 2,5 équipes si nécessaire + 1 équipe de 3 les nuits de vendredi à samedi et de samedi à dimanche (2 * 8 Hr)
NORME: 1 équipe 24h/24h + 1 équipe de pointe 84h/semaine		
Remarque : la norme est atteinte. La zone fonctionne avec deux équipes en permanence, 5 hommes seuls qui peuvent en cas de besoin être reconstitués en équipe et une équipe PAC de 3 collègues (Patrouille Anti Criminalité) deux nuits par semaine.		

La zone de police développe depuis plus de 10 ans une stratégie particulière afin de répondre au mieux aux besoins de la troisième fonctionnalité reprise dans la circulaire PLP 10. Il s'agissait de répondre à la fois aux besoins réels de la population tout en respectant le personnel (heures prestées, temps de repos, sécurité des services).

Ce service se « découpe » en deux fonctionnalités complémentaires.

1. Pendant la journée, en semaine nous disposons au sein de chaque poste local d'un service désigné sous l'appellation « *homme seul* ». Ces policiers sont amenés à réaliser des constats non urgents et non dangereux et qui ne nécessitent pas le concours d'un équipage entier⁵⁹. Ce service existe et est mis en place durant la semaine entre 08h00 et 17h00. Les interventions sont parfois différées et prises en charge au plus tard dans l'heure. Ce système est en cours d'évaluation pour le moment et sera peut-être amené à être revu à l'avenir.
2. La seconde partie du dispositif repose sur le travail de patrouille appelé chez nous « *patrouille d'assistance et de sécurité* » (PASS).

La complémentarité des deux fonctionnalités doit permettre de conserver une disponibilité maximale des équipes d'intervention urgente afin de respecter des délais d'attente réduits, en tenant compte des distances importantes qu'il faut parfois parcourir entre deux interventions.

Lors du lancement de la zone et en l'absence de toute analyse pertinente en matière de besoins, nous avons organisé ce service en instaurant deux équipes de permanence 24 heures sur 24 mais avec des horaires décalés⁶⁰.

L'équipage d'appui est aujourd'hui composé de 3 policiers, formés à l'intervention en trio. Il dispose de véhicules adaptés à la recherche d'infraction (véhicules banalisés ou véhicules de poursuite). Actuellement, ces services sont engagés les nuits de vendredi à samedi et de samedi à dimanche.

⁵⁹ Dégradations, actes d'incivilité, constat d'une tentative de vol, animal divaguant, ...

⁶⁰ Patrouilles en « 06h00-14h00 », « 14h00-22h00 », « 22h00-06 » et patrouilles « 07h00-15h00 », « 15h00-23h00 », « 23h00-07h00 ».

Ces équipages sont aussi impliqués dans des services plus orientés en fonction des objectifs stratégiques de la zone comme les vols dans les habitations.

Enfin, nous disposons toujours au sein du nouvel hôtel de police, d'un centre de dispatching qui gère l'ensemble des interventions sur la zone, les jours de semaine, de 08.00 à 17.00 heures.

L'occupation du centre de communication sera prochainement supprimée. En effet, les évolutions technologiques vers lesquelles nous allons rendent le maintien de ce centre de communication moins évident.

D] QUATRIÈME FONCTIONNALITÉ – ASSISTANCE POLICIÈRE AUX VICTIMES

Date enregistrement des données	Disposition ou non d'un collaborateur spécialisé (oui / non)	Description du système de rappel permanent (cochez le système en application dans la zone)	
		Système réglé au sein du corps	Coopération avec autres zones et/ou Police fédérale
1 ^{er} août 2008	Oui (1 psychologue et 2 assistantes sociales)	OUI	NON sauf cas particuliers
1 ^{er} sept 2013	Oui (3 assistantes sociales)	OUI	NON sauf cas particuliers
1 ^{ier} sept. 2019	Oui (3 assistantes sociales)	OUI	Accord en cours avec ZP CONDROZ Accord DVI et DCA pour crises
NORME: 1 collaborateur spécialisé rappelable en permanence (via collaboration avec d'autres zones)			
La norme est atteinte.			

Outre la circulaire PLP 10, cette mission apparaît dans de nombreux textes légaux (loi sur la fonction de police, loi sur la police intégrée, circulaire GP158, etc.). Cette circulaire fixe le cadre de travail des policiers et du service spécifique dans une matière qui a connu bien des évolutions depuis 1991 et les premières circulaires OOP15, OOP15bis et OOP15ter.

En tant que service de première ligne, la police est régulièrement la première instance officielle en contact avec les victimes. Il revient à nos policiers et nos collaborateurs spécialisés d'offrir à ces personnes une assistance immédiate (accueil respectueux, assistance pratique, mise à disposition d'informations utiles et orientation éventuelle vers un service spécialisé).

Comme nous l'avons déjà mentionné dans nos plans zonaux précédents, il ne relève pas des tâches de la police locale de fournir une assistance thérapeutique, ni même un accompagnement psychosocial à long terme.

Les textes légaux nous imposent :

- de développer des collaborations avec d'autres services du secteur de l'aide aux victimes⁶¹ ;
- de veiller à la formation et à la sensibilisation du personnel ;
- le suivi du personnel confronté à des situations graves et potentiellement traumatisantes (débriefings);
- de mettre à disposition les moyens logistiques et techniques nécessaires à l'accomplissement de ces missions (locaux adaptés, moyens de communication et de transport).

Le Service d'Assistance Policière aux Victimes (SAPV) dépend de la direction des opérations mais bénéficie du suivi de notre psychologue pour le développement de l'assistance aux victimes. Par cela, on vise l'évaluation de l'action de terrain du service et la formulation de propositions d'amélioration.

⁶¹ La circulaire GPI 58 précise que des accords de coopération sont pris dans chaque arrondissement judiciaire. Ils « prévoient la création d'un Conseil d'arrondissement pour l'assistance aux victimes. Ce Conseil a pour mission de définir et de coordonner la politique intégrale en faveur des victimes, compte tenu des besoins et nécessités spécifiques régionales ». Circulaire GPI 58 concernant l'assistance policière aux victimes dans la police intégrée, structurée à deux niveaux, Monit., 4 mai 2007.

Concrètement, Ces missions sont assurées conjointement par les policiers (dans le cadre de leurs missions de base) et par une cellule spécialisée composée de trois assistantes sociales.

La sensibilisation du personnel opérationnel est une tâche fondamentale. Très souvent, les policiers sont les premiers confrontés à la détresse et à la souffrance des victimes quelle que soit leur mission (accueil, quartier, intervention). Ces premiers instants sont primordiaux pour la suite de la prise en charge tant au niveau des services de police (intervention du service d'assistance policière aux victimes, rédaction du procès-verbal et audition des victimes et des témoins, suivi du dossier judiciaire, etc.) que des partenaires externes.

E] CINQUIÈME FONCTIONNALITÉ – RECHERCHE ET ENQUÊTE LOCALE

L'effectif de ce service « spécialisé » est fixé à 10 policiers (enquêteurs)⁶². Notre zone de police doit fournir 7 % de sa capacité pour la recherche et l'enquête, ce qui correspond à 9,5 « équivalents temps plein » (ETP). Actuellement, si l'on ajoute aux enquêteurs en place, le détachement d'un membre du personnel durant 9 mois, on peut estimer la capacité d'enquête à 10,75 ETP.

Ce calcul de capacité ne tient pas compte :

- du travail effectué au sein du carrefour zonal d'information (gestion des apostilles, signalement urgent, constitution de dossier « photos », gestion et suivi des enquêtes policières d'office, diffusion de l'information judiciaire, triptyque de l'identification judiciaire, etc.).
- des devoirs judiciaires courants (apostilles, etc.) accomplis chaque jour au sein de chaque commune par des policiers de quartier ou d'intervention.
- Du travail d'enquête du service « armes » effectué par un inspecteur, aidé d'un CaLog durant toute l'année.

Pour conclure, précisons que depuis l'introduction des enquêtes policières d'office (E.P.O.), le management a fourni un effort particulier en étoffant l'effectif du Carrefour d'Informations Zonal.

Effectif du service local d'enquête

Actuellement l'effectif se compose d'un commissaire, de deux inspecteurs principaux et 7 inspecteurs. Le commissaire a suivi une formation de GLI « light » dispensée courant 2019 par la PJF de Liège et la Direction Générale Judiciaire Opérationnelle (DJO). Nous disposons aussi de policiers formés comme fonctionnaires de contact qui disposent de positions d'information efficaces et qui ne profitent pas qu'à notre zone de police. Ils travaillent de concert avec notre Officier de Police locale (OPL) en appui du Gestionnaire Local des Indicateurs (GLI) de la PJF Liège.

Nous disposons également de 3 policiers spécialement formés aux techniques d'audition vidéo-filmée. De plus, afin d'améliorer la qualité des constats et pour permettre à tous de progresser dans ces matières techniques, nous procédons à des détachements temporaires des postes locaux vers le service judiciaire local. Ces détachements ont une durée de 3 mois trois fois sur l'année.

Outre les enquêtes menées par le service de recherche local, les postes sont également amenés à réaliser de plus petites enquêtes à la demande du service local de recherche ou en collaboration avec celui-ci. La zone de police vient de voir très récemment sa direction réorganisée, par la création notamment d'un directeur judiciaire à côté du directeur des opérations chargé des matières propres à la police administrative. Ce directeur judiciaire aura pour vocation de redynamiser le lien entre les postes et la direction pour ce qui concerne les enquêtes judiciaires.

⁶² La norme de 7% correspond à 8,75 personnes pour un effectif de 125 policiers et à 9,1 personnes pour 130 policiers.

F] SIXIÈME FONCTIONNALITÉ – MAINTIEN DE L'ORDRE PUBLIC

Système de permanence : Officier de police administrative (OPA) et Officier de police judiciaire (OPJ)	OPA	OUI	Dans un accord de coopération inter zonale	Non
	OPJ	OUI	Dans un accord de coopération inter zonale	Non
Date enregistrement des données				
1^{er} sept 2019				
NORME : 1 Officier de police administrative (OPA) joignable et rappelable en permanence				

Le nombre d'officiers de police judiciaire et d'officiers de police administrative présent au sein de l'effectif opérationnel de la zone nous permet d'assumer nos obligations légales sans devoir faire appel à un accord de coopération interzonale. Nous disposons de la capacité Hycap B prévue par le Dir Co et participons aux entraînements et recyclages prévus à cet effet.

De manière ponctuelle, pour certains événements, nous sollicitons des renforts auprès de la police fédérale (exemple : pèlerinage de Banneux à Sprimont).

Nous faisons également appel aux patrouilles à cheval.

G] SEPTIÈME FONCTIONNALITÉ – LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE⁶³

NORME MINIMALE : 8% de la capacité de travail totale de la ZP soit, si nous tenons compte de notre effectif réel, 10 TFE.

Nous disposons au sein de la direction opérationnelle de la zone de police, depuis 2017, d'une cellule circulation composée de 3 ETP. Ils procèdent à des activités de roulage seuls ou avec des membres des postes de la zone de police. Ces activités sont mieux détaillées supra.

L'activité de cette cellule, avec la collaboration de membres des postes, correspond à 8.000 heures de prestation par an, soit 5 ETP, sans compter les autres actions prestées par les postes de leur initiative, la participation aux campagnes annuelles, la prévention dans les écoles, les constats d'accidents par les équipes PASS et la participation des chefs de poste ou du chef de zone aux cellules de mobilité communales et provinciale.

Pour le calcul de la norme, on prend en compte les activités suivantes :

- la mise en œuvre d'actions préventives et répressives ;
- La rédaction des constats en cas d'accidents de la circulation;
- la formulation d'avis aux autorités compétentes en matière de mobilité et de sécurité routière ;
- la régulation de la circulation en cas de perturbations importantes et inopinées de la mobilité.

La direction des opérations se charge de coordonner les actions de grandes envergures (par exemple les contrôles d'alcoolémie dans le cadre des campagnes « BOB »). Mensuellement, d'autres actions sont mises en place sous l'autorité du Directeur des Opérations avec le concours de policiers spécifiquement formés et issus des postes locaux (par exemple : contrôles de vitesse avec interception, contrôles des temps de conduite et de repos des chauffeurs de poids lourds, etc.).

Pour les autres axes de la fonction « circulation » (volet préventif et formulation d'avis), la zone fait appel à du personnel plus spécialisé ou plus sensibilisé avec le domaine de la circulation. L'ensemble des chefs de poste participent aux différentes cellules de mobilité communales. Le Chef de Corps participe aux réunions organisées par la Commission Provinciale pour la Sécurité Routière (C.P.S.R.).

⁶³ Cette septième fonctionnalité a été insérée par un arrêté royal du 16 octobre 2009 dans l'arrêté royal du 17 septembre 2001 déterminant les normes d'organisation et de fonctionnement de la police locale visant à assurer un service minimum équivalent à la population.

Des actions de prévention sont régulièrement menées afin de prévenir la consommation d'alcool ou de drogue(s) au volant mais aussi pour promouvoir le port de la ceinture, ou du casque. Ces actions visent des publics variés. Nos actions sont destinées tant aux écoles qu'aux maisons de jeunes. Elles sont aussi organisées en fonction d'évènements de grande ampleur afin de toucher un public encore plus large.

Pour certains contrôles, des partenariats sont mis en place notamment avec la police fédérale (W.P.R., Perex et Centrex), le parquet, les services des douanes, les services du SPF « mobilité et transports » et de la Région Wallonne, depuis la 6^{ième} réforme de l'Etat et le transfert des compétences en la matière.

AUTRES SERVICES OPERATIONNELS

Le management de la zone a opté pour un système d'organisation reposant sur le principe de la *désécialisation* nuancée. Les fonctions de police de base doivent pouvoir être accomplies par un large panel d'individus et non par quelques collègues uniquement. Nous préférons permettre à des policiers qui occupent une des fonctions traditionnelles d'étoffer leurs compétences par des formations particulières sans jamais exercer exclusivement une fonction.

C'est ainsi qu'un policier formé en prévention « vol » accomplira ces tâches de manière complémentaire à son travail d'inspecteur de quartier ou d'intervention.

B) LA GESTION DES DOSSIERS DE DÉTENTION D'ARMES

Vu l'ampleur de la tâche, une cellule a été constituée comprenant un policier et un CaLog. En 2019, ce sont pas moins de 250 dossiers qui ont été traités par cette cellule pour 102 en 2018.

C) LA GESTION INFORMATIQUE

La complexité sans cesse grandissante de la gestion du système informatique avait nécessité l'engagement d'un second assistant ICT. La zone de police vient de remplacer son responsable informatique, le précédent étant parti à la pension en octobre 2019.

Il faut encore ajouter à cela le travail accompli par les gestionnaires fonctionnels au sein de la zone (pour le système I.S.L.P.).

La zone a virtualiser son parc informatique cette année. Notre zone de police fait également partie de la phase 2 de la mise en application du produit FOCUS, avec la zone de police de Liège pour ce qui concerne notre arrondissement.

D) LA TECHNOPRÉVENTION (OU « PRÉVENTION VOL »)

Neuf policiers sont titulaires du brevet de conseiller en prévention « vol ». Sept sont actuellement toujours actifs et animent des séances d'information dans les communes ou interviennent chez des particuliers (habitations privées) ou auprès de commerçants (magasins, hangars, etc.) de manière préventive ou dans le cadre de visites post-infractionnelles.

E) LES CONFÉRENCIERS « DROGUES »

Dans le cadre du partenariat mené avec le Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention⁶⁴ de la commune d'Aywaille, un policier réalise à la demande des conférences sur le danger des assuétudes (médicaments, drogues, alcool).

⁶⁴ Intitulé préalablement « plan drogue ».

MISSIONS ET TACHES A CARACTERE FEDERAL

Directives contraignantes	Domaines relatés
Directive du Ministre de la Justice du 13 décembre 2001 relative à la police des cours et tribunaux, au transfèrement des détenus et au maintien de l'ordre et de la sécurité dans les prisons en cas d'émeute et de troubles.	<ul style="list-style-type: none"> - Formalisation des procédures : <ul style="list-style-type: none"> • En matière de transfert de mineurs de l'IPPJ de Fraipont en exécution de réquisitoires des Parquets de la Jeunesse. • En matière de transfert et d'hébergement de personnes en état d'arrestation en vue de leur déferrement au Parquet. - Contacts systématiques avec l'IPPJ dans le cadre de l'évaluation des risques en matière de transfert de mineurs. - Rétribution de capacité engagée par la ZP Liège dans le cadre de l'hébergement de nos « détenus ». <p>La mission de transfert de mineurs de l'IPPJ devrait être reprise courant 2020 par le service DAB qui collabore déjà ponctuellement à cette mission.</p>
MFO-2 MFO2 BIS	<ul style="list-style-type: none"> - Niveau maximum de disponibilité (MFO2 bis) : 8 unités. - Effectif formé :, 4 chefs de section et 20 MP, soit un total de 24 unités. - La zone satisfait à la directive.
MFO-3	<ul style="list-style-type: none"> - La base documentaire I.S.L.P. permet à chaque fonctionnaire de police une consultation de la MFO3 via le programme PORTAL (accès par mot de passe personnel). - La zone assure la formation continuée de son personnel par des séances d'information régulières en fonction de l'évolution du système. - Chaque utilisateur I.S.L.P. effectue lui-même les couplages. Le contrôle général de qualité est assuré au sein de chaque poste par le personnel d'encadrement (INPP). - Deux gestionnaires fonctionnels assurent la validation des données en BNG.
MFO-4	<ul style="list-style-type: none"> - La zone répond, dans la mesure de sa capacité propre, aux attentes du personnel des agences bancaires et des sociétés de transport de fonds par des actions ponctuelles ciblées.
Directive du Ministre de la Justice du 20 février 2002 (auditions audio filmées de mineurs)	<ul style="list-style-type: none"> - La zone dispose de trois enquêteurs spécialisés.
MFO-5	<ul style="list-style-type: none"> - La zone répond ponctuellement, en collaboration avec les autorités fédérales, aux missions de protection des personnes publiques et des institutions de son ressort (conflit irakien ; protection de personnalités politiques menacées,...)
MFO-6	<ul style="list-style-type: none"> - Les modalités concrètes d'application de la circulaire MFO6 sont précisées dans un protocole d'accord établi au niveau de l'arrondissement. - La zone a donné accès au CIA à son ISLP afin de permettre à ce service de sortir l'analyse des phénomènes pour l'arrondissement. Accès a également été donné au CIC dans le cadre du projet FOCUS.

Exécution des missions interzonales et supralocales

	Domaine de coopération interzonale/ suprazonale	Zone - service avec lequel le protocole a été conclu	Implication pour la zone - Impact sur les moyens
Non Opérationnel	Néant	Néant	Néant
Opérationnel	Environnement	Contrôle de déversements illégaux Liens privilégiés avec la RW	
	Tags	S.N.C.B. – autres zones	Collaboration intensifiée & spécialisation
	Action d'ensemble (violence contre les personnes et les biens)		Actions d'ensemble
	Transport routier	W.P.R./Centrex	Actions coordonnées
	Traite des Etres Humains (T.E.H.)	O.N.E.M. Auditorat du travail	Actions conjointes
	Vols habitations (enquêtes)	Police fédérale Toutes les zones de l'arrondissement judiciaire et des arrondissements voisins	Actions coordonnées

CONTRIBUTION AU PLAN NATIONAL DE SECURITE

Contribution au futur plan national de sécurité

Le plan national de sécurité en cours avait retenu les objectifs stratégiques suivants :

1. la violence grave (Tigerkidnapping, home invasion, bandes urbaines, ...) ;
2. la criminalité de rue (vol à la tire, vandalisme,...) ;
3. les délits contre la propriété (dont cambriolages notamment par groupes d'auteurs itinérants) ;
4. la criminalité économique et financière (corruption, fraude, blanchiment, ...) ;
5. la production et le trafic de drogue et la criminalité liée à la drogue ;
6. la criminalité informatique grave (cyber crime, falsification, contrefaçon, ...) ;
7. la criminalité grave contre l'environnement (dont trafic de déchets) ;
8. les violences intrafamiliales (notamment conjugales, à l'égard des personnes âgées ou des enfants) ;
9. Le Terrorisme ;
10. Le trafic et la traite des êtres humains (dont exploitation sexuelle et économique) ;
11. La criminalité juvénile (des jeunes jusqu'à 25 ans inclus) ;
12. la sécurité routière ;
13. Les nuisances ;
14. Les armes.

Parmi toutes ces priorités, le conseil zonal de sécurité, réuni ce 13 novembre 2019, a retenu comme **objectifs stratégiques** les phénomènes suivants :

1. Les atteintes à l'intégrité physique avec une attention particulière pour les violences conjugales, à l'égard des jeunes et des personnes âgées et pour les violences sexuelles
2. Les délits contre la propriété (*vols qualifiés dans les habitations et « vols garage »*) ;
3. La sécurité routière.
4. La production et le trafic de drogue et la criminalité liée à la drogue (*« les stupéfiants : trafic, importation, consommation en relation avec la protection de la jeunesse »*) ;
5. Les nuisances (le plan d'action envisagé dans ce cadre entend s'attaquer aux nuisances sociales mais également aux actes de vandalisme comme les dégradations, les Tags, etc.)

Nous retenons également trois **priorités transversales** que sont :

1. L'attention aux domiciles, ce qui permet de nous focaliser sur la fraude sociale, le radicalisme, les marchands de sommeil (TEH) et le suivi des libérés sous condition (I+Belgium) ; problématiques qui prises séparément ne constitueraient pas une priorité mais abordées transversalement bien.
2. L'attention aux jeunes, avec pour objectif principal la maltraitance, la consommation de stupéfiants ainsi que la prévention dans ce domaine, le harcèlement et sa prévention, la sécurité routière et les nuisances. Sans oublier un projet « juniors de Secova » que nous lançons durant l'année 2020 afin de rapprocher les jeunes des services de police. Ce projet permettra également à certains membres de notre personnel d'assurer son développement et son investissement au sein de la zone de police.
3. Les nouvelles technologies, afin de nous focaliser sur la cybercriminalité, l'informatique comme outil de commission d'autres infractions (escroqueries, harcèlement via réseaux sociaux, ...) et enfin en objectif interne, la participation de la zone de police au projet FOCUS qui permettra aussi à certains membres du personnel de contribuer au développement de la zone de police et à leur développement personnel.

Enfin, parmi les objectifs liés au fonctionnement interne, nous retiendrons :

1. La révision de la structure de la direction. Ce point faisait partie des recommandations de l'audit externe réalisée courant 2018-2019 par la société *Lentic*⁶⁵ ;
2. Assurer un meilleur suivi des évaluations du personnel en veillant à les calquer sur le plan de formation ;
3. Décrire ou mieux décrire certains processus de travail présents au sein de la zone de police.

MISSIONS ET TACHES EN FAVEUR DE TIERS

Les prestations exécutées en faveur de tiers sont habituellement accomplies dans le cadre de missions de police de base. En cela, elles constituent une charge de travail « supplémentaire ».

L'apparition et le développement des législations particulières autour du concept de « *sanctions administratives communales* » n'ont pas eu pour impact d'alléger le travail policier. Les nouvelles dispositions légales se complexifient (infractions « mixtes ») et le comportement des plaignants n'a pas réellement été modifié. De plus, la mise en pratique varie encore parfois d'une commune à l'autre.

Communes

Nous effectuons de nombreuses missions administratives en faveur des communes. Il s'agit entre autres d'enquêtes administratives, d'enquêtes de moralité, de déclaration d'objets perdus et/ou retrouvés, de la rédaction ou de la participation à la rédaction d'arrêtés de police concernant l'occupation de la voirie, d'enquête en matière de changement d'adresse (inscription, radiation), sans oublier les présences protocolaires lors de cérémonies publiques. Chaque poste participe également aux réunions de la cellule de mobilité de la commune et nous assistons naturellement aux réunions de sécurité qui sont organisées pour préparer les divers et nombreux évènements que compte la zone de police.

Urbanisme - services des travaux

Dans ce domaine, les services de police procèdent peu à des constats en matière d'urbanisme sauf sur base d'apostilles émanant du parquet du Procureur du Roi. Toutefois, la police est toujours susceptible d'intervenir dans les éventuels cas litigieux et/ou afin de prévenir tout danger.

Huissiers de justice

La police assure la protection des huissiers de justice dans le cadre de leurs missions (saisies, ouvertures de portes, remises de plis, etc.) mais effectue aussi une administration qui ne lui incombe pas.

Autres services

Régulièrement, les services de police de la zone SECOVA sont sollicités pour intervenir pour ou en appui d'autres services spécialisés comme l'O.N.E.M., l'Inspection sociale, les affaires économiques, le Ministère des Finances (enquête de solvabilité), la division de la police de l'environnement, etc.

SPF « Mobilité et transport », le SPW Sécurité routière et les SPF « Finances » (service des douanes et accises)

Des contrôles de roulage sont régulièrement organisés afin d'améliorer la sécurité du réseau routier en luttant contre les excès de certains transporteurs. Ces contrôles sont organisés en collaboration avec des services externes comme le SPF Mobilité et transport, les Douanes ou les services de la police fédérale (W.P.R.).

⁶⁵ Spin-off de l'ULiège dirigée par le Professeur Pichault.

2.6.2. La mise en œuvre du fonctionnement interne

Pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre de la mise en place de la police de proximité de qualité, l'organisation policière et le management de la zone se doit de développer :

- ✓ Une politique des ressources humaines moderne et dynamique ;
- ✓ Une gestion de l'information et de l'ICT (Techniques de l'Information et de la Communication) ;
- ✓ Une gestion optimale des moyens logistiques disponibles en faisant appel à l'innovation, aux nouvelles technologies et ce dans le cadre du développement durable.

MANAGEMENT DES COLLABORATEURS

Comme déjà exposé supra, un audit externe réalisé par la firme **Lentic** entre 2018 et 2019 a permis de dégager certaines recommandations visant le management de la zone de police.

Parmi celles-ci, il y avait la révision de la structure de la direction ou une meilleure communication en interne quant à cette structure. Cette réflexion est actuellement en cours et certains changements viennent d'être adoptés fin en décembre 2019.

Nous comptons ensuite redynamiser le système des évaluations, gage d'un bon développement des compétences et aptitudes et outil important pour motiver le personnel. Le Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) est également en cours de révision et a été présenté aux organisations syndicales fin 2019. Il doit encore faire l'objet de petites adaptations.

Nous veillerons enfin à ce que les processus importants de notre zone de police soient mieux décrits et communiquerons à cet égard en interne.

Nous veillerons aussi à anticiper au maximum les départs à la retraite en prévoyant les recrutements nécessaires. C'est principalement au niveau des cadres moyens et officiers de la zone de police que nous devons être attentifs.

MANAGEMENT DES MOYENS

A] Gestion financière

Depuis sa mise en place, la zone de police fonctionne avec un système budgétaire dit « d'enveloppe fermée ».

Le suivi budgétaire quotidien est assuré à la fois par deux employées administratives de niveau B (comptable) et C (assistante du service comptabilité). Le chef de zone établit les choix stratégiques en matière de dépenses ordinaires et extraordinaires (choix des véhicules, achat de mobilier, achat de nouveau matériel,...) avec la collaboration du responsable logistique, du conseiller en prévention interne (SIPP) et du service externe de prévention et de protection au travail. Les chefs de service sont également sensibilisés et interrogés à ce sujet. L'ensemble des dépenses est contrôlé par le comptable spécial.

La bonne réputation de la zone de police en matière de gestion financière et des moyens reste généralement un des arguments avancés par les candidats à une place dans notre zone de police, ce qui leur assurait de disposer de matériel de bonne qualité pour l'exécution de leurs missions.

La zone utilise l'outil de suivi financier du SSGPI.

B] Connaissance et technologie

Par rapport au développement des connaissances du personnel, nous établissons, en concertation avec les chefs de service, un plan de formation annuel tenant compte des formations proposées par l'Ecole provinciale. Nous participons aussi aux réunions du comité pédagogique de l'Ecole provinciale afin de faire passer nos attentes et besoins en matière de formation du personnel. La zone de police apporte une importante contribution à l'école provinciale en terme de formateurs qui, nous le rappelons, prestent ces heures sur leur temps libre.

Le Carrefour d'information zonal se charge de développer des outils spécifiques notamment via la mise à disposition des membres du personnel d'une importante documentation sous différents formats (fardes de travail, résumé informatisé, etc.). Y sont reprises les principales directives, circulaires, et notes du parquet général ou du parquet du procureur du Roi qui ont une incidence directe sur le travail de terrain.

Chaque service dispose d'un accès à internet et à différents sites d'informations policières ou juridiques. La plate-forme informatique policière (I.S.L.P.) fournit également des outils utiles sous le module « PORTAL » (Modules d'informations professionnelles).

Parallèlement à tout cela, un membre du CIZ participe activement au projet I-Police visant la digitalisation de certains de nos processus de travail opérationnels. Le nouveau chef de zone a également participé à l'élaboration d'une partie du cahier des charges réalisé dans le cadre de ce projet. La participation de la zone de police à la phase 2 de développement du projet FOCUS vise également à rester dans les wagons de tête en matière de développements technologiques.

Enfin, des valves sont disponibles dans chaque poste afin d'informer le personnel de manière plus informelle.

Tout le parc informatique de la zone est virtualisé depuis l'été 2019 grâce au travail de l'équipe d'informaticiens et à l'adaptation du personnel à ce nouvel environnement.

Le réseau des caméras de surveillance déjà présent sur les communes d'Aywaille et Chaudfontaine devraient prochainement également être étendu à la commune d'Esneux.

La zone de police est également à l'affût de l'implantation de poteaux radars subsidiés par la Région Wallonne afin d'y placer radar et caméra ANPR.

Nous envisageons à court terme, de développer les outils office 365 mis à notre disposition par DRI depuis près de 2 ans, malheureusement sans aucune explication quant à leur usage respectif, jusqu'il y a peu.

C] Equipement, infrastructure et services

Les membres du personnel reconnaissent généralement la qualité de l'équipement fourni. Ils souhaiteraient être impliqués dans le choix du matériel dans un souci de bien-être et d'amélioration de la qualité des services. La mise en place de groupe de réflexions et de suivi des achats posent d'importants problèmes en termes de disponibilité et cela handicape aussi la zone dans l'accomplissement de ses missions de base. Afin d'impliquer plus avant le personnel dans le choix des investissements en matériel, nous sollicitons nos fournisseurs afin de pouvoir tester *in situ* le matériel à acquérir lorsque cela s'avère possible. L'avis du personnel est alors pris en compte au moment du choix final.

Le bâtiment de Beaufays été inauguré il y a maintenant presque 10 ans. Ce bâtiment veille à mettre en avant l'élément écologique, lequel dispose d'un système de récupération des eaux de pluie et de la chaleur résiduelle, d'une installation de panneaux photovoltaïques et de systèmes de ventilation et d'isolation spécifiquement étudiés.

Des budgets conséquents ont été engagés pour réaliser des rénovations généralement liées à la sécurité dans les autres bâtiments de la zone de police et notamment à Trooz (bâtiment de la zone de police) et à Esneux (bâtiment communal).

MANAGEMENT DES PROCESSUS

Dans ce domaine, des descriptifs de certaines fonctions existent mais devront être remises à jour, en parallèle avec la réorganisation de la direction de la zone de police comme évoqué ci-avant.

Au sein de ces structures déconcentrées (postes et services), un planning de travail est disponible afin que les membres du personnel connaissent les missions qu'ils ont à effectuer.

L'arrivée d'un nouveau directeur des opérations, deux mois après l'arrivée d'un nouveau chef de corps a relancé une dynamique interne visant à améliorer la structure de la direction. Sur base des constats établis, des consignes seront données aux membres de la ligne hiérarchique (inspecteurs principaux, commissaires, chefs de poste). Nous comptons développer l'axe judiciaire en parallèle à celui de la police administrative pour renforcer la qualité de nos rédactions et de l'alimentation des banques de données, primordiale si nous voulons travailler avec les nouveaux outils digitalisés comme FOCUS.

Nous devons maintenant formaliser ces processus et en développer de nouveaux afin de répondre aux souhaits des autorités et du personnel.

2.7. Coopération

2.7.1. Coopération **policière** inter zonale, supra locale et internationale

La zone de police SECOVA a conclu différents protocoles de coopération⁶⁶ avec des zones de police de l'arrondissement judiciaire, avec les services concernés de la police fédérale (DCA, PJF, WPR, etc.) et avec des partenaires externes (parquet du Procureur du Roi, Gouverneur de province, etc.)

L'ensemble des protocoles sont repris en annexe **Une** au présent.

Outre ces accords de coopération, la zone participe aussi, par l'intermédiaire de ses collaborateurs, à différents réseaux ou à différentes collaborations avec des services externes :

1. Gestionnaires fonctionnels ;
2. Commission de suivi des pensions de la police intégrée ;
3. Commission d'appel des refus des congés ;
4. Réseau intersection « police de proximité » ;
5. Formation dans les écoles de police ;
6. Audition vidéo filmées de mineurs victimes.

2.7.2. Autre type de coopération – protocoles avec partenaires **non policiers** et tiers

Assistance policière aux victimes

Parmi les principales collaborations mises en place avec des partenaires non policiers, on retrouve les collaborations initiées par le service d'assistance policière aux victimes en fonction des besoins locaux et sur base notamment de la circulaire GPI 58⁶⁷.

Parmi les coopérations principales et « officielles », on peut citer :

1. les services d'aide aux victimes⁶⁸ ;
2. les services d'accueil des victimes (près le parquet du Procureur du Roi)⁶⁹ ;
3. Le Centre d'Aide aux Personnes Agées Maltraitées (RespectSeniors.be)
4. L'ASBL Praxis (accompagnement des auteurs de violences familiales et/ou conjugales) ;
5. Le collectif contre les violences familiales et l'exclusion (C.V.F.E.) ;
6. Le Service d'Aide à la Jeunesse (S.A.J.) ;
7. Le service S.O.S enfants.

Pour l'aide juridique, la collaboration s'organise principalement avec le B.A.J. de Liège (bureau d'aide juridique)⁷¹.

⁶⁶ Annexe Une

⁶⁷ Circulaire GPI 58 du 4 mai 2007 concernant l'assistance policière aux victimes dans la police intégrée, structurée à deux niveaux, M.B., 05/06/2007, p. 30440. Le contenu de cette circulaire fait notamment référence aux accords de coopération conclu entre l'état fédéral, la région wallonne et les communautés française et flamande ainsi qu'aux recommandations du forum national pour une politique en faveur des victimes, adoptées le 29 avril 2004.

⁶⁸ Le service d'aide aux victimes intervient auprès de la victime d'infraction pénale et ses proches et travaille à plus long terme. C'est une équipe pluridisciplinaire qui propose une aide psychologique, juridique et sociale. L'accès est libre, gratuit et confidentiel.

⁶⁹ L'accueil des victimes près le Parquet du Procureur du Roi aide, informe et accompagne les victimes tout au long de la procédure judiciaire. L'accès est libre, gratuit et confidentiel.

⁷⁰ Ces deux premiers services forment avec le nôtre, le réseau principal, de 1^{ère} et 2^{ème} ligne, en faveur des victimes.

⁷¹ Le Bureau d'Aide Juridique propose des permanences juridiques gratuites au sein de la Justice de paix de Louveigné et dans les cinq communes de notre zone.

Pour les matières relatives à la jeunesse, outre les collaborations existantes avec les services d'aide à la jeunesse (S.A.J.) et « S.O.S-enfants », nous avons également des échanges avec le service « droit des jeunes » ainsi qu'avec les Centres Psycho-Médico-Sociaux (C.P.M.S.) des écoles.

Le SAPV collabore aussi avec des services communaux (C.P.A.S.) ou « locaux » comme les services faisant partie du réseau social « Ourthe-Amblève ». Ce réseau se réunit une fois par mois et est composé, notamment de représentants des C.P.A.S., du planning familial, des centres de guidance, des médecins traitants, de l'O.N.E, des services d'aide à domicile.

Conseillers en mobilité (CeM)

Le conseiller en mobilité se veut un expert indépendant face aux enjeux et aux demandes en matière de mobilité.

Il constitue une interface utile pour la population (locale, de transit, touristique, scolaire), les élus locaux, les gestionnaires de voirie (MET, Communes), les commerçants, les écoles, les gestionnaires de transports en commun (TEC, SNCB,...) et les usagers faibles (enfants, piétons, cyclistes, personnes à mobilité réduite,...).

Sensible aux problèmes de tous, le CeM est chargé d'identifier les dysfonctionnements en matière de mobilité et, au besoin, d'alerter les acteurs de décisions et de les réunir autour d'une table.

Le Conseiller en mobilité est avant tout un médiateur qui doit avoir une vision la plus large possible des dossiers pour ne pas laisser des projets locaux entraîner des problèmes conséquents sur la (les) commune(s) voisine(s). Le fait d'appartenir à un service de police permet peut-être au conseiller en mobilité d'être plus indépendant, de développer plus aisément une vision large des problématiques tout en conservant le sens de la négociation et de la médiation.

Conseillers en technoprévention

Les policiers qui disposent du brevet de conseiller en technoprévention ont des accords de coopération avec le SPF Intérieur et particulièrement le secrétariat permanent à la prévention.

En outre, ils ont créé un réseau afin d'échanger leurs (bonnes) pratiques.

Conférenciers « drogues »

Le conférencier « drogues » participe à des séances d'information en collaboration avec les acteurs sociaux de terrain (Plans de Proximité et de Prévention, Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention, CPAS, médecins, centres psycho-médico-sociaux, directions d'écoles primaires ou secondaires, etc.).

Plan Stratégique de sécurité et de Prévention

La zone de police participe aux actions de prévention menées dans les différentes communes de la zone (Café futés, commerces futés, aquafiesta, etc.)

En matière de collaboration, il peut s'agir de prêt de matériel (éthylomètres, etc.) ou de contribution financière à la réalisation de projets (exemple : folders de prévention) ou encore à la participation à des « tables rondes » ou à des séances d'information.

Collaborations entamées dans le cadre de la circulaire PLP41⁷²

Cette circulaire du Ministre de l'Intérieur vise à renforcer et/ou ajuster la politique de sécurité locale ainsi que l'approche spécifique en matière de criminalité juvénile.

Dans ce cadre, la zone a poursuivi les collaborations déjà entamées avec les écoles, les centres psycho-médico-sociaux (C.P.M.S.) le service régional de prévention, les plans de prévention de proximité et les services d'accueil en milieu ouvert (A.M.O.).

⁷² Circulaire ministérielle PLP 41 du 7 juillet 2006 en vue du renforcement et/ou de l'ajustement de la politique de sécurité locale ainsi que de l'approche spécifique en matière de criminalité juvénile avec, en particulier, un point de contact pour les écoles, M.B., 24 juillet 2006.

2.8. Synthèse de l'affectation de la capacité

		Année de référence (2019)	
		Heures	% de la capacité disponible
Contribution fédérale	Missions fédérales		
	2 Participation au CIA (LPI, art. 105bis)	0	0,00%
	3 Contrôles exécutés dans le cadre de la réglementation en matière de sécurité privée hors des zones (MFO 4: point 2.2.)	0	Non comptabilisée
	4 Participation au CIC (LPI, art. 96bis)	4560	2,42%
	5 Participation au Comité P	0	0 %
	6. HYCAP	1009	0,53%
	7. IPPJ (transferts, fugues, grèves, etc.)	1487	0,79%
	8. Centre pour candidats réfugiés politiques (croix-rouge)	500	0,27%
	Contribution de la police locale aux phénomènes de sécurité prioritaires du PNS nécessitant une approche intégrée (collaboration avec Pol Fed)		Non comptabilisée
	Réquisitions fédérales du Ministre de l'Intérieur (LPI art 64)		
	Sous-total contribution fédérale		4,01%
Déploiement local	Travail de quartier	32721	17,33%
	Accueil	15063	7,98%
	Intervention	49066	25,98%
	Recherche et enquête locales	12711	6,73%
	Assistance aux victimes	4583	2,43%
	Circulation et contrôle de la circulation	6124	3,24%
	Autres fonctions de base du service de police	7684	4,07%
	Coordination judiciaire	9957	5,27%
	Coordination opérationnelle	4560	2,41%
	Gestion E.P.O.	1520	0,81%
	Gestion du RCA	3040	1,62%
	Courses cyclistes (supra-locales)	630	0,33%
	Capacité affectée aux plans d'action : prévention de la criminalité	1500	0,79%
	Capacité affectée aux plans d'action/projets (sécurité&qualité de vie)		Non comptabilisée
	Capacité affectée aux plans d'action/projets (service et fonctionnement policiers)		Non comptabilisée
	Sous-total déploiement local	155891	82,55%
Stratégie et politique	Préparation et développement du PZS	760	0,40%
	Préparation et développement du budget de police	3000	1,59%

	Chef de zone	1520	0,81%
Management des collaborateurs	Tâches/missions liées à la gestion	6131	3,25%
	Formation/Training/Développement des compétences	7720	4,09%
	Conseiller en prévention	380	0,20%
	Congés	57778	
	Maladie (y compris les congés d'accouchement)	24829	
	Accident du Travail	4506	
	Sous-total management des collaborateurs	19511	10,33%
Management des moyens	Tâches/missions liées à la gestion	3249	1,72%
	Gestion informatique	3565	1,89%
	Entretien des bâtiments	6626	3,51%
	Sous-total management moyens	13440	7,12%
Capacité totale disponible de la zone		188842	*100%

* la capacité totale disponible = 100%, à savoir : la capacité totale de la zone moins la capacité indisponible (maladies, congés, détachement out).

CHAPITRE 3

LES OBJECTIFS STRATEGIQUES

3.1. Les objectifs stratégiques précédents – Evaluation et leçons à tirer

Comme nous l'indiquions dans le plan zonal de sécurité précédent, la direction de la zone de police a privilégié une « *approche pragmatique à court terme mettant l'accent sur des résultats rapides et visibles (pour la population), au moyen d'une résolution pas à pas des obstacles entravant un fonctionnement intégré (...)* »⁷³.

Dans le plan zonal de sécurité précédent, la zone de police avait retenu 5 priorités et 1 point d'attention particulière.

1. Les vols qualifiés dans les habitations et les vols de type « garage »

Cette forme de criminalité figure parmi nos priorités depuis le début de la zone de police. Depuis plusieurs années, ce phénomène enregistre une diminution constante mais reste dans le top 5 des phénomènes enregistrés sur la zone de police.

Les nombreuses mesures de prévention et de dissuasion mises en place par la zone de police et ses partenaires jouent manifestement sur ce phénomène.

La problématique des vols « garages » reste malgré tout présente et nous avons pu constater ces derniers mois l'apparition d'un nouveau phénomène, le vol en modus « key less », les auteurs s'adaptant toujours plus aux mesures de prévention prises par la population et les constructeurs automobiles.

Les vols dits « garage » visent principalement à dérober un véhicule, souvent de grande valeur, en obtenant les clés après effraction de l'habitation et en évitant tout contact avec les occupants des lieux.

Les vols « key less » comme son nom l'indique, sont des vols réalisés sans qu'il ne soit nécessaire de disposer des clés du véhicule. Ces vols concernent principalement les nouveaux modèles de véhicules disposant de technologies avancées.

Par rapport à ce phénomène, la zone a surtout voulu mettre en place une réactivité rapide en fonction de l'émergence de phénomènes (vols de nuit, vols selon certains modus opératoires, « épidémie » de vols dans certains quartiers ou sur certaines communes, etc.) Cette évolution permanente des dispositifs en fonction des besoins a permis d'obtenir de bons résultats.

L'objectif semble atteint.

2. Les accidents de la route (avec dommages corporels) et l'insécurité routière

Comme déjà expliqué ci-avant, un investissement important, tant en personnel (création d'une cellule) qu'en matériel a été consenti par la zone de police qui enregistre une diminution progressive de ses accidents de la route avec lésions corporelles.

La zone de police a aussi mis en place des actions et/ou des collaborations avec de nombreux services (Ministère wallon de l'Équipement et des Transports, AWSR, VIAS, la police fédérale, les autorités communales, etc.)

Le volume global des actions réalisées par nos services n'a cessé de croître. Il s'agit déjà d'une première réussite en matière d'objectif.

Nous devons malgré tout déplorer quelques décès et nos contrôles montrent une recrudescence de conduites sous influence ainsi que des poids lourds de plus en plus fréquemment en infraction à diverses législations.

⁷³ Article 3 de la circulaire ZPZ 12 du 22 décembre 2000 relative au cadre de référence et de travail des zones de police, *Monit.* 25 janvier 2001.

3. Le trafic et l'importation de drogues dans le cadre de la protection de la jeunesse

La volonté de la zone était de lutter contre la banalisation de certains comportements déviants comme la vente de drogues dites "douces" ou "récréatives", l'usage de produits stupéfiants à des fins récréatives (etc.).

Par des actions de prévention (conférences, brochures, etc.), nous voulions informer un maximum de parents, d'adultes et de responsables éducatifs sur des risques qui nous semblent concerner de plus en plus de jeunes adultes et de mineurs d'âge.

Nous avons aussi poursuivi les efforts en termes d'échange d'informations avec les services de police, tout en orientant les toxicomanes identifiés vers les services d'aide adéquats.

Il faut signaler que la zone disposait alors d'un « plan drogue ». De nombreuses réalisations et collaborations ont été menées avec les travailleurs sociaux de ce service.

L'activité enregistrée ces dernières années a progressivement augmenté, montrant également que le phénomène reste bien présent hélas. La zone de police n'est fort heureusement pour le moment pas concernée par l'implantation de CBD shops officiels.

4. La protection de l'environnement et la lutte contre les nuisances sociales

Il s'agit avant tout de s'attaquer à toute une série d'actes divers, qui portent atteinte aux règles élémentaires de la vie en société, sans nécessairement blesser physiquement les personnes qui en souffrent. Nous poursuivrons cette action, toujours sur base de la typologie établie par Sébastien ROCHE⁷⁴.

Ces dernières années, nous avons vu apparaître des comportements qui nuisent à la qualité de vie de nos communes. Notre capacité de réaction face aux différents phénomènes est également un atout. La mise en place rapide de services de contrôle dimensionnés en fonction des besoins opérationnels permet de ne pas laisser s'installer un sentiment d'impunité et encore moins des lieux de « non droit » où règne l'insécurité.

L'espace public doit demeurer un lieu de rencontre et d'apprentissage des règles de vie en société. Ajoutons encore que d'expérience, on peut dire que, quelques « perturbateurs » suffisent à dégrader rapidement un quartier et le sentiment de sécurité de ses habitants.

La dépenalisation de certains faits et l'apparition du système d'amendes administratives sont des éléments qui sont venus influencer quelque peu notre action.

Les communes de la zone de police ont toutes investi en la matière et le système des SAC semble maintenant bien intégré par les partenaires.

5. Les vols de métaux

La zone de police avait retenu cette priorité lors de son dernier PZS.

Les chiffres enregistrés ces dernières années montrent une diminution du phénomène. La zone de police, contrairement à d'autres zones de l'arrondissement, n'a pas été trop impactée par les nombreux vols de câbles sur les voies de chemin de fer.

⁷⁴ Chercheur à l'IHESI (Institut des Hautes Etudes sur la Sécurité Intérieure). Sa typologie identifiait 4 types principaux de problèmes : 1) Les actes de vandalisme et de dégradation (tags, graffitis, etc.) ; 2) Les abandons d'objets et dégradations à l'environnement (Dépôts clandestins d'immondices, terrains et/ou trottoirs non entretenus, etc.) ; 3) Les difficultés au niveau des « modes d'entrée en contact avec autrui » ; 4) Les conflits résultant de diverses nuisances sonores ou visibles.

6. Point d'attention supplémentaire

Un point d'attention avait été ajouté lors de la prolongation du dernier PZS, il s'agissait du radicalisme.

La zone de police, bien que ne comptant pour le moment aucun *Foreign Terrorist Fighter* (FTF), *Homegrown terrorist Fighter* (HTF) ou prédicateur de haine sur son territoire, reste vigilante en la matière et les Cellules de sécurité et d'Informations Locales (CSIL) ont été mises en place et sont suivies régulièrement. Nous avons participé aussi aux *Task Force* Locale (TFL) organisées par le Dir Co, tant à Verviers qu'à Liège.

En conclusion, on peut dire que la zone de police a atteint la majeure partie des objectifs initialement fixés, même si nous manquons parfois de formalisme et d'indicateurs pertinents dans l'évaluation de nos missions.

Dans le domaine "fonctionnement et développement de l'organisation", nous avons fixé 1 priorité :

1. Le respect de la déontologie et l'implication du personnel

Cet objectif bien que tout à fait louable, peut difficilement être mesuré au travers d'indicateurs objectifs, surtout pour ce qui concerne l'implication du personnel.

Le respect de la déontologie peut se mesurer au travers des dossiers de plainte traités dans le cadre du contrôle interne. Les chiffres, bien que légèrement à la hausse, ne reflètent heureusement pas de dérive majeure dans le chef des membres du personnel. Les médias sociaux et la tendance de la population à plus facilement se plaindre à l'encontre des institutions explique très certainement cette augmentation de plaintes.

Le personnel de la zone se sent toujours fort impliqué et a pu démontrer, lors d'évènements touchant des zones de police voisines (affaire AMRANI à Liège, assassinat de Amaury DELREZ à Spa, faits de Tiège à l'encontre de collègues de la ZP VESDRE) ou le pays (attentats de Bruxelles), qu'il répondait très vite présent.

3.2. Les objectifs stratégiques 2020-2025

3.2.1. Synthèse de l'argumentation

Lors du conseil zonal de sécurité du 13 novembre 2019, les autorités administratives, judiciaires et policières ont fixé les objectifs prioritaires des six prochaines années sur base des éléments objectifs et subjectifs exprimés ci-avant.

Parmi les principaux éléments, il y a lieu de tenir compte de l'image de la criminalité dans l'arrondissement judiciaire de Liège et en particulier sur la zone de police SECOVA. Nous avons également tenu compte des résultats du dernier moniteur de la sécurité réalisé en 2018 et des priorités exprimées par les autorités administratives et judiciaires.

A) Le moniteur de la sécurité⁷⁵

Du rapport final, il ressort que le sentiment de sécurité des habitants est bon.

En fonction des différents phénomènes évoqués lors de l'enquête, les citoyens se déclarent surtout touchés par :

1. La vitesse non adaptée au trafic (75,17 %) ;
2. La conduite agressive dans la circulation (50,19 %) ;
3. Les cambriolages dans les habitations (47,20 %) ;
4. Les stationnements gênants (43,89 %) ;
5. Les dépôts clandestins et détritrus traînant en rue (42,67 %)

B) Rencontres avec les autorités administratives locales

Outre ces phénomènes qui ont été pointés lors des discussions individuelles que nous avons eues avec chaque Bourgmestre, les atteintes à l'intégrité physique font également l'objet d'une attention toute particulière, en particulier les violences intra-familiales, à l'égard des jeunes, des femmes et personnes âgées.

C) Les priorités du Parquet du Procureur du Roi de Liège⁷⁶

Le Parquet adhère à ces priorités.

Le Parquet insiste également sur les violences intra-familiales, la sécurité routière et plus particulièrement les vitesses excessives, les conduites sous influence, les défaut d'assurance et de permis.

D) Choix des objectifs stratégiques

Le conseil zonal de sécurité a arrêté les objectifs stratégiques suivants dans le cadre de l'approche de phénomènes liés à la sécurité :

1. Les atteintes à l'intégrité physique et plus particulièrement les violences intra-familiales, à l'égard des femmes ou personnes âgées ;
2. Les délits contre la propriété (*vols qualifiés dans les habitations et « vols garage »*) ;
3. La sécurité routière (*vitesse excessives, conduite sous influence, poids lourds*).
4. La production et le trafic de drogue et la criminalité liée à la drogue (*« les stupéfiants : trafic, importation, consommation en relation avec la protection de la jeunesse »*) ;
5. Les nuisances (le plan d'action envisagé dans ce cadre entend s'attaquer aux nuisances sociales mais également aux actes de vandalisme comme les dégradations, les Tags, etc.)

Nous retenons également trois **priorités transversales** que sont :

⁷⁵ Nous n'avons repris que les données essentielles afin de ne pas alourdir le texte.

⁷⁶ Il s'agit de la note du parquet n°396 P 08 – NB, datée du 27 mai 2008 et signée de Madame le Procureur du Roi REYNDERS. Les points de la note ne sont pas repris in extenso. Il est seulement fait mention des parties de la note qui peuvent concerner la zone SECOVA. Cette note est postérieure à la négociation qui a eu lieu en conseil zonal de sécurité le 9 mai 2008.

1. L'attention aux domiciles, ce qui permet de nous focaliser sur la fraude sociale, le radicalisme, les marchands de sommeil (TEH) et le suivi des libérés sous condition (I+Belgium) ; problématiques qui prises séparément ne constitueraient pas une priorité mais abordée transversalement bien.
2. L'attention aux jeunes, ce qui permet de nous focaliser sur la maltraitance des jeunes, les jeunes et la consommation de stupéfiants ainsi que la prévention dans ce domaine, le harcèlement parmi les jeunes et sa prévention, la sécurité routière et les jeunes et aussi les jeunes et les nuisances. Sans oublier un projet « juniors de Secova » que nous comptons mettre en route courant 2020 afin de rapprocher les jeunes des services de police, projet qui permettra également à certains membres de notre personnel d'assurer son développement et son investissement au sein de la zone de police.
3. Les nouvelles technologies, ce qui permet de nous focaliser sur la cybercriminalité, l'informatique comme outil de commission d'autres infractions (escroqueries, harcèlement via réseaux sociaux, ...) et enfin en objectif interne, la participation de la zone de police au projet FOCUS qui permettra aussi à certains membres du personnel de contribuer au développement de la zone de police et à leur développement personnel.

Avant de poursuivre, une remarque importante s'impose. La disparition de la distinction entre « *priorités* » et « *points d'attention prioritaire* » au profit de l'intitulé « *objectifs stratégiques* » nous oblige à recentrer notre action sur les thèmes qui concernent particulièrement la zone de police (importance du phénomène tant en nombre qu'en gravité, impact sur la qualité de vie, aspect « symbolique » du phénomène, etc.). Néanmoins, certains plans d'actions seront plus ou moins détaillés en fonction de l'importance du travail déjà effectué dans le cadre des missions de base.

Nos choix reposent sur des données objectives (statistiques) et subjectives (enquêtes de population, données sociologiques, etc.).

Ainsi, les objectifs prioritaires désignés découlent d'éléments objectifs et subjectifs. Ils semblent logiques.

Les objectifs transversaux nous permettent d'aborder toute une série de phénomènes pas spécialement préoccupants à ce stade mais cette vigilance de tous les instants nous permettra de détecter tout phénomène résurgent.

Priorités développées dans le cadre du fonctionnement interne :

Dans le cadre du fonctionnement interne, nous envisageons de développer les priorités suivantes :

1. Analyser et redéfinir le fonctionnement de la direction
2. Redynamiser le processus d'évaluation du personnel
3. Définir ou redéfinir certains processus de travail importants

Ces priorités émanent de nos constatations dans le cadre de notre préparation pour notre candidature à la fonction de chef de zone et/ou des recommandations de l'audit réalisée par la société **Lentic**.

3.2.2. Les objectifs stratégiques – leur développement

Les objectifs énoncés ci-dessus feront l'objet d'un développement par de petits groupes de projet afin de déterminer, par priorité, quelles actions nous mènerons et quels indicateurs nous comptons mettre en place pour les évaluer en cours de PZS ou à son terme. Ces actions seront développées selon la méthodologie du CoDRES (Conseiller – Dissuader – Réguler – et Suivi).

CHAPITRE 4

POLITIQUE DE COMMUNICATION

4.1. Communication Externe

4.1.1. Leçons à tirer sur la communication externe de la politique policière 2014-2019

Cette volonté de transparence qui figure parmi les piliers de la police de proximité, figurait parmi les objectifs de la zone de police. Cela s'est traduit par la création rapide d'un site internet. Une page FaceBook a également été ouverte plus récemment.

Depuis le début de la création de la zone de police, nous publions régulièrement des articles d'informations générales dans la plupart des publications communales. Cela nous permet de diffuser des messages généraux d'information et de prévention ainsi que des articles plus spécifiquement dédiés à l'une ou l'autre problématique communale.

La communication externe se fait également lors de certains conseils communaux ou lors de rencontre avec des comités de quartier.

Si nous organisons parfois des conférences, participons à des rencontres de quartier ou des manifestations à caractère préventif et informatif (Week-end « sécurité routière »), nous constatons bien souvent que ces actions sont mal connues. Nous devons en assurer la promotion.

4.1.2. Intentions concernant la communication externe de la politique policière 2020-2025

La communication externe est une tâche importante pour l'image de la police. Elle demande l'implication de tous !

Par son attitude de tous les jours, chaque personne employée au sein de la zone façonne notre image dans la population (habitants, visiteurs, touristes etc.). Nous sommes tous, individuellement des « ambassadeurs » de notre service public. En tant que direction, nous y serons particulièrement attentifs.

Nous développerons notre expérience avec les médias, en apprenant à nous connaître afin d'établir un climat de saine collaboration et de confiance. La zone de police ne dispose pas à ce stade de membre du personnel spécifiquement dédié à la communication et à son développement en interne et en externe. Nous évaluerons dans le cadre de ce PZS, la nécessité d'impliquer plus le personnel en place ou de recruter un membre du personnel en charge de cette communication.

Nous croyons utile de réaliser ponctuellement des conférences de presse afin de présenter un bilan de nos actions ou le développement de certains projets.

Nous souhaitons aussi voir le site internet devenir plus « dynamique ». Actuellement sa mise à jour est relativement fastidieuse. Son environnement graphique devrait également être remis au goût du jour afin d'en faire une véritable fenêtre de communication sur l'extérieur.

4.2. Communication Interne

4.2.1. Leçons à tirer sur la communication interne de la politique policière 2014-2019

Entre 2014 et 2019, la zone n'a pas développé de nouveaux outils en matière de communication interne. Nous avons poursuivi sur base des méthodes utilisées dès la mise en place de la zone.

En matière de communication interne, nous utilisons 5 canaux principaux.

Premier canal : les réunions du personnel. Celles-ci sont organisées soit au niveau des postes locaux soit par la direction de la zone au profit de l'ensemble des membres du personnel ou pour certains d'entre-

eux (cadre de base, cadre moyens, conseillers en technoprévention, etc.). Ces réunions se déroulent au minimum deux fois par an et portent sur des thèmes différents.

Second canal : le système informatique ISLP et la messagerie intranet qui permet d'envoyer aux membres du personnel concernés des messages informatifs brefs.

Troisième canal : les notes de services et les valves au sein des postes de police.

Quatrième canal : les comités de concertation de base. Ces réunions syndicales sont un moyen pour la direction de négocier certains ajustements dans le fonctionnement du service et pour les syndicats de faire part des demandes et/ou griefs du personnel.

Cinquième canal : compte tenu de l'apparition de nouveaux outils informatiques mis à notre disposition (Suite Office 365 – Sharepoint, Teams, Yammer, mailing,...), nous comptons développer une politique d'utilisation de ces outils de communication dès que possible.

4.2.2. Intentions concernant la communication interne de la politique policière 2020-2025

Partant du principe que « *l'on ne peut pas ne pas communiquer* »⁷⁷, la direction zonale a peut-être parfois eu tendance à vouloir trop communiquer ce qui a entraîné une abondance d'informations et une mauvaise compréhension de certains messages de la part du personnel.

4.2.2.1 Création d'une brochure d'accueil

Une brochure sera remise à toute personne nouvellement recrutée au sein de la zone de police. Outre la vision du chef de zone, elle reprendra des notions essentielles en matière de missions et de valeurs. Elle comportera aussi toute une série de renseignements utiles sur la zone, les communes qui la composent, les personnes relais, le personnel et les services partenaires, etc.

4.2.2.3 Réunions d'information

Pour ce qui concerne les réunions d'échange d'informations au sein des services et les réunions du personnel, nous avons constaté plusieurs choses :

- ces réunions existent déjà mais sous un autre nom et leur fréquence n'est pas toujours respectée.
- Ce type de réunions est plus délicat à organiser dans les postes importants que dans les petits postes (disponibilité du personnel).

Nous allons soumettre à un groupe d'amélioration l'ensemble des réunions qui existent déjà en interne afin de voir si toutes doivent être conservées et selon quelle fréquence les organiser.

Actuellement on dénombre 6 réunions d'échange d'information ou de formation continuée interne :

- a. Briefings réguliers au sein des postes.
- b. Réunions des chefs de services et compte-rendu au personnel.
- c. Séances d'information du Service d'assistance policière aux victimes.
- d. Formations continuées réalisées en interne ou en externe (formation alcotest, tachygraphe, etc.)
- e. Réunions du Comité de Concertation de Base.
- f. Réunions des inspecteurs principaux et/ou du personnel opérationnel.

⁷⁷ Voir à ce sujet les cinq axiomes de la communication de Paul WATZLAWICK, Membre fondateur de l'école de Palo Alto, ce professeur de psychothérapie est né en Autriche en 1921 et est décédé en Californie en 2007.

Des réunions plus spécifiques existent encore :

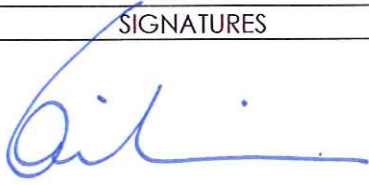
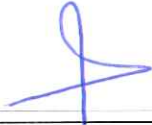





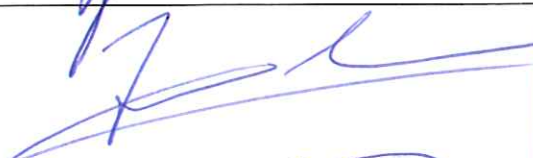

- a) Réunions du groupe de soutien au service d'assistance policière aux victimes (groupe « ressource »).
- b) Réunions des conseillers en technoprévention.
- c) Réunions des conseillers en mobilité.

Nous devons pallier aux manquements constatés en terme de planification de ces réunions et préciser les sujets mis à l'ordre du jour afin d'améliorer le rendement.

CHAPITRE 5

APPROBATION DU PLAN

5.2. Approbation

Pour prise de connaissance de ce qui précède et accord sur le plan zonal de sécurité.	
Date de la séance du CZS :	13 / Novembre / 2019
Membres du CZS	SIGNATURES
Madame Laura IKER Bourgmestre d'Esneux Présidente du Collège de police	
Monsieur Philippe DULIEU Procureur du Roi	
Madame Sabine ELSÉN Bourgmestre ff de la commune de Chaufontaine	
Monsieur Thierry CARPENTIER Bourgmestre d'Aywaille	
Monsieur Luc DELVAUX Bourgmestre de Sprimont	
Monsieur Fabien BELTRAN Bourgmestre de Trooz	
Monsieur le Commissaire Divisionnaire VINCENT BRAYE Chef de corps	
Monsieur le Commissaire Divisionnaire Jean-Marc DEMELENNE Directeur Coordinateur administratif	
Monsieur le Commissaire Divisionnaire Pascal FLERON Directeur Judiciaire ff	

CHAPITRE 6

PLANS D'ACTION ET PROJETS

Sera développé courant 2020.

ANNEXES

INVENTAIRE DES PROTOCOLES POLICIERS DE L'ARRONDISSEMENT DE LIEGE

	PROTOCOLES	SIGNATAIRES	REMARQUES	DATES	N° CGL
1	PROTOCOLE DE COOPERATION CONCERNANT LA CREATION D'UNE BANQUE DE DONNEES DESTINEE A COMBATTRE LA TEH A DES FINS D'EXPLOITATION SEXUELLE	<u>Chefs ZP LIE, SER, HOL + DirJud + PR + Aud Travail + DirCo</u>	<u>Signé</u>	<u>20-11-2001</u>	<u>163</u>
2	PROTOCOLE CONCERNANT LA SECURITE DES MEDECINS DANS LA ZONE DE POLICE DE LA BASSE-MEUSE	<u>Chefs PCom + Comd Bde + Bourgm ZP B-M + DirCo</u>	<u>Signé</u>	<u>01-01-2002</u>	<u>Pas concerné</u>
3	PROTOCOLE D'ACCORD QUANT AU FONCTIONNEMENT DU CARREFOUR D'INFORMATION DE L'ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DE LIEGE	<u>PR + Bourgm LIE + Chef ZP LIE + DirJud + DirCo</u>	<u>Signé</u>	<u>05-02-2002</u>	<u>Pas concerné</u>
4	CONVENTION RELATIVE A L'APPUI LATERAL ENTRE ZONES DE POLICE LOCALE EN CAS DE SITUATION D'URGENCE	<u>Chefs ZP + DirCo</u>	<u>Signé</u>	<u>19-03-2002</u>	081
5 5Bis	CONVENTION RELATIVE A LA POLICE DES COURS ET TRIBUNAUX A LA GARDE ET AU TRANSFEREMENT DES DETENUS DANS LES PRISONS DE L'ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DE LIEGE	<u>Chefs ZP + DirCo</u>	<u>Début</u> <u>Signé Reconduction</u> <u>Amendement</u>	<u>01-03-2002</u> <u>17-01-2003</u> <u>28-02-2003</u>	082
5Ter		<u>Chef ZP LIE + B-M</u>	<u>Signé</u>	<u>30-05-2002</u>	<u>059</u>
6	PROTOCOLE DE COOPERATION CONCERNANT L'INFORMATION MUTUELLE, LA COOPERATION ET LA CONCERTATION	<u>Chef ZP SER + Comité P</u>	<u>Signé</u>	<u>23-04-2002</u>	<u>162</u>

7	PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF A L'APPUI FOURNI PAR LE CENTRE DE COMMUNICATIONS DE LA POLICE FEDERALE SIS A LIEGE CONCLU ENTRE LE SERVICE DE COORDINATION ET D'APPUI DE LIEGE ET LES ZONES DE POLICE LOCALE DE L'ARRONDISSEMENT DE LIEGE	Chefs ZP (sauf LIEGE) + DirCo	Signé	24-06-2002	087
8	CONVENTION FRAIS DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE DU SITE ST LEONARD	<u>Bourgm LIE + Chef ZP LIE + Dir DGM + DirCo</u>	<u>Signé</u>	<u>29-07-2002</u>	<u>198</u>
9	PROTOCOLE STAFF-CAR	<u>Chef ZP LIE + DirCo</u>	<u>Signé</u>	<u>18-10-2002</u>	<u>199</u>
10	PROTOCOLE RELATIF AU PROGRAMME DE RECHERCHE INFORMATION DE POLICE ADMINISTRATIVE	<u>Chefs ZP + DirCo + DirJud + Chefs LPA, SPC, SPN, WPR LIEGE</u>	<u>Signé</u>	<u>10-12-2002</u>	<u>083</u>
11	PROTOCOLE D'APPUI LOGISTIQUE ENTRE LES ZONES DE POLICE LOCALE ET LA POLICE FEDERALE REPRESENTEE PAR LE DIRECTEUR GENERAL DES MOYENS EN MATERIEL ET LE DIRECTEUR COORDONNATEUR ADMINISTRATIF	Chefs ZP + Présidents de Collège + DirCo + Dir DGM	Signé Un protocole par ZP	2002 / 2003	088
12	PROTOCOLE DE COOPERATION LORS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN PROVINCIAL SEVESO AIR LIQUIDE SERAING	<u>Chefs ZP FLM + SER</u>	<u>Signé</u>	<u>01-01-2003</u>	<u>161</u>
13	PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LE MINISTRE DE LA DEFENSE ET LE MINISTRE DE L'INTERIEUR RELATIF A L'APPUI DE LA DEFENSE AUX OPERATIONS DU SERVICE DE POLICE INTEGREE	Les Ministres de l'Intérieur et de la Justice	Signé	31-01-2003	Pas concerné
14	ACCORD DE COOPERATION BJ LIEGE/SJA LIEGE EN MATIERE DE «CRIMES LOCAUX»	<u>Chef ZP LIEGE + DirJud</u>	<u>Signé</u>	<u>18-03-2003</u>	<u>084</u>

15	PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LA POLICE AERONAUTIQUE DE BIERSET ET LE SERVICE JUDICIAIRE D'ARRONDISSEMENT DE LIEGE	<u>Chef Sv LPA + Chef Sv LPA LIEGE + DirJud + PR</u>	<u>Signé</u>	<u>01-04-2003</u>	<u>Pas concerné</u>
16	PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LA POLICE AERONAUTIQUE DE BIERSET ET LA POLICE FEDERALE ET LA POLICE LOCALE DE LA ZONE DE POLICE GRACE-HOLLOGNE/AWANS	<u>Chef Sv LPA + Chef Sv LPA LIEGE + Bourgm HOL + Chef ZP HOL</u>	<u>Signé</u>	<u>03-04-2003</u>	<u>090</u>
16 Bis	PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LA POLICE AERONAUTIQUE DE BIERSET DE LA POLICE FEDERALE ET LA POLICE DE LA ZONE DE POLICE DE GRACE-HOLLOGNE/AWANS	<u>Bourg + DirCo + Chef de Poste LPAB + Chef ZP GHA</u>	<u>Signé</u>	<u>21-08-2007</u>	<u>276</u>
17	PROTOCOLE D'ACCORD POUR L'ARRONDISSEMENT DE LIEGE CONCERNANT LES EVENEMENTS D'ORDRE PUBLIC A L'ETABLISSEMENT PENITENTIAIRE DE LANTIN ET A L'ETABLISSEMENT DE DEFENSE SOCIALE DE PAIFVE	<u>Chefs ZP + DirCo</u>	<u>Signé</u>	<u>04-04-2003</u>	<u>080</u>
18	PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF AU PLAN D'URGENCE ET D'INTERVENTION DU SITE SEVESO PRAYON – RUPEL (ENGIS)	<u>Chefs ZP FLM, HESB OUEST, MEUSE-HESB, HUY, CONDROZ</u>	<u>Signé</u>	<u>01-10-2003</u>	<u>160</u>
19	PROTOCOLE DE COOPERATION INTERZONAL RELATIF A LA MISE A DISPOSITION COMMUNE DE PERSONNEL PAR LES ZONES DE POLICE LOCALES POUR LA RECEPTION DE PLAINTES ET L'ACCOMPLISSEMENT D'INTERVENTIONS IMPLIQUANT UN MEMBRE DU PERSONNEL DE LA ZONE D'ORIGINE	<u>Chefs ZP HERSTAL + BASSE-MEUSE</u>	<u>Signé</u>	<u>01-11-2003</u>	<u>165</u>
20	PROTOCOLE D'ACCORD EN MATIERE DE PRET D'IVECO	<u>Chefs ZP LIE, SER, ANS + DirCo</u>	<u>Signé</u>	<u>2003</u>	<u>085</u>

21	PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LES ZONES DE POLICE ET L'UPC LIEGE DANS LE DOMAINE DE LA PREVENTION ROUTIERE	<u>Chefs ZP (sauf ANS, B-M, HER, FLM) + Chef Sv WPR LIEGE</u>	<u>Signé</u>	<u>2003</u>	<u>089</u>
22	PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF A LA PRESENCE POLICIERE DU SCA LIEGE AU CENTRE DE CRISE LORSQUE LA PHASE PROVINCIALE DES PLANS D'URGENCE EST DECLENCHEE	<u>DirCo's LIEGE + HUY + EUPEN + VERVIERS</u>	<u>Signé</u>	<u>06-02-2004</u>	<u>Pas concerné</u>
23	CONVENTION EN MATIERE DE FAIT JUDICIAIRE OU DE ROULAGE IMPLIQUANT UN MEMBRE DU PERSONNEL DES ZONES ANS/SAINT NICOLAS ET GRACE-HOLLOGNE/AWANS	<u>Chefs ZP ANS ± GRACE-HOLLOGNE</u>	<u>Signé</u>	<u>Mai 2004</u>	<u>200</u>
24	PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF A LA DIRECTION OPERATIONNELLE DE LA DISCIPLINE 3 PAR LE DIRCO LIEGE POUR TOUT DECLENCHEMENT DU PPU « LIEGE-AIRPORT »	<u>DirCo's LIEGE, HUY + Chefs ZP HOL, FLM, ANS, HESB, MEUSE-HESB + Chefs Sv WPR, LPA LIEGE</u>	<u>Signé</u>	<u>26-05-2004</u>	<u>201</u>
25	PROTOCOLE RELATIF AUX MODALITES DE LA PREMIERE INTERVENTION DE POLICE QUI CONCERNE UN MEMBRE DE LA POLICE INTEGREE DANS L'ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DE LIEGE – ACCIDENT DE ROULAGE	<u>Chefs ZP + Chefs Sv LPA, SPC, SPN, WPR LIEGE + DirCo</u>	<u>Signé</u>	<u>11-06-2004</u>	<u>202</u>
26	CONVENTION RELATIVE A LA SECURITE LORS DES MATCHES DE FOOTBALL AU RCS VISE – Saison 2004 / 2005.	<u>RCS VISE + Bourgm VISE + IILE + CROIX ROUGE + Chef ZP B-M + DirCo</u>	<u>Signé</u>	<u>28-06-2004</u>	<u>203</u>
27	PROTOCOLE ENTRE LA POLICE FEDERALE DES CHEMINS DE FER (SPC), LA POLICE LOCALE DE LIEGE, LE SJA ET LE SCA LIEGE	<u>PR + Chef Sv SPC + Chef ZP LIEGE + Bourg LIEGE + DirCo + DirJud LIEGE</u>	<u>Signé</u>	<u>11-01-2006</u>	<u>261</u>

28	CONVENTION POUR L'ORGANISATION DES MATCHES DE FOOTBALL DU R. STANDARD DE LIEGE POUR LA SAISON 2004 – 2005.	<u>R.F.C. STANDARD + Bourgm LIE + COSAMU LIE + IILE + Chef ZP LIE + CROIX ROUGE + DirCo</u>	Signé	<u>30-07-2004</u>	<u>086</u>
29	PROTOCOLE D'ADHÉSION POUR LA POLICE LOCALE EN MATIÈRE DE VENTE DE L'ÉQUIPEMENT DE BASE DES FONCTIONNAIRES DE POLICE	<u>Chef ZP BASSE-MEUSE + Chef Sv DGM/DPME + Compt spécial + Psdt collègue</u>	Signé	<u>01-04-2003</u>	<u>205</u>
30	PROTOCOLE RELATIF A L'INFORMATION MUTUELLE EN MATIÈRE D'ENQUÊTES, DE PLAINTES ET DE DENONCIATIONS A L'ENCONTRE DE MEMBRES DU PERSONNEL DE LA POLICE, AINSI QU'A LA COOPERATION ET A LA CONCERTATION ENTRE LE COMITE P ET LES SERVICES DE LA POLIE LOCALE	<u>ZP GRACE-HOLLOGNE / AWANS + Comité P</u>	Signé	<u>10-02-2002</u>	<u>232</u>
31	PROTOCOLE D'ADHESION DMPE	<u>ZP GRACE-HOLLOGNE / AWANS + DMPE</u>	Signé	<u>01-10-2002</u>	<u>233</u>
32	PROTOCOLE CONCERNANT L'EXECUTION DE PRESTATIONS PONCTUELLES D'UN MEMBRE DE LA ZP GRACE-HOLLOGNE / AWANS AU PROFIT DE LA DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES DE LA POLICE FEDERALE	<u>ZP GRACE-HOLLOGNE / AWANS + DGP</u>	Signé	<u>12-03-2002</u>	<u>234</u>
33	PROTOCOLE CONCERNANT LA COORDINATION ET LA DIRECTION OPERATIONNELLES DES SERVICES DE POLICE LORS D'UN ACCIDENT NUCLEAIRE A LA CENTRALE DE TIHANGE	<u>Pdts Collèges + Chefs ZP + DirCo's + Chefs Sv WPR, SPC, SPN</u> Niveau PROVINCIAL	Signé	<u>27-02-2006</u>	<u>En cours</u>
34	PROTOCOLE CONCERNANT LES EVENEMENTS SUR AUTOROUTE EN PROVINCE DE LIEGE	<u>Pdts Collèges + Chefs ZP + DirCo's + Chef Sv WPR</u> Niveau PROVINCIAL	Signé	<u>31-01-2005</u>	<u>255</u>

35	PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF A L'ETAT D'ALERTE DE POLICE DANS LA PROVINCE DE LIEGE, ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DE LIEGE	<u>DirCo + Chefs ZP + Chef Sv WPR LIEGE</u> Niveau PROVINCIAL	<u>Signé</u>	<u>13-09-2005</u>	<u>256</u>
36	PROTOCOLE D'APPUI – MISE A DISPOSITION PONCTUELLE D'UN LIEU DE DETENTION COMPOSE DE CELLULES COLLECTIVES	<u>DirCo + Chefs ZP + DSL – Sv Center – LIEGE</u>	<u>Signé sauf ZP FLEMALLE (5282)</u>	<u>20-11-2008</u>	
37	PROTOCOLE DE COLLABORATION TEC LIEGE-VERVIERS ET SERVICES DE POLICE	<u>DirCo + TEC + Chefs ZP</u>	<u>Signé</u>	<u>12-02-2009</u>	
38	PROTOCOLE D'ACCORD AU SEIN DU COMITE DE SECTEUR III JUSTICE SUR LES ENGAGEMENTS RESPECTIFS DU SPF JUSTICE, LA DIRECTION GENERALE DES ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES ET LES ORGANISATIONS SYNDICALES REPRESENTATIVES DU PERSONNEL DES SERVICES EXTERIEURS DES ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES SUR LE RENFORCEMENT DU DIALOGUE SOCIAL ET LA GESTION DES CONFLITS AU SEIN DU SECTEUR PENITENTIAIRE	MINISTRE DE LA JUSTICE SLFP CSC CGSP	<u>Signé</u>	<u>19-04-2010</u>	
39	DECLARATION D'INTENTION CONCERNANT LA SECURITE DANS ET AUTOUR DES GARES D'ANGLEUR, BRESSOUX, LIEGE-GUILLEMINS ET LIEGE-PALAIS ET LES POINTS DE SC LESSIN, LIEGE-JONFOSSE ET CHENEE	Bourgmestre de Liège PR Liège Chef de Corps ZP Liège DirCo Liège Chef Sv Coporate Security SNCB Chef Sv SPC	<u>Signé</u>	<u>31-03-2010</u>	
40	ACCORD CONCLU ENTRE LA DELEGATION DE L'AUTORITE ET LES TROIS ORGANISATIONS SYNDICALES REPRESENTATIVES RELATIF A LA STRUCTURE DU CORPS DE SECURITE	Membres de l'Autorité Syndicats Corps de sécurité	<u>Signé</u>	<u>22-04-2010</u>	

41	PROTOCOLE D'ACCORD DU 22 JUIN 2010 POUR LA MISE EN SERVICE DE RADARS SUR LES AUTOROUTES A3, A15, A26 ET A604 A HAUTEUR DES COMMUNES DE ANS, HERSTAL, GRACE-HOLLOGNE, ESNEUX ET SERAING	<u>PR Liège</u> DirCo Liège Chef Sv WPR Liège Ministre Wallon des Travaux Publics,....	<u>Signé</u>	<u>22-06-2010</u>	
41 Bis	Accord de Monsieur le Ministre sur le protocole d'accord pour radar fixe sur l'autoroute A3	<u>PR Liège</u> DirCo Liège Chef Sv WPR Liège <u>Ministre Wallon des Travaux Publics,....</u>	<u>Signé</u>	<u>22-06-2010</u>	
42	Service Level Agreement (SLA) – Contrat de service concernant le CIK de la Province de Liège	<u>Gouverneur</u> DirCo Liège Chefs de Corps Prov Liège		<u>25-10-2010</u>	
43	Protocole d'accord du 22 juin 2010 pour la mise en service du radar dans le tronçon de la liaison de l'autoroute A602 sur la commune de Liège (tunnel de Cointe)	<u>PR</u> DirCo Liège M. DELHEZ Chef Sv WPR B. LUTGEN, Min des Travaux publics,...		<u>22-06-2010</u>	
44	Protocole relatif à la collaboration entre FEDERAUTO (Région wallonne) et les services de police de l'arrondissement judiciaire de Liège	<u>FEDERAUTO</u> DirCo Liège DirJud Liège		<u>01-07-2008</u>	
45	Protocole d'accord relatif à la coordination et à la gestion des événements dynamiques (GED) sur le territoire de la Province de Liège			<u>01-03-2011</u>	
46	Protocole de collaboration entre le parquet de Liège, le CIA représentés par ses 2 directeurs et les magasins CASH CONVERTERS représentés par	<u>PR Danièle REYNDERS</u> DirCo Liège DirJud Liège Eric FRANCKART	<u>signé</u>	<u>28-02-2011</u>	

	Mme HEYMANS et Mrs FRANCKART et GEREON	Chantal HEYMANS Michaël GEREON			
47	Protocole cadre relatif à la collaboration entre la direction générale de la sécurité civile et la police fédérale	<u>CG (F. KOEKELBERG)</u> Jaak RAES (Sécurité civile)	<u>Signé</u>	<u>20-11-2009</u>	
48	Protocole d'accord du 23 mars 2012 pour la mise en service officielle d'un appareil cinémomètre automatique fixe fonctionnant en l'absence d'agent qualifié, installé sur la berne centrale de l'autoroute A25 à hauteur de la commune de Liège. L'ensemble de cet équipement est constitué de 1 armoire et de 1 cinémomètre qui y sera placé	<u>PR Danièle REYNDERS</u> DirCo Liège	<u>Signé</u>	<u>23-03-2012</u>	
49	Protocole de collaboration Prison de Lantin – Police Basse-Meuse			<u>16-10-2012</u>	
50	Protocole d'accord local entre DAH-WPR Liège et les SICAD Liège/Eupen concernant la gestion des relations en BNG des PV judiciaires établis dans l'environnement ISLP par la WPR Liège	CDP A. DESENFANTS – Dir Co CDP M. DELHEZ – Chef WPR CDP M. BERNARD – Coord SICAD Liège	<u>Signé</u>	<u>Février 2015</u>	
51	Protocole d'accord pour la mise en service d'un radar fixe le long d'une route régionale gérée par une zone de police locale	CDP A. DESENFANTS – Dir Co A MATHOT – Bourgmestre de Seraing A AYDOGDU - CPSR	<u>Signé</u>	<u>19-12-2016</u>	
52	Protocole – convention d'occupation précaire – Blegny – Pol Fed Liège	Dir Co Bourgmestre BOLLAND SCHELINGS Dir f.f.	<u>Signé</u>	<u>29-03-2017</u>	

53	Protocole de Coordination de la Sécurité à l'occasion des courses cyclistes organisées en Province de Liège		Signé	Février 2018	
54	N90 – HUY – Protocole d'accord pour la mise en service officielle des appareils cinémomètres automatiques fixes fonctionnant en l'absence d'agent qualifié	PR : Ph. DULIEU DirCo : JM DEMELENNE Bourgmestre : Ch. COLLIGNON Chef de Corps : Ch. ROMBOUX	Signé	18-12-2017	
55	Protocole de collaboration MFO-2 2018 entre les zones de police Fagnes et Stavelot/Malmedy	JMD PAQUAY ZP Fagnes CDP B. GOFFIN ZP Stavelot CDP JMD DEMELENNE DirCo	Signé	16-02-2018	
56	Convention d'occupation précaire pour l'occupation de l'ancienne caserne de Saive	Ingrid ZEGELS Marc BOLLAND Bourgmestre JMD DEMELENNE DirCo	Signé	27-12-2017	
57	Protocoles de collaboration en cas de disparition de personnes atteintes de démence	Pierre-Henri LUCAS, Michel OST, David RIMAUX, Angela QUARANTA, Divers établissements +voir liste	Signé	14-06-2018	
58	N65 – HUY – Chaussée de Wareme – Protocole d'accord pour la mise en service officielle des appareils cinémomètres automatiques fixes fonctionnant en l'absence d'agent qualifié.	Ph. DULIEU PR, Jean-Marc DEMELENNE DirCo, Ch. COLLIGNON, DéputéBourgmestre de HUY, Ch ; ROMBOUX, Chef de Corps HUY	Signé	12-10-2018	
59	Etat d'alerte de police – protocole – Evénements dynamiques non planifiés (MOBILISATION REFLEXE) – Directives propres à l'arrondissement de Liège	JMD, E. SNOECK, M. DELHEZ,E. SBARDELLA, Th. LEGAT ; R. DEBLIRE, BEAUPERRE, HENDRIX, PAQUAY, DEJACE, LAMBERT ; WARD, WILLEMART ; GIROULLE, OST, JAMERS, JM PAQUAY, CORMAN, PAQUE, GOFFIN, DANTINE, DONEUX, ROMBOUX, BERNARD	Signé	20-02-2018	

60	Protocole d'accord pour la mise en service de quatre radars fixes de franchissement de feux le long d'une route régionale gérée par la zone de police locale de Seraing – N63 et N683	Dulieu, Jean-Marc DEMELENNE, V. DEFRANG- FIRKET, Y. HENDRIX ; A . AYDOGDU, J.DEHALU, J. LEWIS, Carlo Di ANTONIO	<u>Signé</u>	<u>17-09-2019</u>	
61	Mise en commun de ressources pour l'extraction de données téléphoniques – protocole de coopération entre la ZP Pays de Herve et la ZP Vesdre	ZP VESDRE et PAYS DE HERVE	<u>Signé</u>	<u>20-09-2019</u>	
62	Convention entre DCA, ZP CONDROZ et ZP SECOVA pour mutualisation Sv de garde SAPV	DCA de Liège, ZP CONDROZ et ZP SECOVA	<u>Signé</u>	<u>Septembre 2019</u>	
63	Protocole d'accord entre DCA, DVI et ZP en matière d'assistance aux victimes lors de catastrophes	DCA, DVI et ZP de l'Arro Liège	<u>Signé</u>	<u>Novembre 2019</u>	
64	Protocole d'accord entre ZP BEYNE-FLERON-SOUMAGNE et ZP SECOVA pour les constats d'accidents véhicules de service en cause	ZP BFS et ZP SECOVA	<u>Signé</u>		